

RÉ-ENCHÂSSER L'ÉCONOMIQUE DANS LE VIVANT

DU DIALOGUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL

Patrice Le Roué

Ré-enchâsser l'économie dans le vivant

Du dialogue social environnemental

Patrice Le Roué

Maquette : Joël Couturier

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

45, rue de la Procession

CS 82348

75739 Paris Cedex 15

Tél. : 01 73 30 49 00

www.cftc.fr

Toute reproduction, même partielle,
est interdite sauf mention de l'origine.

© CFTC

« Cette collection, conçue pour les acteurs de terrain, syndicalistes ou non, propose des analyses et réflexions sur les grands défis économiques et sociaux d'aujourd'hui. S'inspirant des principes sociaux chrétiens, cette série d'ouvrages esquisse les contours d'une société où l'homme aurait prééminence sur la logique économique. »

Étude réalisée pour la Confédération CFTC dans le cadre de l'agence d'objectifs de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES).

Sommaire

Introduction.....	9
Chapitre 1 : Retour sur le développement durable : le leurre, l'agent du leurre et le sourire du financier.....	23
1. Une exigence ancienne	27
2. De « <i>La déclaration de Bellagio sur la planification</i> » aux « <i>Limites de la croissance</i> »	30
3. Le rapport dit « <i>Brundtland</i> »	34
4. Les conférences des Nations unies : épisode 1 – « <i>Si tu vas à Rio</i> » (1992)... en passant par Stockholm (1972).....	37
5. Les conférences des Nations unies : épisode 2 – de Johannesburg à Rio de Janeiro (Rio + 20)	41

Chapitre 2 : La promotion de « tout homme et tout l'homme » comme alternative	49
Chapitre 3 : <i>Laudato si'</i> ! De la nécessité de construire un projet de société comme préalable à l'action	61
Chapitre 4 : De quelques propositions concrètes	79
Chapitre 5 : Plaidoyer pour un dialogue environnemental	95
Quelle légitimité pour les syndicats ?	103
Conclusion : quelques pistes de réflexion sur la gouvernance	109
Bibliographie	117

Introduction

Sécheresse et canicule en Asie et en Europe, incendie en Amazonie et en Australie, inondations et ouragans en Amérique, fonte des glaces de l'Arctique, pollution de l'air et des eaux, famines, migrations massives, épidémies, disparition d'espèces animales et végétales... La liste est longue des manifestations du dérèglement climatique. D'autant plus que, à ces déjà trop nombreux fléaux, il convient d'ajouter les incertitudes économiques, la dégradation des conditions de vie des plus pauvres, le creusement des inégalités, l'accroissement de la précarité, ou encore le renoncement de trop nombreux politiques aux missions qui leur incombent, notamment être garant du bien commun. Aucun continent ou secteur de l'activité humaine n'échappent au changement climatique et aux catastrophes économiques, sociales, politiques et sanitaires qu'ils provoquent ou amplifient, et qui se multiplient, s'enchaînent, voire entrent en interaction les unes avec les autres. La crise est donc protéiforme, à la fois écologique, économique, sociale et politique. Mais le terme de crise est-il approprié ? Avec René Passet, nous répondrons par la négative : *« ce n'est pas la notion de crise, mais celle de mutation, qui nous paraît caractériser la situation dans laquelle se trouve engagé le monde contemporain. La crise suggère l'existence d'un état normal momentanément rompu et appelé à se rétablir. La mutation, au contraire, évoque des bouleversements irréversibles situés dans la logique d'une évolution ; c'est ici la norme même qui se transforme, un ordre qui s'efface et un autre qui se dessine »*⁽¹⁾. C'est donc dans la perspective de cette mutation et non de ces crises que se situe cette étude.

À l'exception de quelques mauvais esprits, plus personne aujourd'hui ne

(1) René Passet, *L'Économie et le vivant*, Petite Bibliothèque Payot, Paris, 1979 (pp. 8-9).

conteste l'existence du réchauffement climatique, défini comme l'augmentation des températures moyennes océaniques et atmosphériques liée aux émissions de gaz à effet de serre qui dépassent la capacité d'absorption des océans et de la biosphère, et accroissent ledit effet de serre, lequel piège la chaleur à la surface de la Terre. Tous les rapports du Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) confirment ce phénomène observé à l'échelle mondiale depuis le début du XX^e siècle. Créée en 1988, cette instance placée sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (ONU) « *a pour mission d'évaluer, sans parti pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socioéconomique qui nous sont nécessaires pour mieux comprendre les risques liés au réchauffement climatique d'origine humaine, cerner plus précisément les conséquences possibles de ce changement et envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation* »⁽²⁾. Depuis 1990, les experts du Giec ont rédigé cinq rapports d'évaluation ; un sixième est en cours d'élaboration qui devrait sortir en 2022. Dans le premier, ses auteurs remarquent que les émissions dues aux activités humaines accroissent sensiblement la concentration dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (GES) et renforcent l'effet de serre naturel. Ils en déduisent une élévation de la température comprise entre 1,5 (si des mesures radicales sont prises) et 3 degrés (si rien n'est fait) avant la fin du XXI^e siècle. Le deuxième rapport (1995) tente d'évaluer les impacts du réchauffement sur les écosystèmes, l'agriculture, les ressources en eau, la santé publique et étudie les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour diminuer les émissions de GES. Le suivant, daté de 2001, estime selon toute vraisemblance que l'évolution du climat depuis un siècle n'est pas d'origine naturelle et s'explique mieux en tenant compte d'une influence « *anthropique* » (c'est-à-dire liée à l'espèce humaine), laquelle est confirmée en 2007 par le quatrième rapport qui prévoit une augmentation de température entre 1,4 et 5,8 degrés entre 1990 et 2100 et conclut que le rythme du réchauffement est sans précédent depuis dix mille ans. Parmi les pistes qui sont avancées pour limiter l'élévation de température à 2 degrés en moyenne planétaire de plus qu'avant la révolution industrielle, figure la réduction des émissions mondiales de GES de 40 à 70 % entre 2010 et 2050. « *Il y a, certes, d'autres facteurs (comme le volcanisme, les variations de l'orbite et de l'axe de la terre, le cycle solaire)*, écrit le pape François dans *Laudato si', mais de nombreuses études scientifiques signalent que la plus grande partie du réchauffement global des dernières décennies est due à la grande concentration de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane,*

(2) Selon l'ouvrage collectif coordonné par Minh-Thu Dinh-Audoine, Danièle Olivier et Paul Rigny, *Chimie et changement climatique*, EDP Sciences – Maison de la chimie – L'actualité chimique livres, Paris, 2016, cité par Wikipedia : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Groupe_d'experts_intergouvernemental_sur_l'evolution_du_climat#Premier_rapport_d'evaluation_\(1990\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Groupe_d'experts_intergouvernemental_sur_l'evolution_du_climat#Premier_rapport_d'evaluation_(1990))

oxyde de nitrogène et autres) émis surtout à cause de l'activité humaine. »⁽³⁾ Cette influence significative de l'activité humaine sur l'écosystème terrestre conduit plusieurs scientifiques à postuler que la Terre a changé d'époque géologique et est passée de l'holocène à l'anthropocène⁽⁴⁾.

Le parti pris que nous adopterons, ici, sera de considérer plus précisément l'activité économique comme responsable du réchauffement climatique. Pendant des millénaires, l'être humain, considéré dans toute sa complexité, a su s'accommoder des limites de la biosphère et en accepter son « *ordre cohérent* » avec « *sa logique, sa régulation et ses lois de reproduction* »⁽⁵⁾, attitude dont il s'est affranchi dès les débuts de l'ère industrielle, les dégâts empirant par la suite : « *l'industrie a mis deux siècles à détraquer le climat ; l'économie néolibérale va beaucoup plus vite : le commerce mondial des biens et services a été multiplié par 7 entre 1950 et 2001* »⁽⁶⁾. Nous postulons donc que la cause principale du réchauffement climatique est certes l'influence de l'être humain sur la biosphère, mais plus encore « *le primat de l'économique, posé comme finalité des conduites individuelles et critère ultime des décisions publiques* »⁽⁷⁾. Et Majid Rahnema, de renchérir : « *L'oikonomia originelle, qui, pendant des millénaires, ne fut rien d'autre que l'économie dite de subsistance, s'est transformée en une institution entièrement dédiée à la production massive de marchandises et de profit.* »⁽⁸⁾ La production, l'échange et la consommation – objet de la science économique, avec le prix,

(3) *Laudato si'*, lettre encyclique sur la sauvegarde de la maison commune, du pape François, Libreria Editrice Vaticana, 2015 : http://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html, § 23.

(4) Pour dater les événements géologiques et climatiques survenus sur la Terre depuis sa formation il y a 4,5 milliards d'années environ, les scientifiques recourent – depuis 1913 et la création par le géologue britannique Arthur Holmes de l'« échelle des temps géologiques » – à un système de classement chronologique qui s'est transformé et complexifié au fil du temps. Il est aujourd'hui subdivisé en éons, ères, périodes et étages. Ainsi, en 2021, vivons-nous à l'étage de l'holocène (qui a commencé il y a 12 000 ans environ) de la période du quaternaire (-2,5 millions d'années) de l'ère du cénozoïque (-66 millions d'années) de l'éon phanérozoïque (-541 millions d'années). C'est donc par abus de langage que nous parlons d'ère à propos de l'holocène et de l'anthropocène ; le terme d'étage serait plus approprié. L'étage, donc, de l'anthropocène n'est pas validé par l'ensemble de la communauté scientifique. Si l'idée remonte à 150 ans (il s'agissait alors d'étudier les relations que l'homme entretient avec la nature), le terme semble être utilisé pour la première fois en 1922 par le géologue russe Alexei Petrovitch Pavlov et popularisé en 2000 par Eugene Stoermer (professeur de biologie de l'université du Michigan aux États-Unis) et Paul-Joseph Crutzen (prix Nobel de chimie en 1995) dans un article paru dans la revue *Global Change Newsletter*. Ces deux auteurs proposent de faire démarrer ce nouvel étage à 1784, année qui correspond au début de l'utilisation des énergies fossiles et de la révolution thermo-industrielle, avec le perfectionnement de la machine à vapeur. Il s'agit pour eux de signifier que l'ensemble des activités humaines ont un impact profond et durable sur l'écosystème terrestre.

(5) René Passet, *op. cit.* (p. 12).

(6) Serge Frontier, Denise Pichot-Viale, Alain Leprêtre, Dominique Davout et Christophe Luczak, *Écosystèmes. Structure, fonctionnement, évolution*, Dunod, Paris, 2004 (3^e édition, p. 515).

(7) René Passet, *op. cit.* (p. 9).

(8) In *Quand la misère chasse la pauvreté*, Fayard-Actes Sud, Paris, 2003, cité par Robert Barbault et Jacques Weber, *La Vie, quelle entreprise ! Pour une révolution écologique de l'économie*, Le Seuil, coll. « Science ouverte », Paris, 2010 (p. 100).

instrument de mesure universel – ne sont qu'un des aspects de l'activité humaine et ne sauraient s'y réduire.

Un petit détour par la sémantique s'impose ici. Étymologiquement, le terme « économie » vient du grec ancien, *oikonomia* (administration ou gestion de la maison), tout comme celui d'« écologie » qui signifie « science de la maison ». Ce qui amène à formuler deux remarques. Primo, tout au long de cette étude, notre champ d'investigation s'étendra à la « maison commune » (en référence à *Laudato si'*), commune à l'humanité, mais aussi à l'ensemble de l'animé et de l'inanimé, ce que l'on appelle habituellement « la planète » et que nous nommerons « biosphère ». *Stricto sensu*, le terme de « biosphère » ne concerne que le vivant, néanmoins Roger Dajoz, dans son *Précis d'écologie*⁽⁹⁾, soutient que « la biosphère réunit l'ensemble des écosystèmes ». Or un écosystème est formé d'un biotope (espace de vie) et d'une biocénose (ensemble des êtres vivants coexistant dans un biotope ainsi que leurs organisations et interactions). Secundo : l'étymologie nous pousse à nous interroger sur le « primat de l'économie » sur toutes les autres activités humaines et leur environnement. Comment, en effet, administrer ou gérer convenablement un bien si on ne le connaît pas, si on n'en a pas, préalablement, exploré tous les contours et examiné les moindres recoins. C'est pourtant ce que prétend faire l'économie dominante : « les économistes gèrent le monde avec des critères qui ne reflètent pas la réalité »⁽¹⁰⁾.

La science économique devrait avoir pour finalité d'« aider les sociétés humaines à bien vivre », ou tout au moins de satisfaire les besoins humains ; force est de constater qu'elle contribue plutôt à les asservir « à une fin dévoyée : la croissance du produit intérieur brut, la religion du "toujours plus", sorte de veau d'or moderne »⁽¹¹⁾. Cette dérive est le résultat d'une vision tronquée de l'humanité et des individus qui la composent, laquelle ne correspond en rien à la réalité. Dès ses premiers balbutiements au XVIII^e siècle, la science économique a construit un être humain – l'*homo-æconomicus* – qui n'existe pas dans la vraie vie et, à partir de là, a élaboré des théories qui ne se vérifient pas empiriquement ou que de façon très partielle et approximative. Cet « avatar » est rationnel, il maximise son « utilité »⁽¹²⁾, est capable d'analyser et d'anticiper les situations et les événements qui interviennent dans son environnement. Enfin, et pour en rester là, la théorie économique orthodoxe méconnaît les interactions et interdépendances qui existent entre les agents économiques (entreprises, ménages, collectivités territoriales, État...) ou entre ces mêmes agents et leur milieu. Ainsi, postule-t-elle, pêle-mêle, une concurrence pure et parfaite, une

(9) Dunod, Paris 1974, cité par René Passet, *op. cit.* (p. 10).

(10) Frontier, Pichot-Viale, Leprêtre, Davout et Luczak, *op. cit.* (p. 516).

(11) Robert Barbault et Jacques Weber, *op. cit.* (p. 100).

(12) En économie, l'utilité est la mesure du bien-être ressenti ou de la satisfaction obtenue par la consommation d'un bien ou le recours à un service.

loi de l'offre et de la demande censée fixer un prix d'équilibre sur un marché, une main invisible qui permet de concilier intérêts privés et intérêt général... Or, il suffit de regarder autour de soi pour constater qu'il n'en est rien. Les économistes *mainstream*⁽¹³⁾ en ont conscience, mais cela ne les empêche pas de concevoir des modèles mathématiques qu'ils imposent comme autant de vérités scientifiques. Ils s'accrochent à ces dogmes comme un fétichiste à son fétiche. Le psychanalyste Octave Mannoni⁽¹⁴⁾ caractérisait cette déviance par cette phrase : « *Je sais bien, mais quand même* ». « *Je sais bien* » qu'il existe un certain nombre de données réelles dont il faut tenir compte, « *mais quand même* » des croyances, des désirs obscurs ou la préservation de mes intérêts ou de ceux de mon clan me poussent à les nier et à agir en conséquence. Ce qui motive l'être humain, ce n'est pas uniquement la satisfaction de ses intérêts matériels ; son univers est beaucoup plus vaste et touche à l'affectif, à l'esthétique, au sacré... autant de sentiments dont est dépourvu l'*homo-æconomicus*. L'être humain peut aussi avoir des aspirations contradictoires ; citons, à l'appui de cette affirmation, ce bref extrait⁽¹⁵⁾ du rapport programme présenté par la CFTC lors de son congrès de Poitiers en 2011 : « *Pour avoir la maîtrise de nos vies, il faut commencer par être cohérents avec nous-mêmes. Imaginons que :*

- *le lundi je revendique avec mon syndicat une augmentation légitime de salaire ;*
- *le mardi, en tant que consommateur, j'exige sans discernement le plus bas prix et le meilleur service après-vente (ne vais-je pas plus ou moins à l'encontre de ma revendication salariale du lundi ?) ;*
- *le mercredi je demande à ma banque que ma petite épargne ait le meilleur rendement avec le plus de sécurité (priorité aux salaires, aux consommateurs, au capital ?) ;*
- *le jeudi je réclame à juste titre des moyens contre la pollution ;*
- *le vendredi je proteste avec raison contre les pouvoirs publics, qui délaissent l'emploi et les infrastructures scolaires et hospitalières ;*
- *mais que le samedi j'exige une baisse globale de la masse fiscale ;*
- *puis que le dimanche j'aie fait mes courses après m'être plaint toute la semaine des conditions de vie de dingue.*
- *N'aurai-je pas été en contradiction avec moi-même toute la semaine, toute ma vie ? »⁽¹⁶⁾*

(13) Économistes à la mode, appartenant au courant principal de l'économie politique aujourd'hui ; le terme sera utilisé ici comme synonyme d'orthodoxe, néolibéral et néoclassique.

(14) Octave Mannoni, *Clefs pour l'imaginaire ou l'autre scène*, Le Seuil, Paris, 1969.

(15) On doit cet extrait à la plume du philosophe Bernard Ibal, auteur de plusieurs ouvrages dont *Le Paradoxe du bonheur*, Forum Salvator, Paris, 2018, et par ailleurs ancien vice-président de la CFTC, ex-conseiller spécial du président de la CFTC, Philippe Louis.

(16) CFTC, *Contre vents et marées, prendre nos vies en main*, Paris, 2011 (p. 50).

Or, de ces incohérences, la science économique néoclassique ne tient pas compte. L'absence d'ouverture à d'autres disciplines et aux expériences de terrain constitue une autre caractéristique de l'économie néoclassique. Le dernier exemple en date, à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous est fourni par le rapport publié le 24 juin 2021 par le groupe de vingt-six économistes français et étrangers missionné par Emmanuel Macron pour l'éclairer sur la manière de relever les grands défis de l'après-pandémie que sont le changement climatique, les inégalités et le vieillissement de la population⁽¹⁷⁾. « Nous avons décidé, peut-on y lire, de constituer une équipe composée uniquement d'économistes plutôt qu'une équipe plus large intégrant des chercheurs en sciences sociales et des acteurs de terrain »⁽¹⁸⁾. « Ce purisme, analyse Olivier Passet, fait la force et la faiblesse de ce rapport. Force, parce qu'il gagne en clarté de raisonnement, en homogénéité des concepts, en points d'appui empiriques. Et faiblesse parce que l'absence de confrontation aux autres disciplines ou aux expériences de terrain fait que le produit, même s'il tente de multiples ouvertures, parfois audacieuses, demeure inévitablement un produit de laboratoire où les acteurs de l'économie réelle, la géographie, les spécialisations productives du territoire, les process, les organisations, les centres de pouvoir – par exemple de la finance – demeurent inexistantes ou évanescents. Et la question qui se pose in fine, même si l'on agrège les meilleurs cerveaux de la discipline, est de savoir si l'intelligence, au plan économique, peut produire de l'intelligence tout court. »⁽¹⁹⁾

Cette approche réductrice, l'économie néolibérale l'applique également à l'environnement dans lequel se déploient les activités économiques. Une « vision limitée aux seuls domaines de la production et de l'échange lui a interdit de situer les événements dans leur cohérence globale »⁽²⁰⁾. Pendant longtemps, la science économique a considéré l'environnement comme une source intarissable de matériaux dans laquelle l'espèce humaine pouvait puiser pour produire des biens, avec pour seules limites les moyens techniques et financiers nécessaires à leur fabrication. L'environnement était également considéré par les économistes comme le lieu de rejet des déchets consécutifs à l'exploitation sans plus de considération pour les dégâts causés. Nous parlerons, ici, d'« environnement » plutôt que de « nature », deux termes qui peuvent être synonymes, mais ce dernier étant polysémique, il peut prêter à confusion. D'abord, parce que l'environnement, avec l'économie et le social, est l'un des trois piliers du développement durable tel qu'on le détermine depuis le sommet

(17) Olivier Blanchard et Jean Tirole (sous la direction de), *Les Grands Défis économiques*, France Stratégie, Paris, 2021 (cf. https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-rapport-les_grands_defis_economiques-juin_0.pdf)

(18) *Ibid.* p. 6.

(19) https://www.xerficanal.com/economie/emission/Olivier-Passet-Pierre-Veltz-L-economie-desirable-306348311_3749854.html

(20) René Passet, *op. cit.* (p. 8).

de la Terre de Rio de 1992. Ensuite, parce que, si « *nature* » et « *environnement* » peuvent tous deux se définir comme l'« *ensemble des éléments biotiques ou abiotiques qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins* »⁽²¹⁾, le terme de nature peut aussi désigner des paysages, des forces physique, géologiques, tectoniques, biologiques..., des milieux, des groupes d'espèces... Lorsque nous emploierons ce terme, ce sera toujours en tant que synonyme d'environnement. « *Le caractère déterminant en dernier ressort de l'activité humaine* » (René Passet) ne saurait donc être l'économie, mais la biosphère. Comment, en effet, l'économie peut-elle décrire et analyser correctement « *le comportement humain en tant que relation entre les fins et les moyens rares à usages alternatifs* »⁽²²⁾ – puisque tel est l'objet qu'elle se fixe et la définition qu'on en retient depuis Lionel Robbins – en faisant abstraction de l'environnement dans lequel elle s'inscrit ou en ne l'abordant pas dans toute sa complexité, en ne respectant pas les règles qui le régissent et en lui imposant les siennes. Notons, enfin, que par définition, l'environnement, c'est ce qui environne l'homme. Partant de là, le lien est un peu vite fait entre environnement et écosystème quand on prétend que l'environnement est la somme constituée de l'écosystème et de l'homme. En réalité, l'écosystème lui aussi inclut l'homme, puisqu'il inclut tous ses contributeurs animaux et végétaux. Mais ce qui les différencie, d'après Frontier, Pichot-Viale, Leprêtre, Davoult et Luczak⁽²³⁾, c'est le point de vue. L'environnement place l'homme au centre de l'écosystème, alors que pour l'écosystème, l'homme n'est qu'un élément (même s'il est le plus perturbateur, il n'est pas le plus important). Nous parlerons donc d'environnement, puisque nous avons une vision nécessairement anthropocentrée⁽²⁴⁾.

Ouvrons, ici, une parenthèse. Outre le fait que ces fausses théories ont provoqué et continuent de provoquer des drames humains qu'un peu moins de présupposés idéologiques et d'humilité auraient permis d'éviter, la science économique et les économistes orthodoxes se révèlent incapables, aujourd'hui, d'expliquer des phénomènes nouveaux qui bouleversent l'entendement comme les taux d'intérêt négatifs, l'absence d'inflation jusqu'à 2020, la baisse de la productivité... ou de prévoir les crises comme celle de 2008 ; tout juste sont-

(21) <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/environnement/30155>

(22) Selon la définition classique de l'économie qu'en donne Lionel Robbins : science qui étudie « *le comportement humain en tant que relation entre les fins et les moyens rares à usages alternatifs* », in *Essai sur la nature et la signification de la science économique*, Londres, 1932, (traduction française Médicis, 1940).

(23) *Op. cit.*

(24) Cette réflexion est le fruit d'un échange par courriel avec François Gerlotto, directeur de recherche en écologie marine et auteur de *Cataclysmes ou transition ? L'écologie au pied du mur*, IFCCÉ-collection « Cité », 2019. Cela ne signifie pas que nous plaïdons pour un humanisme anthropocentriste qui fait de l'homme le seul et unique sujet de l'univers, mais pour un véritable humanisme qui « *va dire que je reconnais dans tout être vivant à la fois un être semblable et différent de moi* » (Edgar Morin, in *La Croix* du 21 juin 2015).

ils capables de décrire des phénomènes après leur survenue. En témoigne le dernier livre de Philippe Aghion⁽²⁵⁾ qui se réfère à Schumpeter et à la « *destruction créatrice* » pour expliquer la désindustrialisation de la France et tracer des pistes pour réindustrialiser. Les causes de la mauvaise santé de notre industrie sont à chercher ailleurs : un tissu industriel composé de grandes entreprises de plus en plus délocalisées, une mauvaise articulation avec la recherche, l'innovation et la formation, des investissements qui délaissent le secteur productif au profit des produits financiers moins risqués, un mauvais positionnement et l'absence de dialogue social⁽²⁶⁾. Il en résulte une diminution de la part de l'industrie dans la valeur ajoutée : passée de 25 % en 1970 à 18 % en 2000, à la veille de l'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC), elle est aujourd'hui de l'ordre de 10 %. L'état de notre industrie est également le reflet d'une stratégie qui a consisté et consiste toujours en une spécialisation de l'économie française dans les services, notamment le commerce, le tourisme, l'hôtellerie et la restauration. Mais l'objet de notre étude n'est pas de faire le procès de la science économique et d'une profession, juste de les remettre modestement à leur place en rappelant avec Pierre Uri, dans une étude consacrée à François Perroux et à l'œuvre immense de cet économiste français du XX^e siècle, que « *même si l'économie n'est pas une science parfaite, elle doit être **d'intention scientifique**. C'est dire qu'elle se garde des vues implicitement normatives qui ne retiennent qu'un système idéal et l'identifient avec un fonctionnement effectif, de sorte qu'elles ne sont que l'apologie de l'ordre existant* »⁽²⁷⁾ [c'est nous qui soulignons], n'en déplaise à Messieurs Cahuc et Zylberberg, auteurs du *Négationnisme économique* (Flammarion, Paris, 2016) dans lequel ils prétendent que l'économie est de plus en plus scientifique. Fin de la parenthèse.

Après avoir défini l'économie et l'environnement, il nous appartient de dire quelques mots de ce que nous nommons le « *social* », l'autre pilier du « *développement durable* ». Le champ du social est aussi vaste que les précédents puisqu'il concerne à la fois tout ce qui est lié au travail, proprement dit (l'emploi, les conditions de travail et sa durée, les relations collectives de travail entre salariés et employeurs, les revenus, le droit du travail), la protection sociale contre les risques de la vie (vieillesse, maladie, famille, dépendance, chômage) et plus largement tout ce qui a trait à la solidarité, la santé, la formation initiale et professionnelle, l'insertion, l'immigration, l'égalité des sexes... Le social doit nécessairement intégrer la dimension démographique. L'humanité se trouve

(25) Philippe Aghion, Céline Antonin, Simon Bunel, *Le Pouvoir de la destruction créatrice*, Odile Jacob, Paris, 2020.

(26) Cf. Louis Gallois, *Pacte sur la compétitivité de l'industrie française*, rapport au Premier ministre, novembre 2012.

(27) Pierre Uri, François Perroux, in *Revue économique* volume 38, n° 5, Paris, 1987 (p. 932).

être aujourd'hui à « *la croisée des chemins* »⁽²⁸⁾, pour reprendre l'expression de François Gerlotto, pour deux raisons au moins, qui se rejoignent. Selon toute probabilité, la Terre comptera aux alentours d'onze milliards d'êtres humains en 2100, son niveau asymptotique après lequel elle décroîtra. Elle a le choix entre continuer à privilégier le *business as usual* ou à agir de manière concertée en ayant pour finalité d'assurer des conditions de vie décentes pour tous sur la Terre⁽²⁹⁾. Si elle opte pour la première solution, qu'elle persévère ! Elle est sur la bonne voie, au risque de donner raison aux collapsologues, qui prédisent un effondrement de la civilisation⁽³⁰⁾. Dans cette perspective, « *tous les humains n'auront pas droit aux mêmes rations et services*, prédit Gerlotto. *Cela veut dire qu'on décide explicitement que certains parmi nous ne le sont pas vraiment et ne justifient pas les mêmes égards* ». Si, au contraire, l'humanité entend assurer un avenir propice au bien-être de tous, il lui faut impérativement et dès maintenant commencer par « ré-enchâsser » l'économie dans le vivant, soit le social et l'environnement tels que nous les avons définis, et remettre l'économie à sa juste place.

Cela passe par une hiérarchisation de ces trois piliers. Nous retiendrons celle proposée par René Passet⁽³¹⁾, pour qui la sphère économique est incluse dans la sphère des activités humaines, elle-même incluse dans la biosphère. Mais, bien que nécessaire, ce réenchâssement se révèle souvent impossible.

L'actualité économique et sociale regorge, en effet, de situations qui illustrent la lutte entre les intérêts contraires de l'économie, du social et de l'environnement et montrent que des choix sont à faire en faveur de l'un et au détriment des deux autres ou en privilégiant deux d'entre eux contre le troisième. L'exemple qui suit est éloquent de ce point de vue. Le 6 octobre 2020, l'Assemblée nationale adoptait « *le projet de loi relatif aux conditions de mise sur le marché de certains produits phytopharmaceutiques en cas de danger sanitaire pour les betteraves sucrières* ». Il s'agissait de réautoriser jusqu'en 2023 l'usage phytosanitaire des néonicotinoïdes interdit depuis septembre 2018 par la « *loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages* » d'août 2016. Le Gouvernement et la représentation nationale cédaient ainsi à la pression exercée par les producteurs de betteraves et les industriels du sucre alarmés par le développement massif de la jaunisse du puceron, causée par un hiver particulièrement doux et un

(28) Gerlotto, *op. cit.* (pp. 47 & suivantes).

(29) Et non pas sauver la planète comme on peut le lire ou l'entendre trop souvent : la planète existait avant l'espèce humaine et selon toute vraisemblance continuera d'exister après sa disparition, que l'on peut souhaiter la plus tardive possible.

(30) Cette définition est souvent reprise et attribuée à Agnès Sinaï et Yves Cochet, lesquels définissent la collapsologie comme « *le processus irréversible à l'issue duquel les besoins de base (eau, alimentation, logement, habillement, énergie...) ne sont plus fournis (à un coût raisonnable) à une majorité de la population par des services encadrés par la loi* ». Cette définition est souvent reprise, mais nous n'en avons pas trouvé la source.

(31) *Op. cit.* (pp. 10-11).

printemps parmi les plus chauds observés avec une température supérieure à 3,6 % par rapport aux moyennes de saison, qui peut faire chuter les rendements jusqu'à 50 % selon les plantations. Tous les ingrédients d'un horrible dilemme auquel nous serons de plus en plus confrontés à l'avenir – et auquel nous devons déjà faire face – sont réunis : le réchauffement climatique, ses conséquences sur l'environnement, sur l'économie et sur l'emploi qui poussent les pouvoirs publics à prendre une décision, et les conséquences des décisions prises, en l'occurrence dans le cas présent sur l'environnement, voire sur la santé des populations. Car les néonicotinoïdes s'attaquent au système nerveux des insectes sans distinction, détruisant à la fois les nuisibles et les pollinisateurs, dont les abeilles et autres bourdons. L'élément qui a emporté la décision est le poids de la filière betterave dans l'économie française. 75 % de la récolte de 2020 permettra, en effet, de produire du sucre ; sur les 25 % restants, 60 % iront au bioéthanol pour les carburants et 40 % aux usages traditionnels de l'alcool : pharmacie-laboratoires, parfums-cosmétiques, boissons, vinaigre, industrie chimique, alcool à brûler. Alors que la consommation de sucre dans l'Union européenne a plutôt tendance à diminuer, la demande en carburant prétendument « vert » qui incorpore des produits agricoles est en constante augmentation. 85 % des composants du super-éthanol E85 sont issus de bioéthanol produit à partir de la betterave. Plus utilisé, le SP95-E10, composé à 90 % d'essence issue d'énergie fossile, comporte 10 % de bioéthanol dont la moitié vient de la betterave. Enfin, de la filière betteraves dépendent 90 000 emplois directs, indirects et induits, essentiellement en milieu rural en France, dont 45 000 emplois directs dans les 21 usines à sucre, et quelque 25 000 agriculteurs-plantateurs. Y avait-il des alternatives à la réautorisation des néonicotinoïdes ? La députée Delphine Batho plaidait en faveur de l'indemnisation des producteurs touchés par le manque à gagner consécutif à la baisse des récoltes, la Confédération paysanne, pour l'introduction de larves de coccinelles et de syrphes, dévoreurs de pucerons ou la plantation de lilas des Indes, dont l'odeur fait fuir les pucerons. Enfin, de nombreuses voix se sont élevées contre le lobby des betteraviers qui, en quatre ans, depuis l'interdiction de cette substance chimique néfaste à plus d'un titre, n'a pas investi un euro en recherche et développement pour trouver une alternative crédible et pérenne, privilégiant, ainsi, la rentabilité de court terme au détriment de l'avenir. *Last but not least*, comme le souligne la Fondation pour la nature et l'homme (FNH), « *bien que l'état de la science ne fournisse pas encore de synthèse globale sur ces conséquences sanitaires et que les études se poursuivent sur le sujet, plusieurs publications font apparaître des risques d'effets chroniques de ces produits sur la santé humaine* »⁽³²⁾, à commencer pour les populations vivant à proximité

(32) http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/commun_neonicotinoïdesetsantehumaine_042016_vdef-1.pdf

des exploitations, notamment les agriculteurs eux-mêmes et leurs familles. Une crainte que confirme un homme de terrain : « *Il n'y a pas que la question du butinage, témoigne Damien Houdebine, membre du comité national de la Confédération paysanne dans les colonnes du quotidien Libération. Du blé qui serait planté derrière de la betterave, comme sur une rotation classique, pourrait entraîner une diffusion des insecticides par pollution dans l'air.* »⁽³³⁾

Les salariés eux-mêmes peuvent être confrontés à des choix cornéliens. À la fin des années 1970, lorsqu'il s'est agi de négocier la norme d'empoussièrément pour la crocidolite, variété la plus dangereuse de l'amiante, les représentants des salariés comme du patronat ont tout fait pour qu'elle soit la plus élevée possible : à titre de comparaison, le Royaume-Uni a adopté dès 1969 une norme de 0,2 fibre par cm³ d'air, la France attendra 1977 pour fixer une norme dix fois supérieure, au nom de la sauvegarde de l'emploi, pour les uns, de la compétitivité, pour les autres. Entre perdre son emploi tout de suite et développer un hypothétique cancer de la plèvre dans vingt ou trente ans, les salariés et leurs représentants ont tranché en faveur de l'emploi : adviene que pourra. On peut également citer le cas des salariés qui assurent la maintenance des centrales nucléaires : pour conserver leur travail, il arrive parfois qu'ils dissimulent leur badge dosimétrique, qui mesure la dose de radioactivité reçue par son porteur, quand ils entrent dans des zones à risques afin qu'il n'enregistre pas les éventuels excédents. Enfin, dans le débat sur l'exploration et l'exploitation des « *hydrocarbures non conventionnels* » (plus communément et improprement appelés « *gaz de schiste* »), la priorité des salariés et *ipso facto* de leurs syndicats est la défense et la création d'emplois, tant pis si, pour cela, il faut travailler dans des conditions déplorables, saccager les paysages et continuer de polluer. Nous grossissons probablement le trait, mais c'est presque ainsi que cela se passe. Les débats sur des sujets de long terme sont faussés par des considérations de court terme. La CFTC est la seule confédération à avoir pris position pour l'interdiction de l'exploitation de cette ressource ; consultée dans le cadre d'un rapport parlementaire sur les techniques alternatives à la fracturation hydraulique, la CFTC pose la question en ces termes : « *À nos yeux, la véritable alternative est la suivante : soit l'objectif de la France est d'assurer son indépendance énergétique et, dans ce cas, il faut absolument exploiter les hydrocarbures non conventionnels dont notre sous-sol regorgerait, soit l'objectif poursuivi par notre pays est de réduire les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au changement climatique, et il faut que les énergies fossiles, dont le gaz et l'huile de roche mère, restent enfouies.* »⁽³⁴⁾

(33) *Libération* du 7 août 2020, https://www.liberation.fr/france/2020/08/07/les-neonicotinoides-de-retour-dans-les-champs-de-betteraves_1796320.

(34) Christian Bataille et Jean-Claude Lenoir, *Les Techniques alternatives à la fracturation hydraulique pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels*, les rapports de l'OPCEST, Paris, 2013.

Ces exemples soulignent que l'indispensable transition vers une économie plus soucieuse des contraintes environnementales et sociales sera difficile à réaliser, mais qu'elle n'en est pas moins possible, à condition toutefois de changer de perspective et de remettre l'église au milieu du village, à savoir ré-enchâsser l'économique dans le vivant. Telle est la problématique de la présente étude. Afin d'y répondre, nous reviendrons, tout d'abord, sur le concept de développement durable ; initialement pensé pour concilier croissance économique, exigences sociales et respect de l'environnement, il a été dévoyé au fil des conférences internationales. Dans une deuxième partie, nous verrons que des alternatives existent, notamment la théorie du *donut* de Kate Raworth et plus sûrement le schéma proposé par René Passet. Nous verrons également qu'il est nécessaire, avant de proposer des solutions techniques qui peuvent, toutes, avoir leur pertinence, de définir un projet de société, d'avoir une vision claire et précise du monde que nous voulons ; le pape François dans *Laudato si'* en propose une, qui peut être partagée par tous (chrétiens, adeptes d'autres religions, agnostiques ou athées) ; c'est ce à quoi nous nous emploierons dans une troisième partie. Dans un quatrième temps, nous évoquerons les solutions techniques qui font consensus pour mettre en œuvre cette transition. Enfin, puisque cette étude est faite pour une organisation syndicale et des syndiqués, nous nous efforcerons de montrer en quoi ils sont légitimes pour contribuer à la « reconstruction écologique »⁽³⁵⁾ : ce sera l'objet de notre dernière partie. Dans un entretien accordé au quotidien *Libération*, le philosophe Pierre Charbonnier, qui s'est spécialisé dans l'étude des liens entre sciences politiques et questions environnementales, n'hésite pas à reconnaître, en effet, que « les syndicats ont compris qu'ils tenaient un rôle dans l'enchâssement de la question sociale et de la question écologique. Si les choses s'accélérent, on peut être optimiste »⁽³⁶⁾.

(35) Gaël Giraud : « La reconstruction écologique nous ouvre un monde de la surabondance », par Amélie Poinssot (<https://www.mediapart.fr/journal/culture-idees/010620/gael-giraud-la-reconstruction-ecologique-nous-ouvre-un-monde-de-la-surabondance>).

(36) Thibaut Sardier, « Charbonnier, l'électrochoc écolo », in *Libération* du 9 janvier 2020.

CHAPITRE 1

RETOUR SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE LEURRE, L'AGENT DU LEURRE ET LE SOURIRE DU FINANCIER

Retour sur le développement durable : le leurre, l'agent du leurre et le sourire du financier

« *Le concept de chien n'aboie pas.* » Cet aphorisme – que l'on attribue à Spinoza – tend à signifier que le langage est incapable de décrire de manière adéquate la réalité. Dans cette même perspective, Spinoza écrit : « *l'idée vraie est quelque chose de différent de son objet. Autre chose est le cercle, autre chose l'idée du cercle. L'idée du cercle n'est pas quelque chose qui ait une circonférence, un centre, comme le cercle ; et l'idée du corps n'est pas le corps lui-même* »⁽³⁷⁾. Le concept de développement durable n'échappe pas à cette règle intangible : il ne permet pas de limiter le réchauffement climatique planétaire à 2 degrés, n'endigue pas la dégradation de la biodiversité ni ne remédie à l'épuisement des ressources. Ailleurs, dans *L'Éthique*, le même Spinoza stipule : « *pas autrement, peut-on dire, que ne se ressemblent entre eux le chien, signe céleste, et le chien, animal aboyant* »⁽³⁸⁾. De même donc que la constellation du Chien, l'une des plus anciennes connues, n'entretient qu'une vague ressemblance avec l'animal de compagnie, le développement durable, tel qu'il est communément défini, n'a rien à voir avec le développement durable tel qu'il se décline dans les faits et tel qu'il devrait être défini et mis en pratique pour préserver des conditions de vie décentes sur Terre. De manière plus triviale, nous pourrions citer ce témoignage recueilli lors d'un débat public : « *Tel qu'il est défini actuellement, le développement durable, qui cherche à associer économie, social et environnement en les mettant sur un même plan, est un leurre. On ne peut donc se priver d'une réflexion approfondie à la fois sur l'économie, l'environnement et le social et leurs interactions. Tous trois*

(37) Baruch Spinoza, *Le Traité de la réforme de l'entendement et de la voie qui mène à la vraie connaissance des choses*, Vrin, Paris, 2004, § 27 (selon la numérotation d'Appuhn), 33 (selon celle de Caillois).

(38) Baruch Spinoza, *L'Éthique*, cf. <http://www.prepagrandnoumea.net/TEXTES/SPINOZA%20Ethique.pdf>, Scolie de la proposition XVII, p. 33.

sont indissociables et indispensables au maintien d'une société humaine viable, et la destruction de l'un implique la fin de l'un des deux autres, voire des deux. Or le système néolibéral actuel pose comme principe, d'abord que l'environnement est infini et ses capacités de restauration naturelle du milieu permanentes et illimitées, ensuite que l'ensemble des activités humaines doivent se soumettre aux lois du marché, enfin que le salut se trouve dans le progrès technique. Une telle approche aboutit nécessairement à une destruction systématique du milieu, et donc, à terme, de l'humanité, puisqu'elle ne peut pas vivre hors de cet environnement précis. Le développement durable n'est donc pas viable s'il implique la poursuite du modèle de croissance infinie en exploitant durablement un milieu fini, et quoi que l'on dise ou fasse, son maintien nous mène à une impasse. »⁽³⁹⁾

Malgré tous ces défauts, l'ambiguïté certaine qui l'entoure et la difficulté de transposer le concept en actions concrètes, l'expression a fait florès. Tout le monde semble se l'être appropriée ou tout au moins s'y référer : écologistes convaincus et climatosceptiques, acteurs publics et privés, confédérations syndicales et organisations patronales, ONG et associations... Elle inspire des politiques nationales, européennes, internationales, mais aussi territoriales, plus facilement toutefois en paroles qu'en actes ; les entreprises arborent fièrement des règles de management écoresponsables qui poussent certains à les accuser de *greenwashing* (ou écoblanchiment, en français), opérations plus ou moins spectaculaires qui consistent à repeindre en vert des investissements, mais qui ne se traduisent pas par des modifications fondamentales des modes de production et/ou de consommation. Dans tous les cas, ce n'est pas tant le concept même de développement durable qui pose question que le récit qui s'est peu à peu imposé comme référence, le contexte dans lequel il se développe, son cheminement – de l'émergence de l'idée, dans les années 1960, à sa formulation, en 1980 –, la récupération qui en a été faite et qui continue de l'être, son interprétation et les dérives qu'elle entraîne. Citons, à l'appui de cette affirmation Franck-Dominique Vivien, pour qui « *la notion de développement durable a fait une entrée remarquée dans le dictionnaire des idées reçues contemporaines* » à tel point qu'elle constituerait « *désormais un élément central de la rhétorique des acteurs engagés dans les questions d'environnement et de développement* »⁽⁴⁰⁾. Et cet enseignant chercheur en sciences économiques de l'université de Reims Champagne-Ardenne d'insister : « *Au-delà d'un incontestable effet de mode, cette notion est caractérisée par un très grand flou sémantique,*

(39) Intervention orale du représentant d'une ONG lors des ateliers de lancement de la mise en œuvre nationale des objectifs du développement durable organisée par le ministère de l'Environnement, de l'Écologie et de la Mer, le 7 juin 2016 à l'Hôtel de Roquelaure à Paris.

(40) Franck-Dominique Vivien, « Jalons pour une histoire de la notion de développement durable », *Mondes en développement*, 2003/1 (n° 121), p. 1-21. DOI : 10.3917/med.121.0001. URL : <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2003-1-page-1.htm>

qui n'est pas pour rien dans l'abondant usage qui en est fait. »⁽⁴¹⁾ On peut aller jusqu'à dire, en adaptant au développement durable, la sentence prononcée par Dominique Bourg à l'égard de l'économie circulaire⁽⁴²⁾ : il en irait donc du développement durable « *comme de toutes les autres expressions qui ont essayé de signifier l'écologisation de la société* » ; celle-ci étant « *relativement mal vue* », la stratégie consiste à « *adopter un terme et lui donner un sens élastique (...), des acceptions différentes* » qui passeront « *d'une forme de mollesse à quelque chose de beaucoup plus exigeant* ». Nous postulerons donc ici que le développement durable est un leurre, pour reprendre l'expression de ce témoin anonyme cité plus haut, un chiffon rouge agité pour détourner l'attention de ce qu'il conviendrait de faire vraiment afin d'inverser la tendance, ou encore, comme le dit Olivier Passet à propos d'un autre concept-valise (la destruction créatrice), « *un prêt-à-penser qui anesthésie l'intelligence. La meilleure façon d'avoir l'air de tout dire sans ne rien dire* »⁽⁴³⁾. C'est ce que nous nous efforcerons de montrer, dans les pages qui suivent, d'abord en revenant sur la genèse de la notion de développement durable, puis en précisant sa définition. Nous tenterons, ensuite, de mettre en évidence ses insuffisances et son incapacité à décrire une situation complexe. Nous verrons également comment ceux qui s'en sont saisis, qui ont joué un rôle déterminant dans sa production, ses agents, l'ont pervertie au profit d'une « *économie de marchands* » (Karl Polanyi) et d'un capitalisme financier servis par la domination de l'idéologie néolibérale. Nous évoquerons, enfin, les termes alternatifs qui pourraient lui être substitués et la nécessité d'un nouveau récit.

1. Une exigence ancienne

Si l'effet de serre est théorisé pour la première fois en 1824 par le physicien français Joseph Fourier⁽⁴⁴⁾, si les conséquences sur le climat de l'augmentation du niveau des émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère et l'effet de serre sont identifiés dès 1896⁽⁴⁵⁾, et si les premières traces d'une prise de conscience des effets de l'activité économique sur le climat sont connues dès les premières années du XX^e siècle, avec la naissance en 1909 de la géonomie (science des rapports entre les sociétés humaines et leur environnement), c'est

(41) *Ibid.*

(42) Dominique Bourg, *Économie circulaire et innovation*, Mooc Uved, 2019.

(43) https://www.xerficanal.com/economie/emission/Olivier-Passet-La-destruction-creatrice-du-slogan-a-l-imposture_3747122.html

(44) In *Les Annales de chimie et de physique*.

(45) Cf. l'article du chimiste suédois Svante Arrhenius paru en 1896 intitulé « De l'influence de l'acide carbonique dans l'air sur la température au sol », in *The London, Edinburgh and Dublin Philosophical Magazine and Journal of Science*, vol. XXXXI, 5th serie, pp. 237-276, April 1896.

véritablement au cours des *Trente Glorieuses*, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, au moment où les nations tentent de reconstruire un nouvel ordre international, que la réflexion s'intensifie et que des initiatives se multiplient, témoins d'une préoccupation aiguë de la dégradation de l'environnement et de l'épuisement des ressources naturelles. Citons par exemple le *Clean Air Act* adopté par le Royaume-Uni en 1956 en réponse au grand smog de Londres, brouillard épais qui recouvrit la capitale anglaise durant cinq jours en décembre 1952. Cette loi visait à améliorer la qualité de l'air dans les villes britanniques dont la détérioration nuisait à la santé de la population. Aussi surprenant que cela puisse paraître aujourd'hui, au regard de l'incrédulité d'une large partie du peuple américain vis-à-vis du réchauffement climatique, le président Lyndon Johnson entérine en 1963 le *Wilderness Act* (généralement traduit par *loi de protection de la nature*), lequel précise que la nature est « *un lieu où la terre et sa communauté de vie ne sont point entravées par l'homme, où l'homme lui-même n'est qu'un visiteur de passage* ». C'est pour ces mêmes raisons que le pays adopte à son tour un *Clean Air Act* en 1970 et un *Clean Water Act* deux ans plus tard.

Il convient également de souligner, avec Franck-Dominique Vivien, que « *l'exigence (...) de devoir concilier croissance économique, dynamiques sociales et contraintes environnementales* »⁽⁴⁶⁾ – une approche qui se trouve au fondement du développement durable – est ancienne et qu'elle taraudait déjà les économistes classiques dont Thomas Malthus, qui oppose la loi naturelle du développement de la population aux conditions de développement maximum de la production alimentaire⁽⁴⁷⁾. On peut aussi citer John Stuart Mill et son « *état stationnaire* », dans lequel la masse du capital cessera inmanquablement d'augmenter du fait de la baisse tendancielle du taux de profit liée à l'accroissement de la population et la mise en culture de terres nouvelles qui élèvent le prix des denrées. Une situation qui serait, selon lui, « *préférable à notre condition actuelle* » : « *J'avoue, poursuit-il, que je ne suis pas enchanté de l'idéal de vie que nous présentent ceux qui croient que l'état normal de l'homme est de lutter sans fin pour se tirer d'affaire, que cette mêlée où l'on se foule aux pieds, où l'on se coudoie, où l'on s'écrase, où l'on se marche sur les talons et qui est le type de la société actuelle, au lieu d'être simplement une des phases désagréables du progrès industriel. Le meilleur état pour la nature humaine est celui dans lequel personne n'est riche, personne n'aspire à devenir plus riche et ne craint d'être renversé en arrière par les efforts que font les autres pour se précipiter en avant.* »⁽⁴⁸⁾ Que dirait-il de la situation actuelle ? Cette citation illustre au passage tout ce qui oppose le libéralisme au néolibéralisme : d'un côté l'émancipation de l'être humain, une fois libéré des contraintes économiques, de l'autre la volonté, par exemple, d'un auteur comme

(46) Franck-Dominique Vivien, *op. cit.*

(47) Cf. *Essai sur le principe de la population* dont la première édition remonte à 1798.

(48) In *Principes d'économie politique*, livre IV, chapitre VI § 2.

Hayek qui, dans *La Route de la servitude*, vante les mérites de « la soumission de l'homme aux forces impersonnelles du marché qui dans le passé a rendu possible le développement de la civilisation »⁽⁴⁹⁾.

L'analyse de Stuart Mill est partagée par Karl Marx, qui en tire des conclusions différentes. Il est en effet exclu, à ses yeux, qu'une économie capitaliste puisse s'installer dans un « état stationnaire »⁽⁵⁰⁾. La baisse du taux de profit devra, par conséquent, engendrer une instabilité et une situation explosive qui conduira au renversement du système capitaliste, qui exploite les hommes autant que la nature : « chaque progrès de l'agriculture capitaliste est un progrès non seulement dans l'art d'exploiter le travailleur, mais encore dans l'art de dépouiller le sol, écrit Marx à propos de l'agriculture et de la foresterie ; chaque progrès dans l'art d'accroître sa fertilité pour un temps, un progrès dans la ruine de ses sources durables de fertilité. Plus un pays, les États-Unis du Nord de l'Amérique, par exemple, se développe sur la base de la grande industrie, plus ce processus de destruction s'accomplit rapidement »⁽⁵¹⁾.

Keynes n'est pas en reste. Dans un petit texte de 1930⁽⁵²⁾, il propose une nouvelle approche du développement et prédit que, d'ici un siècle, du fait de l'évolution des techniques et de la science, « des classes sociales toujours plus larges et des groupes humains toujours plus nombreux seront délivrés pratiquement du problème de la nécessité économique », à savoir subvenir à leurs « besoins absolus » (se nourrir, se loger, se vêtir). L'humanité aura alors pour souci « véritable et permanent », de trouver « comment employer la liberté arrachée aux contraintes économiques ? Comment occuper les loisirs que la science et les intérêts composés auront conquis pour lui, de manière agréable, sage et bonne ? » Quatre facteurs leur permettront alors d'atteindre cette félicité : leur « capacité à contrôler le chiffre de la population », leur « volonté d'éviter les guerres et les discordes civiles », leur « consentement à [s'en] remettre à la science pour diriger toutes les affaires qui sont proprement du ressort de la science », et « le taux d'accumulation tel que le fixera la marge entre [sa] production et [sa] consommation ».

En revanche, pour l'école néoclassique ou néolibérale, la prise en compte des contraintes environnementales est un non-sujet puisqu'ils font confiance aux lois du marché et au bon sens des agents économiques pour ne pas polluer. Pour les tenants de cette théorie, l'existence et « le fonctionnement d'un système de marchés libres et concurrentiels, où les prix intègrent les coûts de l'environnement aux autres composantes économiques, constitue le fondement d'un développement

(49) Friedrich A. Hayek, *La Route de la servitude*, PUF (Paris, 2013), p. 148.

(50) Thèse développée dans *Le Capital*, livre III, chapitres XIII, XIV et XV.

(51) Cité par Franck-Dominique Vivien, *op. cit.*

(52) John Maynard Keynes, *Perspectives économiques pour nos petits-enfants*, disponible sur le lien suivant : <https://www.les-crisis.fr/keynes-perspectives-eco/>

durable »⁽⁵³⁾. Cette croyance, car c'est bien de cela qu'il s'agit⁽⁵⁴⁾, selon laquelle le marché oriente de manière quasi miraculeuse les comportements humains se heurte à ce que nous disent l'histoire, l'anthropologie ou encore les sciences dites dures.

2. De « La déclaration de Bellagio sur la planification » aux « Limites de la croissance »

Des découvertes scientifiques, des lois adoptées au coup par coup pour répondre à une urgence ou des théories économiques (la plupart du temps empreintes d'idéologie) ne sauraient cependant constituer une politique écologique digne de ce nom ni même servir de fondement à une écologie politique⁽⁵⁵⁾. Cette préoccupation apparaît véritablement à l'échelle internationale à la fin des années 1960. En avril 1968, à l'initiative de la toute récente Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le club de Rome voit le jour, baptisé ainsi car c'est dans la capitale italienne que se déroule sa première réunion. Rassemblant des personnalités du monde de la science, de la politique, de l'industrie ou des hautes fonctions publiques nationales ou internationale de 52 pays, il se fixe pour objectif de réfléchir aux dangers, pour l'environnement et pour l'humanité, de la croissance économique et démographique que connaît le monde à l'apogée des Trente Glorieuses. La deuxième réunion se tient à la Villa Serbelloni (mise gracieusement à la disposition des organisateurs par la fondation Rockefeller) à Bellagio, dans la province de Côme, en Lombardie. Durant une semaine, du 27 octobre au 2 novembre de la même année, une vingtaine d'experts échangent autour d'expériences menées dans le domaine de la planification à long terme et de la prévision, l'objectif étant de fournir des conseils avisés aux gouvernements des pays membres, une sorte d'aide à la décision. Leurs travaux débouchent sur la publication d'un document intitulé *Perspective of Planning*⁽⁵⁶⁾

(53) Stephan Schmeideny, *Changer de cap*, Dunod, Paris, 1992, cité par Franck-Dominique Vivien, *op. cit.*

(54) Croyance : « processus mental expérimenté par une personne qui adhère à une thèse ou une hypothèse, de façon qu'elle les considère comme vérité, indépendamment des faits, ou de l'absence de faits, confirmant ou infirmant cette thèse ou cette hypothèse. Ainsi, les croyances sont souvent des certitudes sans preuve » (in *Wikipedia*).

(55) Nous employons, ici, le terme d'écologie politique dans le sens où François Perroux utilisait celui d'économie politique, pour rendre intelligible une réalité, composée de faits, de statistiques, de décisions, de prévisions... sans cohérence apparente, en construisant des hypothèses et des modèles. Pour cet économiste français du XX^e siècle, cela implique d'inscrire sa réflexion dans un ensemble de disciplines scientifiques dont l'histoire, l'anthropologie, la sociologie...

(56) Erich Jantsch, *Perspectives of Planning. La Déclaration de Bellagio sur la planification, actes du symposium de travail de l'OCDE sur les prévisions et la planification à long terme*, Bellagio, Italie, 27 octobre-2 novembre 1968, OCDE, Paris, 1969.

et sous-titré *Déclaration de Bellagio sur la planification*. « Nous, les participants au symposium de travail de l'OCDE sur la prévision et la planification à long terme, après avoir discuté de l'importance que le sujet peut avoir au stade actuel de la crise sociale, nous sentons obligés de présenter nos vues sur les potentiels de la planification comme méthode d'approche pour résoudre de nombreux problèmes contemporains »⁽⁵⁷⁾, peut-on lire en préambule de ce document. L'objectif n'est pas, alors, de programmer les travaux à venir, mais de réfléchir à une méthode qui permettrait de résoudre les problèmes qui se posent à l'humanité.

Ainsi, selon les signataires de ce document, pour répondre aux atteintes sociales et environnementales causées par la croissance économique, la complexité croissante de la technologie, l'évolution démographique, la concentration des entreprises..., le champ d'application de la planification doit-il être élargi à l'ensemble des pays afin d'envisager des politiques alternatives. Face à des situations nouvelles, la planification doit imaginer de nouvelles institutions. Elle doit également tenir compte des conséquences qu'auront sur les personnes les décisions prises en faveur du collectif et doit donc être réalisée au niveau effectif le plus bas pour permettre un maximum de participation et favoriser son acceptabilité. La planification doit néanmoins être entreprise simultanément à différents niveaux et doit être intégrée à chacun d'entre eux. Cette approche et ces recommandations sont exprimées en réponse à des tendances irréversibles et mondiales quant à leurs conséquences ; elles sont urgentes et pertinentes quelles que soient les idéologies politiques, sociales et économiques. Le préambule se termine sur ce constat : « *Les difficultés, si elles sont ignorées, ne disparaîtront pas. Nous prenons donc sur nous de lancer cet avertissement collectif que les développements sociaux et technologiques déjà clairement prévus peuvent exacerber les choses au-delà de tout espoir de secours pacifique. Ce faisant, nous exprimons la conviction qu'il existe déjà une base de remède pour aider l'homme à définir et à créer son propre avenir.* »⁽⁵⁸⁾ Une approche qui peut surprendre aujourd'hui, de la part d'une organisation réputée être le *think tank* du néolibéralisme, mais qui – replacée dans le contexte historique de l'époque où le néolibéralisme n'est pas encore l'idéologie dominante et qui place le développement humain au cœur de ses préoccupations – reste fondée.

Il faudra attendre la publication du rapport Meadows en 1972 pour que le club de Rome accède à la notoriété planétaire. En 1970, il demande aux modélisateurs du Massachusetts Institute of Technology (MIT) de réfléchir à l'impact écologique qu'auront à terme la croissance économique et l'évolution démographique. Leurs travaux seront présentés en 1971 et feront l'objet de la publication, l'année suivante, d'un rapport intitulé *The Limits to growth* (mot à

(57) *Ibid.*, p. 7.

(58) *Ibid.*, pp. 8-9.

mot « *Les limites de la croissance* », paru en français sous le titre plus accrocheur de *Halte à la croissance ?* et également connu sous le nom de rapport Meadows, du nom des deux scientifiques qui dirigeaient l'équipe⁽⁵⁹⁾.

L'originalité de ce rapport réside dans la méthode adoptée – la dynamique des systèmes ou la systémique – qui consiste à réfléchir non pas à des systèmes isolés les uns des autres ni aux maillons qui les composent, mais aux relations qui existent entre eux : ce qu'on appelle des rétroactions. Elles peuvent être positives, dans la mesure où elles amplifient le phénomène qui s'en trouve à l'origine, ou négatives, lorsqu'elles permettent de stabiliser ce même phénomène. L'équipe de chercheurs réunie autour de Dennis Meadows et de son épouse, Donella, modélise donc les interactions entre ces systèmes que constituent l'agriculture, l'industrie, la démographie, les ressources et la pollution en partant de deux constats simples :

- Au début des années 1970, la population mondiale s'élevait à 3,6 milliards d'individus et augmentait de 0,3 % par an ; on pouvait donc en déduire un doublement tous les 32 ans environ. Un prolongement de cette tendance permettait d'estimer à 12 milliards le nombre de Terriens au milieu du XXI^e siècle⁽⁶⁰⁾. Les ressources alimentaires étant limitées et la mise en culture de nouvelles terres risquant (du fait de rendements décroissants) de se révéler très vite incapables de répondre aux besoins des personnes, la situation deviendrait vite insupportable et provoquerait des pénuries de denrées et des famines, que des problèmes d'approvisionnement en eau potable viendraient empirer.
- Au cours des années 1960, la croissance économique mondiale était de l'ordre de 7 % par an, soit un doublement tous les 10 ans. Les matières premières – notamment celles qui produisent de l'énergie (pétrole et gaz), mais également celles qui fournissent les métaux – étant elles aussi limitées, le maintien de cette croissance économique à un rythme aussi élevé deviendrait impossible, d'autant plus que la Terre ne parviendrait pas à absorber la pollution qui résulterait d'une exploitation outrancière des ressources naturelles.

Sur la base de ces deux constats, le MIT élabore une série de scénarios qui s'étalent sur la même période (1900-2100) et qui conduisent tous à un effondrement, entendu comme une diminution brutale de la population mondiale suivie d'une détérioration importante des conditions de vie à plus ou moins brève échéance des survivants :

(59) Dennis Meadows, Donella Meadows, Jorgen Randers et William W. Behrens III, *Halte à la croissance ?* Fayard, Paris, 1972, réédité sous le titre *Les Limites à la croissance (dans un monde fini)*, Paris, 2012, Rue de l'Échiquier, coll. «*Initial(e)s DD*».

(60) Toute chose égale, par ailleurs, les études actuelles tablent sur 9,8 milliards de Terriens en 2050 et 10,8 milliards vers 2100, contre un peu plus de 7,8 milliards début 2020, cf. le site de l'Institut national des études démographiques (www.ined.fr et plus particulièrement <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/projections-mondiales/projections-par-continent/>).

- Le premier scénario postule que les principales variables étudiées (population, ressources naturelles, pollution, produit industriel par tête et quota alimentaire) évoluent avec des ressources naturelles équivalentes à celles connues en 1970. Il en résulte que « *la perpétuation de la "croissance" conduit à un effondrement du niveau de vie (quota alimentaire par tête et produit industriel par tête) au début du XXI^e siècle, avec retour en 2100 à des valeurs bien plus basses que celles en vigueur en 1900. L'élément déclencheur est ici la baisse des ressources naturelles non renouvelables* »⁽⁶¹⁾.
- Dans le deuxième scénario, les ressources naturelles sont illimitées, auquel cas, « *ce n'est plus la pénurie de ressources naturelles qui provoque l'effondrement, mais l'explosion de la pollution. Cette dernière conduit alors à une diminution de la production agricole, qui régule alors la population* ».
- Troisième scénario : les ressources sont illimitées et l'humanité parvient à contrôler la pollution ; l'effondrement est alors seulement différé de quelques décennies.
- Mêmes hypothèses pour le scénario suivant auxquelles les chercheurs du MIT ajoutent l'augmentation de la productivité agricole ; conséquences : « *les terres arables finissent par devenir impropres à l'alimentation, et nous retrouvons aussi une régulation par la famine, mais avec une mortalité accrue par la pollution, et donc une population en 2100 inférieure à ce qu'elle est dans le scénario précédent, alors même que la productivité agricole est supposée plus élevée au départ* ».
- Enfin, dans le dernier scénario est introduit, en plus des trois postulats précédents, un contrôle parfait des naissances ; il en résulte une « *explosion de la pollution, gouvernée par une explosion du produit industriel, qui finit par rendre les terres impropres à la culture, causant une famine qui régule la population* ».

Une conclusion s'impose aux auteurs du rapport (la seule capable selon eux de prémunir le système d'un effondrement) : en finir avec la croissance. Ainsi – pour stabiliser l'explosion démographique –, préconisent-ils de limiter à deux le nombre d'enfants par couple, et – pour limiter l'activité économique – de taxer l'industrie et de réorienter les ressources qui en proviendraient vers l'agriculture, les services et la lutte contre la pollution. Pour faire accepter ce remède drastique aux populations, ils ne plaident pas en faveur de la croissance zéro ou de la décroissance (comme on le leur a reproché), mais proposent de répartir plus équitablement les richesses produites afin de répondre aux besoins du plus grand nombre⁽⁶²⁾.

(61) <https://jancovici.com/recension-de-lectures/societes/rapport-du-club-de-rome-the-limits-of-growth-1972/> idem pour les citations suivantes.

(62) Une préoccupation exprimée, aujourd'hui, notamment par le pape François dans *Laudato si'*.

Dès sa publication, le rapport Meadows soulève de nombreuses critiques. Il est tour à tour accusé de se focaliser sur des problèmes de riches et de ne pas prendre en compte la satisfaction des besoins fondamentaux des habitants du tiers-monde, de se projeter dans le trop long terme et dans un avenir improbable, de ne pas s'intéresser au sort des plus défavorisés pour qui c'est ici et maintenant que se pose la question de leur survie (déjà l'opposition entre « *la fin du monde* » et « *la fin du mois* »), de considérer l'humanité comme un tout homogène, ce qu'elle n'est pas... Mais la critique la plus virulente est celle des économistes néolibéraux, à commencer par Friedrich Hayek, qui dans son discours de réception du Prix Nobel d'économie (de son intitulé officiel, « *Prix de la Banque de Suède de la science économique en mémoire d'Alfred Nobel* ») fustige le rapport Meadows et s'étonne qu'il soit mis en lumière alors qu'on ne parle jamais des travaux qui mettent en avant ses faiblesses, notamment ceux de Wilfred Beckerman et de Gottfried Haberler, qui lui reprochent sa méthode de calcul. Pour eux, si un facteur de production vient à se raréfier et par conséquent, en vertu de l'offre et de la demande et de l'allocation optimale des facteurs, son prix, à augmenter, il suffit de lui en substituer un autre, moins rare et donc moins cher ; en partant de ce postulat, l'activité économique est sans limite et peut continuer de croître sans risque d'effondrement. Rétrospectivement, aujourd'hui, les contempteurs du rapport Meadows lui opposent le fait qu'il annonçait la fin des réserves mondiales de pétrole pour la fin du XX^e siècle... Ce qui ne s'est pas produit, mais ce dont on ne trouve aucune trace dans le document. L'expression développement durable n'apparaît pas encore dans le rapport, mais l'idée y est inscrite en filigrane.

3. Le rapport dit « *Brundtland* »

La paternité de l'expression « *développement durable* » revient à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), créée en 1948 à Fontainebleau. Première union environnementale à l'échelle mondiale, elle réunit les gouvernements et les organisations de la société civile dans le but de protéger la nature. Elle vise à encourager la coopération internationale et à fournir des connaissances et des outils scientifiques capables d'orienter les mesures de conservation. Leurs travaux débouchent sur la publication, en 1980, en partenariat avec le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et le Fonds mondial pour la nature (WWF), de la *Stratégie mondiale de la conservation*⁽⁶³⁾, qui contribue à définir le concept et inspire l'ensemble

(63) UICN avec la coopération du WWF et du PNUE, et la collaboration de la FAO et de l'Unesco, *Stratégie mondiale de la conservation, La conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, 1980 : <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/WCS-004-Fr.pdf>

de la démarche de conservation et de développement durable sur le plan mondial. On peut y lire que « *la conservation des ressources vivantes est l'une des conditions préalables à l'avènement du développement durable (...) défini ici comme la modification de la biosphère et l'emploi de ressources humaines, financières, vivantes et non-vivantes, pour satisfaire aux besoins des hommes et améliorer leur qualité de vie* [c'est nous qui soulignons]. Pour assurer la pérennité du développement, il faut tenir compte des facteurs sociaux et écologiques, ainsi que des facteurs économiques, de la base des ressources vivantes et non vivantes, et des avantages et désavantages à long terme et à court terme des autres solutions envisageables »⁽⁶⁴⁾.

Mais ce n'est que sept ans plus tard que l'expression trouvera sa signification définitive. « *Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* [c'est nous qui soulignons]. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de "besoins", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir » : telle est désormais la définition communément admise de ce concept. On la trouve dans le rapport intitulé *Our Common Future (Notre avenir à tous)* – également connu sous l'appellation « *rapport Brundtland* » – publié en 1987 par la Commission mondiale pour le développement et l'environnement de l'ONU (CMED), alors présidée depuis sa création en décembre 1983, par Gro Harlem Brundtland, chef du gouvernement norvégien. Cette instance rassemblait une équipe composée de ministres des Affaires étrangères, hauts fonctionnaires des finances et de la planification, responsables dans les domaines de l'agriculture, de la science et de la technologie... La variété de sa composition visait à développer une approche intégrée et interdisciplinaire des problèmes environnementaux dans un cadre multilatéral. La CMED a tenu des audiences publiques sur les cinq continents et sur des problématiques qui dépassent la stricte thématique environnementale. Le rapport qui en a résulté insiste d'abord sur l'urgence d'agir en mettant en lumière la fragilité de l'environnement face aux conséquences de l'activité humaine. Dans un deuxième temps, le document souligne les grands défis auxquels est confrontée l'humanité et émet des recommandations destinées à les relever. Enfin, il met l'accent sur la nécessité d'agir en coopération. Dans le préambule qu'elle signe, Gro Harlem Brundtland tient à préciser que le souci de l'intérêt général a prévalu sur la défense des intérêts particuliers des uns et des autres : « *En tant que commissaires, nous n'avons pas siégé en fonction de nos responsabilités nationales mais en tant qu'individus.*

(64) *Ibid.*, p. 15.

Et, au fur et à mesure de l'avance de nos travaux, le nationalisme et les divisions artificielles entre pays "industrialisés" et "en voie de développement", entre l'Est et l'Ouest, disparaissent peu à peu. À la place naquit une sourde inquiétude envers la planète et les dangers écologiques et économiques que les gens, les institutions et les gouvernements affrontent aujourd'hui. »⁽⁶⁵⁾

Partant du constat selon lequel le monde est confronté à une seule et même crise et non à des crises isolées (crise économique, crise sociale, crise environnementale...), le rapport Brundtland avance des pistes de réflexion qui imposent de penser ensemble ces deux dimensions indispensables que sont l'environnement – « le lieu où chacun de nous vit » – et le développement – « ce que nous essayons de faire pour améliorer notre sort à l'intérieur de ce même lieu ». D'où cette première conclusion : « aujourd'hui, ce dont nous avons besoin, c'est d'une nouvelle ère de croissance économique, vigoureuse et en même temps, socialement et environnementalement durable »⁽⁶⁶⁾. Deuxième conclusion : il est nécessaire de penser ensemble le développement des pays du Nord et du Sud, au nom de l'équité intragénérationnelle entre les hommes et les femmes de tous les pays. Dans cette perspective, les pays développés reconnaissent leur responsabilité dans la dégradation de l'environnement et en tirent la leçon que les pays en voie de développement ne doivent pas emprunter le même chemin ; ils s'engagent donc à les aider pour qu'ils se développent de manière plus durable. Enfin, le document propose de penser la solidarité entre les générations présentes et les générations futures. Cette équité intergénérationnelle passe par la qualité de l'environnement et la quantité de réserves de ressources naturelles que les générations présentes légueront à leurs successeurs. C'est donc par la prise en compte de l'environnement que le développement devient durable. À partir de ce rapport, l'association des trois, voire quatre, principes fondamentaux du développement durable devient un impératif : l'économique (production de richesses, amélioration des conditions de vie matérielles), le social (satisfaction des besoins en santé, éducation, habitat, emploi, prévention de l'exclusion, égalité entre les femmes et les hommes...), l'environnemental (promotion de conditions de vie décentes, sauvegarde de la biodiversité, préservation des ressources...), mais aussi l'institutionnel (cohésion politique, transparence des marchés, participation de toutes les parties prenantes à la gouvernance...).

(65) Rapport Brundtland, op. cit.

(66) Ibid.

4. Les conférences des Nations unies : épisode 1 – « Si tu vas à Rio » (1992)... en passant par Stockholm (1972)

Le rapport Brundtland fournit les bases de travail pour la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui se tient à Rio de Janeiro entre le 3 et 14 juin 1992. Elle réunit des dirigeants politiques, diplomates, scientifiques, journalistes et représentants des organisations non gouvernementales (ONG) de 179 pays (dont 120 chefs d'État et de gouvernement) et vise à « *réconcilier l'impact des activités socio-économiques humaines et l'environnement* ». Les objectifs concrets de ce sommet sont de produire un agenda large et un plan pour l'action internationale sur les questions d'environnement et de développement qui aideraient à guider la coopération internationale et la politique de développement durant le XXI^e siècle. C'est au cours de cette rencontre que l'ONU proclame, non sans débats, le concept de développement durable qu'elle qualifie de « *révolutionnaire* »⁽⁶⁷⁾ et qu'elle considère comme un « *objectif atteignable pour chacun de par le monde, que ce soit au niveau local, national, régional ou international* »⁽⁶⁸⁾. La CNUED reconnaît, par ailleurs, « *que l'intégration et l'équilibre des préoccupations d'ordre économique, social et environnemental dans la satisfaction de nos besoins sont vitaux pour le maintien de la vie humaine sur la planète et qu'une telle approche intégrée est réalisable si les esprits et les mains travaillent ensemble* »⁽⁶⁹⁾. Elle estime également « *que l'obtention de ce type d'intégration et d'équilibre des dimensions d'ordre économique, social et environnemental nécessite de nouvelles perceptions de la manière dont nous produisons et consommons, de la façon dont nous vivons, nous travaillons, nous nous entendons et prenons nos décisions* »⁽⁷⁰⁾. À l'issue de ce sommet, l'ONU présente notamment la déclaration de Rio, qui comprend 27 principes, la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (qui est placée sous l'autorité de la conférence des Parties – ou COP – et définit et entérine, entre autres, le « *principe de précaution* » selon lequel « *malgré l'absence de certitudes, à un moment donné, dues à un manque de connaissances techniques, scientifiques ou économiques, il convient de prendre des mesures anticipatives de gestion de risques eu égard aux dommages potentiels sur l'environnement et la santé* »⁽⁷¹⁾), la convention sur la diversité biologique, la déclaration sur les principes de gestion des forêts, sans oublier le programme Action 21, plus souvent dénommé « *Agenda 21* », qui définit le rôle des collectivités territoriales dans plusieurs domaines : la pauvreté, la santé, le logement, les ressources en eau, les pollutions, la désertification...

(67) <https://www.un.org/fr/conferences/environnement/rio1992>

(68) *Ibid.*

(69) *Ibid.*

(70) *Ibid.*

(71) *Ibid.*

Il convient de souligner que la conférence de Rio est la deuxième du genre. Elle a été précédée en 1972 par la conférence des Nations unies sur l'environnement humain (CNUEH), laquelle s'était déroulée à Stockholm du 5 au 16 juin 1972 et a, elle aussi, débouché sur une déclaration (de 26 principes) et un plan d'action de 109 recommandations. Les deux déclarations accordent une place primordiale à l'être humain. Dès le préambule, la déclaration de Stockholm stipule, en effet, que « *l'homme est à la fois créature et créateur de son environnement, qui assure sa subsistance physique et lui offre la possibilité d'un développement intellectuel, moral, social et spirituel (...). Les deux éléments de son environnement, l'élément naturel et celui qu'il a lui-même créé, sont indispensables à son bien-être et à la pleine jouissance de ses droits fondamentaux, y compris le droit à la vie même* »⁽⁷²⁾, qu'il « *doit constamment faire le point de son expérience et continuer à découvrir, à inventer, à créer et à avancer* »⁽⁷³⁾, ou encore que « *les hommes sont ce qu'il y a de plus précieux au monde* »⁽⁷⁴⁾, mais que s'il « *a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être* », « *il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures* »⁽⁷⁵⁾. L'humanité a certes des droits, mais elle a aussi des devoirs : telle est la conclusion de cette conférence. Le principe premier de la déclaration de Rio, après avoir reconnu dans son préambule que « *la Terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance* », proclame vingt ans après que « *les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature* »⁽⁷⁶⁾. On assiste cependant à un changement de paradigme : dans la déclaration de Stockholm, l'humanité est partie intégrante de l'écosystème avec lequel elle est en interaction⁽⁷⁷⁾, alors que dans celle de Rio, elle est une simple utilisatrice de l'environnement dont elle doit prendre soin.

Les deux déclarations affirment également le rôle moteur des États puisque c'est à eux qu'il est enjoint d'engager, en coordination avec les organisations internationales, toutes les actions nécessaires à la concrétisation de ces principes. C'est à eux qu'il appartient, encore, d'impulser et de mettre en œuvre les politiques (économiques, industrielles, monétaires...) adéquates

(72) In *Rapport de la conférence des Nations unies sur l'environnement, préambule de la déclaration des Nations unies sur l'environnement*, Stockholm, 5-16 juin 1972, p. 3, premier alinéa ; <https://undocs.org/fr/A/CONF.48/14/Rev.1>

(73) *Ibid.* p. 3, alinéa 3.

(74) *Ibid.* p. 3, alinéa 5.

(75) *Ibid.* p. 4, principe premier.

(76) *Rapport de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, annexe 1 : Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*, p. 2 ; [https://undocs.org/fr/A/CONF.151/26/Rev.1\(vol.I\)](https://undocs.org/fr/A/CONF.151/26/Rev.1(vol.I)).

(77) Sur la notion d'écosystème, voir François Gerlotto, *Cataclysme ou transition, l'écologie au pied du mur*, op. cit., pp. 51 à 98.

afin d'atteindre les objectifs fixés. Ainsi le principe 2 de la déclaration de Rio précise-t-il que « *les États ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres États ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.* »⁽⁷⁸⁾ Confirmant, notamment, le principe 7 de la déclaration de Stockholm : « *Les États devront prendre toutes les mesures possibles pour empêcher la pollution des mers par des substances qui risquent de mettre en danger la santé de l'homme, de nuire aux ressources biologiques et à la vie des organismes marins, de porter atteinte aux agréments naturels ou de nuire à d'autres utilisations légitimes de la mer.* »⁽⁷⁹⁾ Là encore, notons un changement d'approche entre des États qui, à Stockholm, sont invités à agir de manière radicale, et qui, à Rio, doivent le faire dans un cadre plus limité.

Malgré l'absence d'engagements concrets, ces deux conférences peuvent être considérées comme des succès dans la mesure où elles ont favorisé la prise de conscience planétaire de l'impact d'une activité humaine débridée sur la biosphère et ont été à l'origine de nombreuses actions favorables à l'environnement dans plusieurs pays signataires : augmentation de la part du budget consacrée aux politiques environnementales, investissements dans les technologies moins émettrices de gaz à effet de serre, prise en compte du principe de précaution qui a notamment permis un moratoire européen sur les organismes génétiquement modifiés... Et surtout, elles jettent les bases de ce que pourrait être une politique de développement durable.

Une première conclusion s'impose à la lecture des documents élaborés dans le cadre des deux conférences de Stockholm et de Rio et des décisions prises... ou non. Le fondement de toute politique écologique repose sur une approche du développement durable qui vise un objectif – assurer à l'ensemble des êtres humains des conditions de vie décentes sur Terre –, une impulsion – fournie par les États garants du bien commun à l'échelon national en lien avec les instances internationales – et une méthode – qui, tout en tenant compte des intérêts particuliers, privilégie l'intérêt général.

Néanmoins, s'il existe d'importantes similitudes entre les déclarations de Stockholm et de Rio de Janeiro, on ne peut s'empêcher de remarquer avec Franck-Dominique Vivien la forte empreinte laissée sur la seconde par la société civile, dont chaque composante est d'abord là pour défendre ses propres intérêts, alors qu'à Stockholm, les experts présents mettaient leurs compétences au service des États : « *On assiste à une montée en puissance de la société civile, des ONG notamment. Autres*

(78) *Ibid.*, p. 2.

(79) *Rapport de la conférence des Nations unies sur l'environnement, préambule de la déclaration des Nations unies sur l'environnement*, p. 4, *op. cit.*

acteurs ayant fait leur entrée en force sur cette scène internationale, les représentants du monde des entreprises, dont le rapport Brundtland attend beaucoup (...). Les entreprises font désormais entendre leurs voix, en donnant leur propre vision du développement durable et en faisant un certain nombre de propositions censées aller dans ce sens (...). Parallèlement à cette évolution, la référence à la planification, qui figurait dans la déclaration de Stockholm, a disparu. L'heure est plutôt désormais au respect du principe de précaution et au jeu de la régulation marchande. »⁽⁸⁰⁾

Cette analyse est partagée par Ignacy Sachs⁽⁸¹⁾. Dans un entretien accordé à *Vraiment durable*⁽⁸²⁾, revue scientifique interdisciplinaire du développement durable, en 2012 à la veille de l'ouverture du sommet de Rio + 20 (voir ci-après), il revient sur l'effervescence intellectuelle qui agitait le monde scientifique et politique dans les années 1970 et la multiplication des rencontres internationales tant formelles qu'informelles. Ainsi, en mars 1970 se déroule à Tokyo et Osaka au Japon, à l'initiative de l'économiste Shigeto Tsuru, professeur à l'université de Hitotsubashi, le symposium international sur les perturbations de l'environnement, qui rassemble une cinquantaine de spécialistes en sciences sociales. Ce pays – victime des bombardements atomiques d'Hiroshima et Nagasaki en 1945, et de la catastrophe écologique de Minamata⁽⁸³⁾ – est particulièrement sensible aux ravages de l'activité humaine sur l'environnement. Dans leurs conclusions, les participants estiment d'abord que les coûts de la perturbation de l'environnement et les avantages à attendre de son contrôle et de son amélioration sont principalement non marchands. Ils considèrent ensuite que les populations devront faire face à des décisions politiques fondées sur des évaluations faites à l'extérieur du marché dans des conditions de désaccords possibles et d'absence d'unanimité. Ils préconisent également de se concentrer uniquement sur la chaîne physique de causalité et que le fait de prendre en compte le problème posé indépendamment du cadre institutionnel dans lequel il s'inscrit ne peut donner qu'une image incomplète et donc fautive de la réalité. Enfin, ils souhaitent faire avancer la thèse selon laquelle les personnes sont confrontées à une dégradation croissante de l'environnement et donc à une augmentation des coûts sociaux qui en découlent.

(80) Franck-Dominique Vivien, *op. cit.*

(81) Sa fiche Wikipedia le présente comme suit : « Il a, dès 1972, à la conférence de Stockholm, alors qu'il était conseiller spécial du secrétaire général de l'ONU, prévu dans son rapport d'étude que le développement économique effréné conduirait inéluctablement à une catastrophe écologique planétaire. Vingt ans plus tard, en 1992, il était activement présent à la conférence de Rio. »

(82) « Développement et environnement, un indissociable binôme », entretien avec Ignacy Sachs par Bettina Laville, in *Vraiment durable* n° 2/2012 (pp. 17 à 31) : <https://www.cairn.info/revue-vraiment-durable-2012-2-page-17.htm>

(83) Les habitants de cette ville située dans le Sud du Japon ont été empoisonnés dans les années 1950 par du mercure déversé par une entreprise industrielle dans l'eau de mer, contaminant les poissons et l'ensemble de la chaîne alimentaire. Cette catastrophe a provoqué quelque 2 000 décès et rendu malades des dizaines de personnes, victimes de troubles neurologiques.

En 1971, se déroule à Founex, en Suisse, à l'initiative cette fois de l'ONU, un premier séminaire préparatoire à la conférence de Stockholm où est évoquée la question de l'environnement et du développement. « *Nous sommes dans une époque fondamentale pour la formulation des idées et je pense qu'à Stockholm les idées sont prêtes à prendre corps, témoigne Ignacy Sachs. C'est une période où les idées commencent véritablement à se décanter et où il est clair qu'il faut introduire dans le concept du développement, outre la dimension sociale, la question des stratégies face aux ressources renouvelables et non renouvelables, à l'environnement...* »⁽⁸⁴⁾. Présent à Stockholm comme à Rio, Sachs en dresse les différences. « *Stockholm a été une fantastique foire d'idées, parce qu'il y avait plusieurs Stockholm. Il y avait le Stockholm officiel ; il y avait les événements parallèles organisés pour les délégations ; il y avait les conférences organisées dans un grand théâtre de la ville, où est intervenue Indira Gandhi, alors Premier ministre de l'Inde – nous n'étions pas dans l'enceinte de la conférence, mais en dehors, face à un grand public. Il y avait également un off-Broadway et un off-off-Broadway composés de victimes de Minamata, qui étaient assises dans la rue.* »⁽⁸⁵⁾ En revanche, « *Rio 1992 a été en grande partie une occasion perdue parce que, politiquement, nous étions à un moment de montée en puissance du néolibéralisme (nous étions en pleine implosion du modèle soviétique, le mur de Berlin venait de tomber...).* Ce n'était donc pas le meilleur moment pour discuter du rôle de l'État et des politiques publiques. Je pense qu'il a manqué aussi la perception du rôle de la planification à long terme, thème qui n'était pas du tout à la mode à Rio en 1992 »⁽⁸⁶⁾. Selon lui, pour permettre la viabilité économique, on aurait, en principe, dû renforcer le rôle des États « *développeurs* ». Force est de reconnaître que les conférences suivantes – qui confirment l'effacement des États au profit des entreprises privées – lui donneront raison.

5. Les conférences des Nations unies : épisode 2 – de Johannesburg à Rio de Janeiro (Rio + 20)

Dix ans après la conférence de Rio, alors que s'ouvre une nouvelle conférence destinée à faire le point sur les avancées obtenues, la notion de développement durable s'est-elle vraiment affirmée comme la solution aux excès de la croissance économique et aux problèmes de la planète et de ses habitants ? Telle est la question que l'on est alors en droit de se poser. Dans les termes, cela ne fait aucun doute, mais dans les faits, il y a loin de la coupe aux lèvres. Il appartenait donc à la conférence, organisée à Johannesburg, en Afrique du Sud,

(84) Entretien avec Ignacy Sachs par Bettina Laville, *op. cit.*

(85) *Ibid.*

(86) *Ibid.*

du 26 août au 4 septembre 2002 et intitulée « *sommet mondial sur le développement durable* », d'en juger. Il n'en a rien été. Nous allons maintenant voir pourquoi et comment, à la fin des années 1990, les conférences environnementales organisées par l'ONU changent complètement de nature.

Dès le discours d'ouverture, Thabo Mbeki, alors président de l'Afrique du Sud, attaque bille en tête : pas question de déboucher sur un échec, déclare-t-il en substance, pas question non plus que cette conférence n'aboutisse à rien de concret comme celle de Rio, dix ans avant : et d'inciter les quelque 5 700 délégués venus de 189 pays à apporter une « *juste réponse à une décennie d'espoir* ». Après dix jours de débats intenses entre les différentes délégations, le sommet se conclut sur un catalogue de bonnes intentions sans engagements réels, sans plan d'action, des objectifs vagues, aucun budget ou calendrier précis. Cependant, à en croire plusieurs articles de presse de l'époque⁽⁸⁷⁾, tous les participants ne sont pas repartis bredouilles de cette conférence visiblement taillée sur mesure pour les grandes entreprises et le *lobby* financier venus se faire de la publicité et prospecter le marché émergent de l'environnement : une centaine de PDG de grands groupes et de représentants de fonds de pension font le déplacement, des voyages de presse sont organisés pour faire découvrir au monde entier par médias interposés leurs engagements en faveur du respect de la planète et leurs réalisations en matière de développement durable dans des domaines aussi différents que le changement climatique, la préservation de la biodiversité, le processus de prise de décisions, l'efficacité énergétique, la gestion des ressources... Dans le même temps, les ONG sont reléguées dans un parc d'expositions située à 20 km du lieu de la conférence, contrairement à Stockholm, nous l'avons vu. Le journaliste du *Monde* relève que, dans le document préparatoire, « *le mot "partenariats" est cité près d'une vingtaine de fois, bien davantage que "écosystème", "biosphère" ou "droits de l'homme". Les références à l'OMC et aux engagements de Doha sur le commerce sont elles aussi fréquentes.* »⁽⁸⁸⁾

Il n'est pas question, ici, de remettre en cause le rôle que les entreprises, par leur engagement et leurs investissements, peuvent jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique, en faveur de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, il s'agit davantage de souligner, comme le suggère Pierre-Yves Gomez⁽⁸⁹⁾, que le capitalisme a changé de nature. Selon cet essayiste, professeur à l'Emlyon où il dirige l'Institut français de gouvernement des entreprises, la promulgation en septembre 1974 de la loi Erisa (*Employee*

(87) Cf. notamment *Le Monde* daté du 31 août 2002 : https://www.lemonde.fr/archives/article/2002/08/31/a-johannesburg-le-sommet-de-la-terre-est-pirate-par-de-grandes-entreprises_288699_1819218.html

(88) *Ibid.*

(89) *L'Esprit malin du capitalisme*, DDB, Paris, 2019.

Retirement Income Security Act), qui vise à séparer les caisses de retraite (*pensions funds*) des salariés des entreprises dans lesquelles ils travaillent afin de les sécuriser, est à l'origine du passage du « *capitalisme accumulatif* » dans lequel le financement de l'économie s'effectue par le crédit « *dans les limites comptables de leurs actifs financiers* »⁽⁹⁰⁾, au « *capitalisme spéculatif* » caractérisé par l'émergence de « *marchands de financement* », la concurrence entre les promesses de gains à venir et le non-remboursement de la dette contractée⁽⁹¹⁾, le tout régenté par une technocratie spéculative qui s'implante progressivement dans tous les milieux⁽⁹²⁾ en lieu et place des universitaires et des chercheurs qui avaient largement influencé le déroulement de la conférence de Stockholm et les conclusions auxquelles elle avait abouti. Première conséquence : « *Au lieu que la finance soit au service de la production des entreprises, c'est l'inverse qui se produit : l'activité de l'entreprise est tirée par les attentes de la finance.* »⁽⁹³⁾ Seconde conséquence : « *Partout les entreprises sont en compétition économique et elles ont besoin de ressources pour soutenir leur guerre commerciale. Cela est d'autant plus vrai quand dans l'ambiance des années 1970, pour encourager les entreprises nationales à exporter, les gouvernants ont promu le libre-échange généralisé : par contrecoup, des normes qui protégeaient les producteurs nationaux contre la concurrence des sociétés étrangères ont été démantelées.* »⁽⁹⁴⁾ Cette évolution du capitalisme, qui impacte l'ensemble de l'activité économique, donc l'évolution du concept de développement durable, n'est pas le résultat d'un « *complot ourdi par une clique, ni une planification initiale* », mais « *seulement une succession d'ajustements qui ont fini par constituer le récit crédible relayé par une technocratie qui, de ce fait, est devenue puissante* »⁽⁹⁵⁾.

Cette pénétration des entreprises n'est donc pas l'effet du hasard. Comme toutes les conférences internationales, celle de Johannesburg est la conclusion d'un long travail de préparation mené dans différentes instances, dont l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui, à Doha en novembre 2001, réaffirme « *les bienfaits des principes de l'économie libérale et du commerce international* »⁽⁹⁶⁾. En parallèle, il convient de remarquer que la conférence préparatoire organisée par l'ONU en mars 2002 à Monterrey ne débat pas des points figurant à l'ordre du jour, comme la nécessité d'un nouveau modèle de

(90) *Op. cit.* p. 73.

(91) *Op. cit.* pp. 74 & suiv.

(92) *Op. cit.* pp. 57 & suiv.

(93) *Op. cit.* p. 33.

(94) *Op. cit.* pp. 20-21.

(95) *Op. cit.* p. 276. « *Je ne dis pas que la loi Erisa a déterminé à elle seule la transformation de nos économies et de nos sociétés, démontre Gomez dans ce livre. Elle ne détermine rien du tout [c'est lui qui souligne]. Ce fut un événement qui, combiné à d'autres, a conduit, souterrainement, à un tremblement de terre. Il a fait écho à d'autres événements, à des représentations politiques et des promesses sociales qui se sont mises en synchronie.* » (p. 19).

(96) *Le Monde*, 31 août 2002, *op. cit.*

développement, la manière de le financer, la dette des pays du Sud : « aucune des conférences préparatoires n'avait éclairci les moyens de la mise en place d'un développement durable : ni définitions concrètes ni calendrier d'application ni modes de financement, peut-on lire sur le site de l'Encyclopædia universalis à la rubrique sommet de Johannesburg. Le débat sur les droits de propriété de la biodiversité, qui devait constituer l'un des points du sommet de Johannesburg, a été transféré de fait à l'OMC par la volonté des firmes industrielles et sans redistribution réelle pour les communautés indigènes. Concernant le climat et les puits de carbone, ce sont les entreprises des pays du Nord, responsables de la mauvaise gestion des ressources, gros consommateurs et pollueurs, qui ont bénéficié des avantages fiscaux et des subventions pour la reconversion de leurs systèmes énergétiques. »⁽⁹⁷⁾

Enfin, on peut noter que la composition des participants change par rapport aux précédents sommets : si ce sont toujours les « représentants des peuples du monde » qui signent le texte final⁽⁹⁸⁾, ce document fait la part belle aux entreprises derrière lesquelles les États doivent s'effacer – et les peuples avec – pour ne pas perturber les règles de fonctionnement du marché autorégulé, mais seulement organiser les conditions de son fonctionnement. « Nous convenons que, dans l'exercice de ses activités légitimes, le secteur privé, y compris les grandes entreprises comme les petites, a le devoir de contribuer à l'évolution vers des communautés et des sociétés équitables et durables. » Alors que l'objectif de cette rencontre était de faire le point sur les avancées obtenues depuis dix ans en matière de lutte contre le dérèglement climatique, la perte de la biodiversité et les ressources disponibles, on assiste à un show médiatique avant tout destiné à détourner l'attention et à abuser les peuples, à faire croire que les États prennent les choses en main, alors qu'ils se défont de leurs responsabilités au profit de groupes de pression. Ce faisant, les représentants des États se conforment à l'idéologie néolibérale.

À Johannesburg, trente ans après, force est de reconnaître que les références au texte fondateur de Stockholm sont devenues des pétitions de principe sans signification ni conséquences : « Les chefs d'État et de gouvernement reconnaissent leur responsabilité commune de faire progresser et de renforcer aux niveaux local, national, régional et mondial la protection de l'environnement, le développement social et le développement économique, qui sont les trois piliers indissociables du développement durable. Ils reconnaissent que l'élimination de la pauvreté, la modification des modes non durables de production et de consommation ainsi que la protection et la gestion des ressources naturelles sont des objectifs primordiaux du développement durable et ses conditions préalables. Ils se disent heureux que le sommet de Johannesburg se soit concentré sur l'indivisibilité de la dignité humaine (...).

(97) <https://www.universalis.fr/encyclopedie/sommet-de-johannesburg/>

(98) Rapport du sommet mondial pour le développement durable, annexe 1 : Déclaration de Johannesburg, p. 1, <https://undocs.org/fr/A/CONF.199/20>

Les chefs d'État et de gouvernement reconnaissent que le développement durable suppose une perspective à long terme et une participation large pour la formulation des politiques, et la prise et l'exécution des décisions à tous les niveaux. »⁽⁹⁹⁾ Bref, les chefs d'État s'accordent sur un récit, mais ne prennent aucun engagement concret.

En 2012, la conférence des Nations unies sur le développement durable organisée à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin tente de rectifier le tir en prenant des engagements concrets : elle réunit 90 chefs d'État et de gouvernement ainsi que les représentants de collectivités territoriales, d'entreprises et d'associations, soit 50 000 personnes, en tout, représentant 195 pays. Mais n'y participent ni le président des États-Unis ni la chancelière allemande ni le locataire du 10 Downing Street : c'est dire le peu d'intérêt que ce nouveau sommet suscite chez les dirigeants des plus importants pays du monde... Deux thèmes figurent à l'ordre du jour – l'économie verte et le cadre institutionnel du développement durable – et trois objectifs – provoquer un nouvel élan en faveur du développement durable, évaluer les progrès accomplis et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des engagements pris lors des précédents sommets, identifier et relever les nouveaux défis. Elle se termine sur un sentiment de déjà-vu : incapacité des délégations à se mettre d'accord et déception à la hauteur des attentes suscitées. Le document qui en est issu, intitulé *L'Avenir que nous voulons*⁽¹⁰⁰⁾, dresse une nouvelle fois, le constat alarmant de l'état de la planète : réchauffement climatique, désertification, acidification des océans, épuisement des ressources, notamment alimentaires, dégradation de la qualité de l'eau, déforestation, pertes irréversibles de la richesse biologique... On serait donc en droit de s'attendre à ce que le document énonce des mesures concrètes ; en vain. En revanche, l'impuissance à laquelle sont confrontés les participants y est soulignée en mots à peine voilés : « *Nous reconnaissons que depuis 1992, l'intégration des trois dimensions du développement durable a progressé de manière inégale et a subi des revers, aggravés par les multiples crises financières, économiques, alimentaires et énergétiques, qui sont venues remettre en cause l'aptitude de tous les pays, en particulier des pays en développement, à réaliser le développement durable.* »⁽¹⁰¹⁾ En cause, la priorité accordée au *business as usual*, attitude qui consiste à « *saupoudrer un peu de "green" et de "développement durable" sur leur modèle de développement hérité de l'après-guerre. Un modèle où la croissance économique, la (sur)consommation constituent l'essence, la raison d'être de nos civilisations. Affligeant, dénué de bon sens, sans aucun intérêt, totalement irresponsable et sans futur : le citoyen est incité à devenir un (sur)consommateur, un esclave prisonnier d'un système destructeur qu'il soutiendra de toutes ses forces. Un*

(99) <https://www.un.org/press/fr/2002/ENVDEVJ695.doc.htm>

(100) https://www.persee.fr/doc/rjenv_0397-0299_2012_num_37_4_6105

(101) *Ibid.*

cercle vicieux qui fonctionne parfaitement »⁽¹⁰²⁾, déplore Christophe Magdelaine sur *Notre Planète info*, le site de référence sur l'environnement et les sciences de la Terre.

Faute d'une réelle volonté de changement, le document final se contente, en effet, de reproduire les engagements pris lors des sommets précédents et renvoie aux sessions ordinaires de l'assemblée générale des Nations unies le soin de décider concrètement des mesures à prendre. La seule avancée à porter au crédit de cette conférence concerne le lancement d'un processus devant conduire à l'établissement d'« *objectifs mondiaux du développement durable* » (ODD) dès 2015. Ils succèdent aux « *objectifs du millénaire* » édictés par l'ONU en 2000, lesquels visaient à réduire, en quinze ans, l'extrême pauvreté dans le monde en même temps que la mortalité infantile, encourager la lutte contre plusieurs épidémies dont le Sida, favoriser l'accès à l'éducation et l'égalité des sexes, et inciter à l'application du développement durable. Pour autant qu'on puisse en juger, compte tenu de la mauvaise qualité de la statistique nationale de nombreux pays, les objectifs fixés auraient globalement été atteints, mais de grandes disparités demeureraient. Les ODD prennent donc le relais en 2015 et élaborent des critères favorables à un cadre de vie prospère et durable pour l'ensemble de l'humanité à atteindre à l'horizon 2020 afin d'éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans tous les pays, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous, tout en respectant les trois piliers du développement durable sans qu'aucun engagement concret ne soit décidé.

Quant à l'économie verte, on peut lire une éloquente déclaration de principe dans le document final qui en dit long sur la volonté de se contenter du *greenwashing* : « *nous considérons que la réalisation d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté est un des moyens précieux dont nous disposons pour parvenir au développement durable qui peut offrir des solutions pour l'élaboration des politiques sans pour autant constituer une réglementation rigide. Nous soulignons que l'économie verte devrait contribuer à l'élimination de la pauvreté et à la croissance économique durable, améliorer l'intégration sociale et le bien-être de l'humanité, et créer des possibilités d'emploi et de travail décent pour tous, tout en préservant le bon fonctionnement des écosystèmes de la planète* »⁽¹⁰³⁾. Soit l'exact contraire des conditions que mettait Ignacy Sachs à la réussite de Rio + 20, à savoir, « *si nous voulons changer de cap en 2012, nous avons besoin de remettre à l'honneur la planification à long terme, si possible avec un horizon de quinze à vingt ans, d'autant plus que les marchés sont myopes et insensibles à la dimension sociale tant qu'ils n'y sont pas contraints. Mais il faut aussi repenser cette planification, tout en se rendant compte que ce n'est*

(102) https://www.notre-planete.info/actualites/3413-RIO_20_avenir_que_nous_voulons

(103) https://www.persee.fr/doc/rjenv_0397-0299_2012_num_37_4_6105#rjenv_0397-0299_2012_num_37_4_T42_0755_0000

pas l'outil qui est l'élément principal, mais l'organisation du processus politique »⁽¹⁰⁴⁾. Force est de constater que « l'outil » existe bel et bien (les ODD), mais que « l'organisation du processus politique » fait défaut.

En résumé, la conciliation des différentes dimensions économique, sociale et environnementale que conceptualiserait le développement durable est un leurre, une fausse bonne idée qui ne permet pas d'appréhender le défi que l'humanité doit relever dans toute sa complexité et qui oblige donc à changer de paradigme et à ré-enchâsser l'économique dans le vivant.

(104) *Développement et environnement, un indissociable binôme, op. cit.*

CHAPITRE 2

LA PROMOTION DE « *TOUT HOMME ET TOUT L'HOMME* » COMME ALTERNATIVE

La promotion de « *tout homme et tout l'homme* » comme alternative

Fruit logique de l'émulation intellectuelle qui précède son adoption et préside aux débats sur la nécessité d'agir face aux conséquences désastreuses sur les plans environnemental et social de la croissance économique débridée caractéristique des Trente Glorieuses, le rapport Brundtland avait bien pour objectif premier de privilégier le développement humain dans toutes ses composantes et sur le long terme en conciliant ces trois dimensions de l'activité humaine. D'où le recours à l'expression « *développement durable* ». Cependant, la lecture des documents produits par les sommets internationaux qui se sont déroulés depuis 1972, les témoignages recueillis et l'analyse des différents travaux réalisés sur le sujet nous amènent à conclure que petit à petit, c'est la dimension économique gangrénée par la finance qui a été privilégiée au détriment des deux autres. Il en résulte que le terme de développement n'est pas le plus adéquat pour définir la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, mais que celui de croissance semblerait plus appropriée. Si les deux termes peuvent être considérés comme synonymes, ils ne recouvrent pas exactement la même réalité. François Perroux peut être considéré comme le premier auteur à les avoir distingués. Cet économiste français du XX^e siècle, auteur d'une œuvre considérable qui constituait une référence pour les étudiants en sciences économiques des années 1970 qui n'adhéraient pas aux thèses marxiste ou néoclassique, définit la croissance comme « *une augmentation pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension, le produit global net calculé en termes réels* » (approche aujourd'hui reprise quasiment mot pour mot par le Larousse : « *augmentation sur une longue période de la production de l'économie d'un pays, se traduisant par un accroissement des revenus distribuables* »). Elle est un des moyens parmi d'autres du développement entendu comme « *l'ensemble*

des transformations des structures économiques, sociales, institutionnelles et démographiques qui accompagnent la croissance, la rendent durable et, en général, améliorent les conditions de vie de la population »⁽¹⁰⁵⁾. C'est la première approche qui s'est imposée lors des conférences internationales organisées sur le développement durable. La croissance économique se révèle à travers l'évolution d'indicateurs quantitatifs, comme le produit intérieur brut (PIB), le produit national brut (PNB) ou le revenu national, tandis que le développement s'apprécie via des indicateurs de qualité comme l'indicateur de développement humain (IDH), qui intègre l'espérance de vie, le niveau d'études, les droits humains, l'égalité entre les femmes et les hommes... François Perroux eut comme disciple le père Leuret, l'un des principaux experts qui ont contribué à la rédaction de l'encyclique *Populorum progressio*⁽¹⁰⁶⁾ publiée en mars 1967. Ce document a pour problématique le développement intégral et solidaire, et entend « promouvoir tout homme et tout l'homme »⁽¹⁰⁷⁾, quand François Perroux dans *L'Économie du XX^e siècle*⁽¹⁰⁸⁾ évoquait « l'économie de tout l'homme et de tous les hommes ».

Nous avons identifié plusieurs raisons à ce glissement sémantique. Au fil du temps, tous les experts scientifiques et tous les politiques, qui à l'origine mettaient leurs compétences et leur savoir-faire au service des gouvernements des États pour éclairer leurs décisions, ont cédé la place à des groupes de pression dont les grands groupes multinationaux, qui ont pour visée de promouvoir et de défendre des intérêts particuliers au détriment du bien commun. Cette pratique a eu pour conséquence l'inaction. Outre les rencontres au sommet que nous avons détaillées, depuis près de cinquante ans, les réunions internationales et les déclarations ou rapports se sont multipliés et avec eux les engagements solennels en faveur de la lutte contre les effets de l'activité économique sur l'environnement. Citons, parmi les plus retentissants, la création du Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) en 1988 et les cinq rapports qu'il a publiés depuis 1990 (un sixième devrait l'être en 2022), la conférence de Kyoto en 1997, qui a débouché sur le protocole éponyme, celle de Durban en 2011, consacrée, elle aussi, au réchauffement climatique, les différentes COP (conférences des Parties), dont celle qui se déroula dans la capitale de la France (COP 21) en 2015 et qui accoucha laborieusement de l'accord dit de Paris ; la dernière en date étant celle de Glasgow, la 26^e du nom en novembre 2021. Pour quels résultats ? Quelques chiffres permettent de

(105) François Perroux, *L'Économie du XX^e siècle*, dans *Œuvres complètes*, Presses universitaires de Grenoble, 1961, p. 814.

(106) http://www.vatican.va/content/paul-vi/fr/encyclicals/documents/hf_p-vi_enc_26031967_populorum.html

(107) *Populorum progressio*, op. cit., § 14.

(108) Op. cit. pp. 510 et 711.

résumer à eux seuls l'inefficacité des mesures prises à l'échelle internationale pour lutter contre la dégradation de l'environnement : entre 1990 et 2018, les émissions mondiales de CO₂ ont augmenté de 67 %, ce qui représente une moyenne d'environ 5 tonnes par habitant dans le monde (6,7 pour un Européen, 16,1 pour un Étatsunien et 1,9 pour un Indien)⁽¹⁰⁹⁾. Dans le même temps, les inégalités ont progressé à travers la planète. Dans son rapport de 2021 sur les inégalités dans le monde⁽¹¹⁰⁾, intitulé *Celles qui comptent*, Oxfam relève que la richesse des 1 % les plus riches correspond à plus du double de la richesse de 90 % de la population mondiale (soit 6,9 milliards de personnes), que les milliardaires du monde entier, dont le nombre s'élève aujourd'hui à 2 153, possèdent plus de richesses que 4,6 milliards de personnes (soit 60 % de la population mondiale), et que, près de la moitié de la population mondiale (soit 3,8 milliards de personnes) vit toujours avec moins de 5 dollars par jour. Aucun pays ne serait épargné par ce phénomène de paupérisation et l'accroissement des inégalités. La France comptait, en 2019, 41 milliardaires, soit quatre fois plus qu'après la crise financière de 2008 ; sept milliardaires possédaient plus que les 30 % les plus pauvres, et les 10 % les plus riches possédaient 50 % des richesses du pays. Des chiffres confirmés par le dernier rapport de l'Observatoire des inégalités selon lequel 5,3 millions de Français vivaient sous le seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau de vie médian en 2018⁽¹¹¹⁾. Dégradation continue de l'environnement et accroissement des inégalités, les indicateurs du troisième pilier du développement durable ne sont guère plus réjouissants. Selon l'ONU⁽¹¹²⁾, la croissance économique s'élevait à 2,3 % à l'échelon mondial en 2019, soit le plus faible taux de la décennie, avec de fortes disparités : +6,0 % en Chine, +2,5 % aux États-Unis, +1,4 % pour l'Union européenne, mais -2,9 % en Argentine. Dans ce contexte, on voit mal comment pourront être respectés les engagements pris dans le cadre des accords de Paris, notamment contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique « *nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C* »⁽¹¹³⁾. On voit mal, également, comment les objectifs mondiaux du développement durable (ODD) pourront être atteints en 2030 et comment le « *développement de tout l'homme et de tous les hommes* »

(109) Ministère de la Transition écologique, *Chiffres clés du climat, France, Europe et monde*, édition 2021, <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-du-climat-france-europe-et-monde-edition-2021-0?rubrique=&dossier=1339>

(110) Cf. <https://www.oxfamfrance.org/inegalites-et-justice-fiscale/le-virus-des-inegalites/>

(111) Observatoire des inégalités, sous la direction d'Anne Brunner et Louis Maurin, *Rapport sur la pauvreté en France, deuxième édition 2020-2021*, Éditions de l'Observatoire des inégalités, novembre 2020.

(112) Situation et perspective de l'économie mondiale 2020, 16 janvier 2020 ; cf. <https://www.un.org/development/desa/dpad/publication/situation-et-perspectives-de-leconomie-mondiale-2020-resume-analytique/>

(113) Rapport de la conférence des Parties sur sa vingt et unième session tenue à Paris du 30 novembre au 13 décembre 2015 : <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/10a01f.pdf>

pourrait fournir un horizon à l'humanité. Le seul secteur qui affiche une santé insolente est celui de la finance : la capitalisation boursière s'élevait, en effet, à plus de 100 000 milliards de dollars fin décembre 2020, selon BFM Bourse associé à Trading Sat.

À l'issue du chapitre précédent, nous nous voyons contraints de conclure à l'échec d'une approche du développement durable pensée à l'échelle internationale, mue par une conception du capitalisme fondée sur la spéculation et facilitée par une école de pensée qui pose comme principe que tous les problèmes économiques, sociaux et environnementaux peuvent être résolus par une meilleure allocation des ressources et qui privilégie la dimension financière au détriment du développement humain. Dans son dernier livre, Philippe Murer⁽¹¹⁴⁾ résume assez bien les raisons de cet échec, l'attribuant au fait qu'il n'existe pas de gouvernement mondial pour décider des mesures concrètes à mettre en œuvre et parce que des pays avancés dans la lutte contre le changement climatique ne parviendront jamais à imposer leur point de vue à des empires comme la Russie, la Chine ou les États-Unis, qui ont des visions différentes du monde et de l'écologie. Ce même auteur identifie plusieurs points de blocage, parmi lesquels figure le libre-échange, à l'origine du développement des transports, notamment de marchandises, responsable à lui seul de 25 % des émissions de gaz à effet de serre, et du *dumping* environnemental qui favorise les pays les moins respectueux de l'environnement. Il y a aussi l'impossibilité pour l'Union européenne de se penser en État stratège afin d'impulser un projet réclamant d'énormes moyens, de coordonner les entreprises, d'adopter une politique énergétique conforme à ses projets, de définir une politique industrielle capable de développer les filières d'avenir nécessaires à la limitation de la pollution, comme l'hydrogène. Autre point de blocage, selon lui : l'individualisme. Il est de bon ton de penser et de propager l'idée selon laquelle l'écologie serait uniquement un problème d'ordre individuel et qu'il suffirait de trier ses poubelles, d'acheter quelques produits bio... Murer, pour qui l'écologie constitue un immense défi collectif, s'inscrit en faux contre cette tendance et invite à changer de comportement individuel, mais aussi collectif. Mais le blocage premier réside, selon lui, dans le néolibéralisme, une doctrine économique selon laquelle l'État doit s'effacer devant les entreprises privées qui disposeraient de toutes les solutions. Or, le problème étant collectif, l'État doit pouvoir réglementer, sans bureaucratiser, et mettre en œuvre des moyens importants en faveur de la transition écologique. Le rôle des entreprises est de produire, de payer des salaires, d'assurer leur pérennité, de se développer, de faire des profits, si elles le peuvent ; il n'est pas de faire de l'écologie. En leur

(114) *Comment réaliser la transition écologique, un défi passionnant*, SELD/Jean-Cyrille Godefroy (Paris, 2020).

abandonnant les moteurs de la politique écologique, on fait fausse route.

Le qualificatif de « *durable* » (ou « *soutenable* ») n'est pas plus adéquat que le substantif de « *développement* ». Le rapport Meadows a démontré en quoi la poursuite de la croissance économique – et non du développement – ne pouvait « *répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* »⁽¹¹⁵⁾. Les adjectifs « *viable* », « *vivable* » ou « *équitable* » le sont-ils davantage ? A priori, non. Un schéma traditionnel établit, en effet, qu'un développement est prétendu « *durable* » lorsqu'il se situe à l'intersection de l'économie, du social et de l'écologie ; il est dit « *équitable* » à l'intersection des deux premiers, « *vivable* », à l'intersection des deux derniers, et « *viable* », à l'intersection du premier et du dernier. Mais comme le remarque Ignacy Sachs – qui aurait préféré qualifier de « *viable* » le développement qu'il appelle de ses vœux au prétexte que la traduction de « *sustainable* » par « *durable* » n'est pas la plus appropriée – « *la question n'est pas tant dans le qualificatif lui-même que dans la manière d'expliquer ce qu'il signifie, quel sens on lui donne* »⁽¹¹⁶⁾. Le développement doit, en effet, être « *soutenable* » dans le temps, mais aussi dans les principes qui le fondent. Or, ce schéma pose comme préalable que les trois dimensions constitutives du développement durable sont équivalentes. Ce qui est loin d'être le cas, comme le montre l'économiste britannique Kate Raworth, qui publie en 2012 une première étude intitulée *A Safe and Just Space for Humanity, can we live within the doughnut ?*⁽¹¹⁷⁾ dans laquelle elle jette les bases de ce qui deviendra « *la théorie du donut* », développée cinq ans plus tard⁽¹¹⁸⁾. Sa réflexion part de la question suivante : comment concilier les enjeux environnementaux et ceux de justice sociale, pour aboutir à une économie qui favorise un développement durable et juste ? Pour y répondre, elle définit à l'aide de critères scientifiques, un « *plafond environnemental* »⁽¹¹⁹⁾ au-delà duquel les conditions de vie sur Terre pourraient ne plus être vivables, et un « *plancher social* »⁽¹²⁰⁾, en-deçà duquel les humains vivraient dans des conditions indécentes. Partant de là, l'espace sûr et juste pour l'humanité dans lequel peut se développer une économie durable se situe entre ces deux frontières. Cette théorie pose de vraies questions, indique de vraies priorités et signale de façon tout à fait juste où se situent les responsabilités d'une conception des

(115) Rapport Brundtland, op. cit.

(116) Développement et environnement, un indissociable binôme, op. cit.

(117) Cf. <https://www.oxfam.org/en/research/safe-and-just-space-humanity>

(118) In *La Théorie du donut, l'économie de demain en 7 principes*, paru en 2018 en France chez Plon.

(119) Les limites de ce plafond à ne pas dépasser sont le changement climatique, l'utilisation d'eau douce, les cycles de l'azote et du phosphore, l'acidification des océans, la pollution chimique, la charge atmosphérique en aérosols, l'appauvrissement de l'ozone, l'appauvrissement de la biodiversité et les changements d'occupation des sols.

(120) Le plancher social est défini par l'emploi, l'accès à l'eau et à l'énergie, les revenus, la santé, l'éducation, la nourriture, l'égalité des sexes, l'équité sociale, la résilience.

politiques traditionnelles de croissance économique qui ont largement échoué. On ne peut que souscrire au principe exposé selon lequel le but premier du développement économique mondial doit consister à permettre à l'humanité de prospérer dans l'espace sûr et juste, en mettant fin aux privations et en restant en-deçà des limites durables de l'utilisation des ressources naturelles. Certaines questions sont bien exposées et restent cruciales, notamment celle de savoir si oui ou non la croissance mondiale du PIB peut être exploitée comme un outil permettant de se situer dans le *donut*. Mais par son absence d'analyse complète sur l'évolution de l'écosystème et surtout l'absence de référence (donc de prise en compte) des dynamiques démographiques, elle s'interdit toute vision de long terme. Ses préconisations sont donc souvent inapplicables ou utopiques.

Le véritable enjeu consiste donc à réencadrer l'économie à l'intérieur de l'ensemble des activités humaines, lesquelles se développent dans l'espace de la biosphère, comme le montre René Passet⁽¹²¹⁾. Pour cet auteur, la sphère économique est incluse dans la sphère des activités humaines, elle-même incluse dans la biosphère, il en résulte que :

- les activités économiques n'ont de sens que par rapport aux hommes : *« c'est dans la sphère des relations humaines et non en elles-mêmes qu'elles trouvent leur finalité : le bien-être social ne se réduit pas à une simple accumulation de biens et de services »*,
- la reproduction de chacune de ces sphères passe par celle des deux autres : *« l'économique et l'humain ne sauraient subsister dans le temps sans la nature qui les supporte, et cette nature ne serait plus la même si l'homme qui couronne l'aboutissement de sa longue évolution venait à disparaître »*,
- *« les éléments de la sphère économique appartiennent à la biosphère et obéissent à ses lois, mais tous les éléments de la biosphère n'appartiennent pas à l'économique et ne se plient pas à ses régulations »*.

Enfin, nous avons également constaté que le concept de développement durable a été perverti par l'idéologie économique dominante depuis le milieu des années 1970. De plus en plus de voix s'élèvent pour constater que si l'humanité ne rompt pas avec cette idéologie, elle court à sa perte. C'est le cas de Bernard Perret dans son dernier livre *Quand l'avenir nous échappe*⁽¹²²⁾. Ce socioéconomiste estime que la situation dans laquelle se débat l'humanité est inextricable si elle ne change pas de modèle économique. Il rejette et démonte tour à tour les arguments simplistes des collapsologues, des décroissants, des écologistes béats... incapables de répondre efficacement à l'urgence de la situation, sans parler des climatosceptiques, qui refusent *« de croire ce*

(121) *L'Économique et le vivant*, op. cit.

(122) Bernard Perret, *Quand l'avenir nous échappe - Ce qui se profile derrière la crise*, DDB, Paris, 2020.

que nous savons » (Jean-Pierre Dupuy)⁽¹²³⁾. Il remet l'innovation technique – qui « *n'apportera de véritables solutions qu'à la condition d'être associée à des changements d'organisation et de comportements* » – à sa juste place : moyen au service d'un projet et non fin en soi. Enfin, pour que l'avenir n'échappe pas complètement aux Terriens, il compte sur la responsabilité de chacun mais davantage encore sur les institutions, l'histoire montrant, en effet, selon lui leur incroyable capacité de résilience. Dans un récent ouvrage, l'économiste David Cayla⁽¹²⁴⁾ montre que pour les adeptes de l'orthodoxie économique, à commencer par Hayek et Friedman, il faut organiser un cadre juridique d'intervention de l'État qui soit compatible avec le marché. Celui-ci n'étant pas une institution naturelle, il a besoin de l'État pour fonctionner, mais en aucun cas l'État ne doit intervenir de manière discrétionnaire, ce qui risquerait de perturber l'ordre issu du marché autorégulé. Or, la réhabilitation du rôle de l'État, détenteur de l'outil fiscal, budgétaire et monétaire est indispensable pour assurer une transition écologique juste qui fasse de l'avenir de l'humanité et des conditions de vie décentes sur terre une priorité. Sinon, le développement durable n'est qu'un leurre avec pour agent une théorie économique aliénante pour le plus grand bien des financiers.

S'il y avait une conclusion à retenir, ce serait celle que met en évidence Franck-Dominique Vivien lorsqu'il évoque le rapport Meadows : « *Nous avons la conviction, écrit-il, que la prise de conscience des limites matérielles de l'environnement mondial et des conséquences tragiques d'une exploitation irraisonnée des ressources terrestres est indispensable à l'émergence de nouveaux modes de pensée qui conduiront à une révision fondamentale, à la fois du comportement des hommes, et, par suite, de la structure de la société actuelle dans son ensemble.* » Et de poursuivre, se rapprochant de l'intuition de Keynes citée plus haut, « *la population et le capital sont les seules grandeurs qui doivent rester constantes dans un monde en équilibre. Toutes les activités humaines qui n'entraînent pas une consommation déraisonnable de matériaux irremplaçables ou qui ne dégradent pas d'une manière irréversible l'environnement pourraient se développer indéfiniment. En particulier, ces activités que beaucoup considèrent comme les plus souhaitables et les plus satisfaisantes : éducation, art, religion, recherche fondamentale, sports, et relations humaines, pourraient devenir florissantes* »⁽¹²⁵⁾.

Il est une dimension du développement durable que nous n'avons pas encore abordée et qui figure pourtant dans la définition donnée par le rapport Brundtland : celle de « *besoins* », « *et plus particulièrement des besoins essentiels*

(123) Jean-Pierre Dupuy, *Pour un catastrophisme éclairé – Quand l'impossible est certain*, Le Seuil, Paris, 2002.

(124) *Populisme et néolibéralisme : Il est urgent de tout repenser*, op. cit.

(125) *Jalons pour une histoire de la notion de développement durable*, op. cit.

des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité »⁽¹²⁶⁾. Le reconfinement décidé par le Gouvernement français début novembre 2020 a soulevé un débat sur ces commerces – donc les produits qu'ils commercialisent et les besoins auxquels ils répondent – dits essentiels et ceux qui ne le sont pas. À juste titre, si le fait de se loger, se vêtir, se nourrir, se déplacer, se maintenir en bonne santé, éduquer ses enfants... ont été pour l'occasion jugés essentiels, d'autres besoins – considérés, eux aussi, comme essentiels, comme la culture ou le fait d'avoir et de conserver des relations sociales – ont, *ipso facto*, été écartés. Par ailleurs, la manière d'y répondre diffère selon les individus et les cultures. L'homme étant « *un animal social* » (Aristote) mu par son désir d'imiter ses congénères (Platon), ses besoins se définissent dans un cadre précis. Nous savons, également, depuis René Girard⁽¹²⁷⁾, qu'une personne ne désire pas un objet pour lui-même, mais parce qu'il est d'abord signalé par un modèle qui le désire, c'est le « *désir mimétique* ». Le système économique fonctionne sur ce principe, entretenu par la publicité, qui nous incite à désirer toujours plus et qui explique nos comportements de consommation et de production. C'est sur la base de ce constat que, dans une tribune récente⁽¹²⁸⁾, le philosophe Bernard Ibal, par ailleurs ancien vice-président de la CFTC et président d'honneur de la CFTC-Cadres, rappelle les vertus de « *la sobriété heureuse* » célébrée par Pierre Rabhi ou de « *l'abondance frugale* » évoquée par Jean-Baptiste de Foucauld. « *La pandémie de la Covid-19, écrit-il, a fait naître l'espoir d'un avenir plus authentique, plus vrai, moins artificiel, moins démesuré, moins frénétique, moins gaspilleur et moins polluant, donc l'espoir d'une humanité plus sobre.* » Considérant que « *la sobriété est un style de vie* » qui « *régule nos rapports avec les biens matériels* », il la qualifie de « *valeur spirituelle* », estime qu'elle « *va dans le sens concret de la protection de la nature* » et « *du partage social des richesses* ». Cependant, il invite à « *ne pas sombrer dans l'arrogance de l'excès de zèle qui consisterait à condamner de soi-disant faux besoins* » et à ne pas confondre sobriété et austérité, synonyme de punition, pénitence ou diète. Au contraire, la sobriété conduit à la liberté et à la reconquête de soi-même : « *Devenus sobres, nous sommes libres de nous ouvrir à autre chose et aux autres. Dégoûtés de nos démesures, consommatrices et possessives, la sobriété libère le goût des autres, le goût du relationnel, le goût aussi de la beauté.* »

Laudato si', l'encyclique du pape François parue en 2015, répond à nombre d'objections que nous avons soulevées jusqu'à présent et avance plusieurs pistes que nous allons maintenant détailler.

(126) Commission mondiale pour le développement et l'environnement de l'ONU, *Our Common Future* (Notre avenir à tous), *op. cit.*

(127) Voir, notamment, *Mensonge romantique et vérité romanesque* (1961), *La violence et le sacré* (1972) et *Des choses cachées depuis la fondation du monde* (1978).

(128) *In Cadres CFTC n° 161, 2^e trimestre 2020.*

CHAPITRE 3

LAUDATO SI'!

DE LA NÉCESSITÉ
DE CONSTRUIRE
UN PROJET DE SOCIÉTÉ
COMME PRÉALABLE
À L'ACTION

Laudato si' ! De la nécessité de construire un projet de société comme préalable à l'action

Nous avons vu jusqu'à présent que la nécessaire transition écologique et le non moins nécessaire ré-enchâssement de l'économie dans le vivant ne pourraient se faire sans changer de système, l'approche qui prévaut du développement durable ayant tendance à privilégier la dimension économique au détriment du social et de l'environnement. L'éviction d'Emmanuel Faber de la présidence de Danone en fournit une nouvelle preuve et agit – au-delà de sa personne – comme un révélateur des pratiques de « *l'économie de marchands* »⁽¹²⁹⁾ dans laquelle le monde se complaît depuis près de cinquante ans. L'échec de ce patron qui se voulait révolutionnaire scelle toute possibilité de transformer le capitalisme de l'intérieur. En lâchant leur PDG, les administrateurs du géant de l'alimentation ont cédé aux pressions de moins en moins amicales de deux actionnaires minoritaires : le fonds activiste, Bluebell Capital Partners, et Artisan Partners, qui n'est pas un fonds activiste, mais qui, pour l'occasion, en a adopté les méthodes. Pour certains, les fonds activistes font figure de « *mal actionnarial absolu* » quand d'autres les qualifient de « *fonds vautours* » ; disons qu'il s'agit de fonds d'investissement dont l'objectif consiste à prendre des participations minoritaires au capital de sociétés cotées en bourse et considérées comme mal gérées, donc recelant un fort potentiel d'amélioration et des perspectives de gains importants à court terme. Une fois entrés au conseil d'administration, ils y mènent une lutte intense pour obliger l'entreprise à changer de stratégie, s'il le faut en évinçant ses dirigeants. Le but du jeu étant de faire repartir le titre à la hausse et à empocher au passage une plus-value non négligeable à la revente.

C'est exactement ce qu'il s'est passé chez Danone. Profitant d'une baisse du

(129) Pour reprendre l'expression de Pierre-Yves Gomez dans *L'Esprit malin du capitalisme*, op. cit.

cours de l'action, Bluebell Capital Partners et Artisan Partners entrent au capital de la multinationale à hauteur de 3 % à eux deux et contestent d'emblée les choix opérés par Emmanuel Faber. Outre le fait que la gestion de son PDG – jugée autoritaire, fort peu collégiale et trop visionnaire – était contestée en interne, les résultats du groupe n'étaient pas à la hauteur des rendements escomptés. Entre 2014 et 2020, le cours de bourse de l'action Danone a progressé de 3 %, quand, dans le même temps, celui de ses principaux concurrents augmentait de 45 %, pour Nestlé, et de plus de 70 %, pour Unilever. Les deux fonds plaident alors pour le remplacement d'Emmanuel Faber – d'où son limogeage en deux temps, d'abord dépourvu de sa casquette de DG début mars, puis purement et simplement évincé de la présidence du groupe quinze jours plus tard. Dès l'annonce de son départ, le cours de l'action de Danone a grimpé de 4 %. CQFD.

Bref retour en arrière. Fin juin 2020, le changement de statut du groupe en « société à mission » est adopté à plus de 99 % par le conseil d'administration. Cette opportunité, voulue par Bruno Le Maire, est introduite en mai 2019 dans la loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) ; elle permet aux entreprises qui le souhaitent de se doter d'une raison d'être intégrant, dans leurs statuts, la prise en compte des impacts sociaux, sociétaux et environnementaux de leurs activités. Le but étant de « concilier la recherche de la performance économique avec la contribution à l'intérêt général ». En l'occurrence, pour Danone, il s'agit d'« apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre » ; ce faisant, elle entérine une transformation entamée en 2017 par la cession de ses activités alcools et biscuits et la diversification, notamment via l'acquisition de Whitewave, géant américain du lait bio et végétal. Cette évolution s'inscrivait dans une logique de « capitalisme responsable » qu'Emmanuel Faber a essayé de promouvoir durant tout son mandat. Dès son arrivée à la tête de l'entreprise, n'avait-il pas déclaré à l'université d'été du Medef, devant un parterre de patrons médusés, que le principal enjeu de la mondialisation était « la justice sociale » ? Et de donner l'exemple en proclamant avoir l'intention de baisser son salaire et de renoncer à sa « retraite chapeau ».

En dehors du cas d'Emmanuel Faber, c'est la nouvelle stratégie du groupe qui risque d'en pâtir. Et au-delà de Danone, c'est la possibilité d'instaurer des « sociétés à mission » qui se voit remise en cause ; c'est aussi la capacité des politiques d'agir sur l'économie qui est questionnée ; c'est encore l'aptitude des citoyens et des salariés à peser sur l'avenir de la société et de l'entreprise qui est bafouée. À quoi bon, en effet, voter des lois et promouvoir la participation si, *in fine*, c'est à une minorité d'actionnaires, guidés par leur seul intérêt individuel, qu'il revient de décider de tout ? Avec son plan baptisé *Local first*, Emmanuel Faber avait pour projet de réorganiser l'entreprise par régions et non plus par métiers, et de rendre les produits de la marque Danone conformes au respect de l'environnement ; il souhaitait que ses fournisseurs laitiers puissent bénéficier

d'une rémunération à la hauteur de leur investissement en travail, pour garantir leur pérennité et la qualité du produit. Faber avait tenté d'amadouer Bluebell Capital Partners et Artisan Partners en annonçant, fin novembre 2020, la suppression de 2 000 emplois à l'échelon du groupe, dont 400 à 500 en France. Cela n'a pas suffi. En fait, les fonds d'investissement, activistes ou non, ne demandent pas à un dirigeant d'une grande entreprise, fût-elle « *société à mission* », de changer la société, mais de faire du chiffre. La transformation du capitalisme ne se fera décidément pas de l'intérieur.

D'autant plus qu'Emmanuel Faber est loin d'être un cas isolé : Isabelle Kocher, à la tête d'Engie, était attachée à la transformation profonde de l'entreprise. Consciente de la nécessité de décarboner le secteur de l'énergie, dès sa prise de fonction en 2016, elle engage son groupe sur la voie de l'abandon progressif du charbon et du pétrole dans la production d'électricité et l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, avec pour objectif de multiplier par quatre les installations solaires et par deux la production d'électricité éolienne. Elle se lance également dans une réorganisation géographique des entités de l'entreprise plus proche du terrain. À l'issue de son mandat – qui n'est pas renouvelé en février 2020 par le conseil d'administration (ce qui provoque sa démission) –, plus de 15 milliards d'euros ont été investis pour transformer l'énergéticien, financés par la vente d'actifs dans le charbon et l'amont pétrolier et gazier. Comme pour Emmanuel Faber, officiellement, c'est son management qui lui est reproché, mais tout le monde a compris que c'est, en fait, sa volonté de réorienter le groupe en cherchant à concilier l'environnement et l'économie qui n'a pas été appréciée. Aujourd'hui, elle est coprésidente du forum économique de Davos, aux côtés de sept autres femmes, dont Sharan Burrow, secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale (CSI). Gageons que ce ne soit pas pour servir de faire-valoir.

Ce faisant ce sont deux patrons, par ailleurs, chrétiens assumés – donc porteurs de valeurs – qui se voient entravés dans leur action réformatrice. Quelles sont ces valeurs qui pourraient inspirer une transformation en profondeur de notre système économique ? À quelles conditions ? Peuvent-elles être promues par d'autres ? C'est ce que nous allons voir maintenant en nous appuyant sur l'encyclique *Laudato si'*.

Dans son discours de clôture du congrès CFTC de Poitiers, le 18 novembre 2011, Philippe Louis, que les délégués des syndicats venaient de porter à la tête de leur confédération, prenait l'engagement, réitéré par son successeur (Cyril Chabanier en 2019 à Marseille⁽¹³⁰⁾) de poursuivre l'action de ses « *glorieux prédécesseurs* » en continuant à se référer dans son action « *aux valeurs sociales*

(130) Cf. l'article de Michel Noblecourt paru dans le quotidien *Le Monde* du 8 novembre 2019 : https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/11/08/cyril-chabanier-veut-developper-la-cftc-en-la-modernisant_6018529_823448.html

chrétiennes », des valeurs, poursuivait-il, « qui ont pour nom la solidarité, la liberté, la responsabilité, la justice sociale, la participation démocratique, l'exigence d'un développement durable... Certes elles sont, aujourd'hui, largement partagées dans notre société parce qu'elles apparaissent comme le fondement indispensable d'une société démocratique... Mais, par son exigence de respect de la dignité des personnes, son appel à la fraternité, notamment vis-à-vis des plus fragiles, l'inspiration sociale chrétienne donne un éclairage particulier et un sens profond à ces valeurs. Avec l'inspiration sociale chrétienne, ces valeurs traduisent une vision de la personne et de son avenir et s'inscrivent dans des principes d'action : souci du bien commun et volonté de permettre à chacun de jouer pleinement son rôle dans la société. Ces valeurs s'ancrent dans le passé, se vivent dans le présent et se projettent dans l'avenir : la solidarité s'exprime, en effet, avec nos contemporains, mais aussi avec les générations qui nous ont précédé et celles qui nous succéderont. Ainsi s'explique notre exigence de développement durable ; nous ne sommes pas les propriétaires de la planète, mais les dépositaires, les gestionnaires : nous l'avons reçue en héritage, nous avons le devoir de la rendre plus vivable et de la transmettre à nos descendants »⁽¹³¹⁾.

Quatre ans plus tard paraissait *Laudato si'*, l'encyclique du pape François sous-titrée *Sur la sauvegarde de la maison commune*⁽¹³²⁾, qui allait donner encore plus de force à son propos. Ce document, en effet, se situe résolument dans la longue liste des encycliques sociales et complète l'enseignement social de l'Église – dont s'inspire l'action de la CFTC et des chrétiens engagés dans l'action syndicale, politique, sociale, associative... – en y introduisant la dimension écologique. Elle est, tout d'abord, un appel à une prise de conscience. Une prise de conscience du fait que l'homme, en se plaçant au centre de l'univers et en faisant de son espèce le seul sujet digne d'être pris en compte, se situe à la place de Dieu et qu'une fois dans cette position, il se fixe pour objectif de conquérir et de dominer la création tout entière, quitte, par son activité, à la détruire sans toujours en avoir conscience et avec pour seule motivation l'enrichissement personnel de quelques-uns, au détriment de la maison commune qu'est la Terre, de toutes les créatures qui la peuplent et notamment des plus faibles. Logiquement, cette encyclique est une invitation à repenser la place de l'homme dans la création et dans notre société. À cet humanisme anthropocentriste, le souverain pontife oppose un véritable humanisme, qui reconnaît dans tout être vivant à la fois un être semblable et différent. Tous semblables, car tous « poussières d'étoiles »⁽¹³³⁾, comme le suggère l'astrophysicien Hubert Reeves, et

(131) Philippe Louis, discours de clôture du congrès CFTC de Poitiers, le 18 novembre 2011, archives personnelles de l'auteur.

(132) Cf. http://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html

(133) Hubert Reeves, *Poussières d'étoiles*, Le Seuil, Paris, 1984.

tous différents, l'homme se distinguant des autres créatures notamment par la conscience et la culture. Ayant dit cela, le pape ne réduit pas l'homme à l'état de nature, mais l'invite à ne pas se couper d'elle, car toutes les composantes de la création sont interdépendantes et, l'homme en faisant partie, il se doit d'être solidaire de toutes les autres.

Ce texte est enfin une incitation à agir et indique des pistes précises d'action et des propositions concrètes. Le chapitre V, intitulé « *Quelques lignes d'orientation et d'action* », pose ainsi la question de ce que nous pouvons et devons faire. Le maître mot de ce chapitre est le « *dialogue* » : « *Essayons, écrit le pape, de tracer les grandes lignes de dialogue à même de nous aider à sortir de la spirale d'autodestruction dans laquelle nous nous enfonçons.* » (163)⁽¹³⁴⁾ Tout le monde est concerné : des instances internationales, de type ONU, à chacun de nous pris individuellement, en passant par les chefs d'État, les collectivités nationales et locales, l'ensemble des politiques et les communautés, notamment chrétiennes. Ainsi est-il essentiel, dans le cadre d'un dialogue sur l'environnement à l'échelle internationale, que l'élaboration de pistes concrètes d'action ne soit pas abordée de manière idéologique, mais tienne compte des réalités vécues et propose des solutions dans une perspective globale et pas seulement pour défendre les intérêts particuliers de certains pays ou groupes de pression. Pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences, il considère qu'un consensus mondial est indispensable, qui « *conduirait, [par exemple], à programmer une agriculture durable et diversifiée, développer des formes d'énergie renouvelables et peu polluantes, promouvoir un meilleur rendement énergétique et une gestion plus adéquate des ressources forestières, assurer l'accès à l'eau potable pour tous* » (164).

Partant de là, le pape François n'hésite pas à émettre un jugement sévère sur les récentes dynamiques internationales : « *les sommets mondiaux de ces dernières années sur l'environnement n'ont pas répondu aux attentes parce que, par manque de décision politique, ils ne sont pas parvenus à des accords généraux, vraiment significatifs et efficaces* » (166). Toutefois, reconnaît-il, des choses commencent à bouger : le long terme, nécessaire pour construire une politique environnementale efficace, devient de plus en plus souvent une nécessité pour endiguer le court-termisme qui préside trop souvent aux décisions en matière économique. Publié à la veille de la COP 21 de Paris, le document souligne l'échec du dialogue international, car, écrit le pape, « *les accords n'ont été que peu mis en œuvre parce qu'aucun mécanisme adéquat de contrôle, de révision périodique et de sanction en cas de manquement n'avait été établi* » (167). Ce devait être l'un des enjeux majeurs de la conférence de Paris. Pour lui, « *la réduction des gaz à effet de serre exige honnêteté, courage et responsabilité, surtout de la part des pays les plus puissants et les plus polluants* » (169). Or, non seulement

(134) Les chiffres entre parenthèses renvoient au numéro du paragraphe dans le texte de l'encyclique.

ces conditions ne sont pas réunies lors des négociations internationales « *qui ne peuvent avancer de manière significative en raison de la position des pays qui mettent leurs intérêts nationaux au-dessus du bien commun général* » (169), mais les pays développés, qui se sont développés en polluant, demandent aux pays en voie de développement de consentir aux mêmes efforts qu'eux, alors qu'ils n'ont pas contribué dans les mêmes proportions aux émissions de gaz à effet de serre. Et le pape de réclamer une solidarité de la part des premiers en faveur des seconds pour les aider à se passer des énergies émettrices de gaz à effet de serre, notamment par le transfert de technologies (170 à 172). Les accords internationaux, et les sanctions qui vont avec en cas de manquement, sont indispensables pour pallier l'absence d'accords locaux dans les pays minés par la corruption. D'où la reprise par François de cette demande déjà émise par saint Jean XXIII puis Benoît XVI d'une « *autorité politique mondiale* » (175) – d'autant plus importante que le pouvoir des États diminue sous l'emprise de la finance qui les empêche de jouer leur rôle de garant du bien commun – qui lui est dévolue selon la doctrine sociale de l'Église.

Ce chapitre de l'encyclique aborde également « *le dialogue en vue de nouvelles politiques nationales et locales* ». Afin de contrecarrer les pratiques humaines préjudiciables en matière d'environnement, le pape déclare « *impératives* » les fonctions de planification, de coordination, de veille et de sanction, que les États, en tant qu'institutions, doivent remplir. Il reconnaît, cependant, que « *le cadre politique et institutionnel n'est pas là seulement pour éviter les mauvaises pratiques, mais pour encourager les bonnes pratiques, pour stimuler la créativité qui cherche de nouvelles voies, pour faciliter les initiatives personnelles et collectives* » (177). Il dénonce également « *l'immédiateté politique* », les considérations électoralistes qui ne poussent pas les politiques au courage et les obligent à tenir compte des intérêts particuliers d'une clientèle afin d'assurer leur élection. Pourtant, écrit-il, « *la grandeur politique se révèle quand, dans les moments difficiles, on œuvre pour les grands principes et en pensant au bien commun* » (178). Les citoyens, par leur mobilisation, la vigilance qu'ils exercent, peuvent inciter les femmes et hommes politiques à engager les politiques environnementales qu'appelle la lutte contre le changement climatique : « *Si les citoyens ne contrôlent pas le pouvoir politique – national, régional et municipale – un contrôle des dommages sur l'environnement n'est pas possible non plus.* » (179)

Au plus près des citoyens, les instances locales ont un rôle important à jouer pour promouvoir ce qu'aujourd'hui on appelle « *l'économie circulaire* ». Enfin, il insiste sur le fait qu'une politique destinée à lutter contre le changement climatique requiert la continuité : elle ne doit pas changer en fonction de la majorité politique en place et doit s'inscrire dans le long terme, en sachant que les retombées ne seront pas immédiates. « *Qu'un homme politique assume ces responsabilités, avec les coûts que cela implique, ne répond pas à la logique*

d'efficacité et d'immédiateté de l'économie ni à celle de la politique actuelle ; mais s'il ose le faire, cela le conduira à reconnaître la dignité de ce que Dieu lui a donné comme homme. » (181) Et d'en appeler à la mise en place d'une « saine politique, capable de réformer les institutions, de les coordonner et de les doter des meilleures pratiques qui permettent de vaincre les pressions et les inerties vicieuses ».

Le successeur de Pierre réclame « dialogue et transparence dans les processus de prise de décisions » (titre III, chapitre V). Il insiste tout d'abord pour qu'une « étude de l'impact sur l'environnement ne [soit] pas postérieure à l'élaboration d'un projet de production ou d'une quelconque politique, plan ou programme à réaliser » (183). Or, c'est l'attitude inverse qui prédomine aujourd'hui. Cette étude « doit être en lien avec l'analyse des conditions de travail et l'analyse des effets possibles, entre autres, sur la santé physique et mentale des personnes, sur l'économie locale, sur la sécurité. Les résultats économiques pourront être ainsi déduits de manière plus réaliste, prenant en compte les scénarios possibles et prévoyant éventuellement la nécessité d'un plus grand investissement pour affronter les effets indésirables qui peuvent être corrigés » (183).

Avant de prendre une décision qui affecte le bien commun, il en appelle à la nécessité d'un consensus entre les différents acteurs sociaux, tout en privilégiant l'avis des habitants locaux qui doivent être convenablement informés des tenants et aboutissants (183), à une confrontation entre les risques et les bénéfices envisageables, à s'interroger (pour quoi ? par quoi ? quand ? pour qui ? comment ?...), et à une information objective... « Dans tous les cas, la rentabilité ne peut pas être l'unique élément à prendre en compte (...). L'Église n'a pas la prétention de juger des questions scientifiques ni de se substituer à la politique, mais j'invite à un débat honnête et transparent, pour que les besoins particuliers ou les idéologies n'affectent pas le bien commun. » (187-188)

François revendique ensuite un dialogue entre la politique et l'économie ; la première n'a pas à se soumettre à la seconde et la seconde n'a pas à répondre aux diktats de la première. Disant cela, il renvoie le capitalisme et le socialisme, dos à dos. Il cite comme exemple de son propos le sauvetage des banques en 2008 et l'occasion manquée de réformer, alors, le système bancaire (189). « L'environnement, poursuit-il, fait partie de ces biens que les mécanismes du marché ne sont pas en mesure de défendre ou de promouvoir de façon adéquate. Le système capitaliste ultralibéral, dans lequel les marchés privilégient la rentabilité immédiate, n'est pas compatible avec la préservation de l'environnement, qui requiert la prise en compte du long terme » : « est-il réaliste, poursuit-il encore, d'espérer que celui qui a l'obsession du bénéfice maximum s'attarde à penser aux effets environnementaux qu'il laissera aux prochaines générations ? » (190) Il promet, alors, une autre forme de progrès qui ne soit pas fondé sur toujours plus de production et de consommation : « Il s'agit d'ouvrir le chemin à différentes opportunités qui n'impliquent pas d'arrêter la créativité de l'homme et son rêve de progrès, mais d'orienter cette énergie vers des voies nouvelles. » (191)

Les investissements destinés à régler les problèmes de la population doivent être privilégiés aux investissements destinés à augmenter la consommation. Il cite le recyclage ou encore l'efficacité énergétique : « *ce serait une créativité capable de faire fleurir de nouveau la noblesse de l'être humain, parce qu'il est plus digne d'utiliser l'intelligence, avec audace et responsabilité, pour trouver des formes de développement durable et équitable, dans le cadre d'une conception plus large de ce qu'est la qualité de la vie* » (192). Il rejette toute idée de « *juste milieu* », qui consisterait à concilier les exigences de la protection de l'environnement et le profit financier, mais souhaite promouvoir une réforme du progrès ! (194) Pour lui, le progrès doit privilégier la qualité de la vie. Il est très critique à l'égard de ces entreprises qui augmentent leurs profits en causant des dommages à la biodiversité et en augmentant la pollution sans en payer le prix (195). Il compare l'économie, qui ne tient pas compte des dégâts causés sur l'environnement et sur les plus pauvres, et qui conduit, notamment, à l'augmentation de la pollution et de la pauvreté. Il fustige cette économie de court terme qui ne pense qu'à minimiser les coûts de production, qu'il s'agisse des coûts humains ou des coûts environnementaux (196).

Il en appelle à une redéfinition de la politique : « *nous avons besoin d'une politique aux vues plus larges, qui suive une approche globale en intégrant dans un dialogue interdisciplinaire les divers aspects de la crise* ». La disparition de l'État et son absence ou encore sa démission favorisent l'émergence de groupes de pression, voire de mafias, qui apparaissent alors comme des bienfaiteurs. « *Si la politique n'est pas capable de rompre avec une logique perverse (...), nous continuerons à faire face aux grands problèmes de l'humanité. Une stratégie de changement réel exige de repenser la totalité du processus, puisqu'il ne suffit pas d'inclure des considérations écologiques superficielles pendant qu'on ne remet pas en cause la logique sous-jacente à la culture actuelle. Une saine politique devrait être capable d'assumer ces défis.* » (197) Il réclame également une bonne entente entre l'économie et le politique orientée vers le bien commun qui serait plus profitable que la querelle actuelle qui consiste, pour la politique comme pour l'économie, à se renvoyer la balle. Enfin le pape incite à un dialogue entre les religions et la science.

Dans l'ultime chapitre de cette encyclique, le pape François invite l'humanité (dans sa globalité et chacune de ses composantes) à changer, afin de relever le défi du dérèglement climatique. Le thème du changement revient, en effet, systématiquement. Il souligne que « *l'humanité a besoin de changer* » (202) et, pour ce faire, nous invite à « *miser sur un autre style de vie* » opposé au consumérisme, à l'individualisme et à l'égoïsme, enfin au mimétisme, autant de travers qui caractérisent l'être humain en général et plus encore dans nos sociétés modernes. Le consumérisme, c'est ce que, dans les années 1960 et 1970, on appelait la société de consommation qui, via « *les moyens de*

communication sociale » (215), autrement dit la publicité et les médias, nous pousse à une consommation excessive synonyme de destruction de la création. L'individualisme et l'égoïsme, eux, « *isolent les personnes* » et « *accroissent leur voracité* ». Selon lui, le mimétisme, encouragé par ce qu'il appelle « *les engrenages efficaces du marché* » (215), fait du riche le modèle à suivre et du pauvre les personnes à rejeter. Il est nécessaire, nous dit aussi François, de changer de vie, car si nous ne changeons pas, non seulement nous ne parviendrons pas à lutter contre le bouleversement climatique, mais nous créerons les conditions de révoltes sociales parce que, écrit-il, « *l'obsession d'un style de vie consumériste ne pourra que provoquer violence et destruction réciproque, surtout quand seul un petit nombre peut se le permettre* » (206). Il invite l'humanité « *à tourner le dos à une étape d'autodestruction et à prendre un nouveau départ* » (207).

Il n'y a rien de pessimiste dans son propos : « *tout n'est pas perdu* » (205) « *parce que, écrit-il, les êtres humains, capables de se dégrader à l'extrême, peuvent aussi (...) opter pour le bien au-delà de tous les conditionnements mentaux et sociaux qu'on leur impose (...). Il n'y a pas de systèmes qui annulent complètement (...) la capacité de réaction que Dieu continue d'encourager du plus profond des cœurs humains* ». « *Un changement dans les styles de vie pourrait exercer une pression saine sur ceux qui détiennent le pouvoir politique, économique et social* » (206) et le souverain pontife de citer les mouvements de consommateurs : par leurs actions, notamment de boycott ou les *class actions*, ils montrent qu'ils peuvent faire bouger les lignes.

Le pape François demande aux femmes et aux hommes de se tourner vers les autres, de rompre avec l'individualisme : « *quand nous sommes capables de dépasser l'individualisme, un autre style de vie peut réellement se développer et un changement important devient possible dans la société* » (208). Même si, dans le chapitre V (nous l'avons vu), il insiste sur la nécessité de légiférer pour mener une politique efficace de lutte contre le changement climatique, il reconnaît dans le présent chapitre que « *pour que la norme juridique produise des effets importants et durables* » (211), « *un changement personnel* » est nécessaire. Et de donner dans ce même paragraphe plusieurs exemples concrets en encourageant à « *éviter l'usage de matière plastique et de papier, réduire la consommation d'eau, trier les déchets, cuisiner seulement ce que l'on pourra raisonnablement manger, traiter avec attention les autres êtres vivants, utiliser les transports publics ou partager le même véhicule entre plusieurs personnes, planter des arbres, éteindre les lumières inutiles. Tout cela fait partie d'une créativité généreuse et digne, qui révèle le meilleur de l'être humain. Le fait de réutiliser quelque chose au lieu de le jeter rapidement, parce qu'on est animé par de profondes motivations, peut être un acte d'amour exprimant notre dignité* ».

Comment faire pour changer ? Il voit dans l'éducation et la conversion deux pistes. La société de consommation dans laquelle nous baignons, et particulièrement les jeunes, nous place « *devant un défi éducatif* » (209). L'éducation

environnementale comporte plusieurs dimensions (210) : une information scientifique, une prévention des risques environnementaux, une critique de l'individualisme, du progrès indéfini, de la concurrence, du consumérisme, du marché sans règles, une prise de conscience des différents niveaux de l'équilibre écologique : avec soi-même, avec les autres, avec tous les êtres vivants et, pour les chrétiens, avec Dieu. Le pape décrit le rôle important des éducateurs qui doivent être « *capables de repenser des itinéraires pédagogiques d'une éthique écologique, de manière à faire grandir effectivement dans la solidarité, dans la responsabilité et dans la protection fondée sur la compassion* » (210). Bien que les milieux éducatifs soient divers, il insiste sur le rôle prépondérant de la famille, « *lieu d'une formation intégrale, où se déroulent les différents aspects intimement liés entre eux, de la maturation personnelle* » (213). L'éducation environnementale des personnes incombe également à « *toutes les communautés chrétiennes [qui] ont un rôle important à jouer dans cette éducation* » (214) : et le pape de préciser une éducation « *à une austérité responsable, à la contemplation reconnaissante du monde, à la protection de la fragilité des pauvres et de l'environnement* ».

Individuellement, nous avons également un rôle à jouer pour sensibiliser nos proches et nous éduquer les uns les autres. Enfin, il souhaite promouvoir une éducation à la beauté, qui est aujourd'hui délaissée, au profit d'un pragmatisme utilitariste.

Second élément qui, selon lui, peut nous aider à changer : la conversion. Il consacre pas moins de six paragraphes à cette « *conversion écologique* » (216 à 221) qu'il appelle de ses vœux. Bien que le pape François avance à plusieurs reprises des pistes de solutions, il convient que, seule, la technique ne permettra pas à l'humanité de lutter contre les effets du changement climatique ; il invite donc les femmes et les hommes à se convertir, à changer de comportement. Qu'est-ce que la conversion ? L'étymologie grecque du terme latin *conversio* dont est tiré le mot français de conversion est double : elle renvoie, d'abord, à un retournement complet, un changement de direction qui implique un retour à soi. Elle requiert, ensuite, un changement de pensée, un repentir qui implique l'idée d'une mutation et d'une renaissance. Dans un premier temps, le pape rappelle que « *la grande richesse de la spiritualité chrétienne (...) offre une belle contribution à la tentative de renouveler l'humanité* » (216). Il insiste sur la dimension spirituelle de la lutte contre le changement climatique, laquelle sera plus efficace si elle s'inscrit dans une vie intérieure solide. Lutter contre le changement climatique et ses conséquences, ça ne se fait pas uniquement au niveau de la doctrine, mais aussi au niveau du changement intérieur. « *La crise écologique, insiste-t-il ensuite, est un appel à une profonde conversion intérieure.* » (217) Dans ce même paragraphe, il cite l'attitude de certains chrétiens qui se moquent des préoccupations environnementales, qui sont passifs et ne veulent surtout rien changer à leurs habitudes : « *ils ont donc besoin, nous dit-il, d'une conversion*

écologique, qui implique de laisser jaillir toutes les conséquences de leur rencontre avec Jésus-Christ sur les relations avec le monde qui les entoure. Vivre la vocation de protecteurs de l'œuvre de Dieu est une part essentielle de l'existence vertueuse ».

Une manière pour les chrétiens de se convertir est de se réconcilier avec la création, de « faire l'expérience (...) d'un changement du cœur. » (218) Et s'il convie à la conversion individuelle, nous venons de le voir, il ne néglige pas pour autant la conversion communautaire : « La conversion écologique requise pour créer un dynamisme de changement durable est aussi une conversion communautaire. » (219) Il insiste enfin sur « le sens de cette conversion » : « J'invite tous les chrétiens à expliciter cette dimension de leur conversion, en permettant que la force et la lumière de la grâce reçue s'étendent aussi à leur relation avec les autres créatures ainsi qu'avec le monde qui les entoure, et suscitent cette fraternité sublime avec toute la création, que saint François d'Assise a vécue d'une manière si lumineuse. » (221)

La section suivante de ce chapitre qui s'intitule « Joie et paix » est une invitation à la sobriété. Le pape oppose une nouvelle fois le consumérisme, qui provoque une joie éphémère, à la sobriété, qui peut être source de grande joie. « Moins est plus », nous dit-il avant de poursuivre : « la spiritualité chrétienne propose une croissance par la sobriété, et une capacité de jouir avec peu sans nous attacher à ce que nous avons ni nous attrister de ce que nous ne possédons pas. » (222) Pour vivre heureux, plutôt que de se plonger dans une course effrénée à la consommation, il invite l'humanité à :

- « la sobriété qui, [si elle] est vécue avec liberté et de manière consciente est libératrice » (223),
- la simplicité, à « jouir des choses les plus simples »,
- se tourner une fois encore vers les autres, « à trouver satisfaction dans les rencontres fraternelles, dans le service, dans le déploiement de ses charismes, dans la musique et l'art, dans le contact avec la nature »,
- l'humilité : « la disparition de l'humilité chez un être humain, enthousiasmé malheureusement par la possibilité de tout dominer sans aucune limite, ne peut que finir par porter préjudice à la société et à l'environnement » (224). Il faut avoir l'humilité de penser que ce n'est pas à notre propre subjectivité de dire ce qui est bien ou mal, mais à Dieu et à l'accueillir dans notre vie,
- la paix intérieure « qui tient de la préservation de l'écologie et du bien commun, parce que authentiquement vécue, elle se révèle dans un style de vie équilibré joint à une capacité d'admiration qui mène à la profondeur de la vie » (225),
- la méditation : « une écologie intégrale implique de consacrer un peu de temps à retrouver l'harmonie sereine avec la création, à réfléchir sur notre style de vie et sur nos idéaux, à contempler le créateur, qui vit parmi nous et dans ce qui nous entoure, dont la présence ne doit pas être fabriquée, mais découverte ».

La section suivante rappelle qu'il n'y a pas de salut en dehors de l'amour : non seulement l'amour fraternel dont nous avons à entourer notre prochain et,

pour nous le faire bien comprendre, il cite sainte Thérèse de Lisieux, qui nous invitait à emprunter la « *petite voie de l'amour* », un amour fait de petits gestes quotidiens qui sème paix et amitié : « *une écologie intégrale est aussi faite de simples gestes quotidiens par lesquels nous rompons la logique de la violence, de l'exploitation, de l'égoïsme* » (230). Il nous invite à cet amour, mais aussi à « *l'amour civil et politique* » (c'est le titre de l'avant-dernière section du chapitre V). Pour lui, « *l'amour de la société et l'engagement pour le bien commun sont une forme excellente de charité qui non seulement concerne les relations entre les individus, mais aussi les "macro-relations : rapports sociaux, économiques, politiques". C'est pourquoi l'Église a proposé au monde l'idéal d'une civilisation de l'amour (...). L'amour social est la clef d'un développement authentique (...). Dans ce cadre, joint à l'importance des petits gestes quotidiens, l'amour social nous pousse à penser aux grandes stratégies à même d'arrêter efficacement la dégradation de l'environnement et d'encourager une culture de protection qui imprègne toute la société* » (231).

Il peut sembler incongru de parler d'amour dans une étude centrée sur les questions économiques, sociales et environnementales, mais il est un concept souvent mis en avant par les sciences sociales, repris par des politiques, qui ne signifie rien d'autre pour peu qu'on accepte qu'il veuille bien dire son nom et que sa pratique y renvoie : nous voulons parler du *care*. La notion de « *soin* » (traduction habituelle de ce terme anglais) est polysémique et recouvre plusieurs concepts qui finissent par se retrouver. « *Prendre soin* », ça peut être se faire du souci pour une personne, veiller sur elle. « *Avoir soin* » de faire quelque chose renvoie à l'exactitude qu'on apporte à remplir une tâche. « *Avoir soin de* » quelque chose, c'est aussi veiller à ce qu'une chose se conserve, à ce qu'elle prospère. Selon certains linguistes, « *soigner* » aurait la même étymologie que « *songer* », au double sens du verbe : il renverrait à penser (songer à faire quelque chose) et à rêver (songer à quelque chose) ; le soin serait un intermédiaire entre la pensée et le rêve. La notion française de soin se rapproche de la notion anglaise du *care* (« *soin mutuel* », selon Martine Aubry⁽¹³⁵⁾), qui a la même étymologie que « *charité* », vertu qui porte à désirer et faire le bien (d'autrui et de la création dans son ensemble), mais qui est souvent traduit par amour : Cicéron ne prônait-il pas la « *caritas generis humani* »⁽¹³⁶⁾ soit l'« *amour du genre humain* » ?

Qu'en déduire ? La valorisation de la notion de soin (des hommes et de la création) passe d'abord par un changement de paradigme qui consisterait à placer la création (la dignité de l'homme, la préservation de son environnement et le respect de la biodiversité) au cœur de l'activité économique en lieu et place de considérations uniquement économiques et financières. Cela oblige à revoir

(135) Cf. <https://www.mediapart.fr/journal/france/020410/la-gauche-que-veut-martine-aubry> commenté dans *Le Monde* du 14 avril 2010 (https://www.lemonde.fr/politique/article/2010/05/14/la-societe-du-care-de-martine-aubry-fait-debat_1351784_823448.html)

(136) *In De finibus bonorum et malorum*, V, 23, 65.

notre approche traditionnelle de l'économie qui consiste à minimiser les coûts et à maximiser les profits, par exemple en se fixant pour objectif la préservation de la vie de l'homme sur Terre dans des conditions optimales, quel qu'en soit le coût. Cela nécessite d'inverser les priorités, soit de se convertir, « *se tourner vers* » d'autres horizons, d'autres manières d'envisager l'activité économique, par exemple se détourner d'un travail trop souvent servitude pour adopter un travail au service des personnes et de l'ensemble de la création. Sans cette conversion, le soin des autres et de la création pourrait bien ne rester qu'un... songe.

Laudato si' se situe dans la tradition des encycliques sociales et apporte une nouveauté fondamentale : la prise en compte de l'écologie. Certes, cette dimension était déjà présente dans de nombreux textes du magistère et dans les Écritures saintes, qu'il s'agisse de l'Ancien ou du Nouveau Testament, mais dans cette encyclique, avec l'introduction de « *l'écologie intégrale* », le pape franchit un nouveau palier. À plusieurs reprises, il nous signifie que « *tout est lié* ». Dès lors, l'écologie ne peut être conçue indépendamment du rapport à la nature, aux autres hommes, aux institutions, à la culture, à la politique, à l'économie et, pour les juifs, les chrétiens et musulmans au Dieu d'Abraham... Ce que le pape nomme « *écologie intégrale* », c'est une écologie en interdépendance avec les autres composantes de la vie humaine. L'environnement, ce n'est pas seulement ce qui nous entoure, c'est aussi une relation entre l'homme et la création, une relation entre la société humaine et la nature qui l'entoure. Cette écologie intégrale dépasse ainsi le débat qui oppose une écologie fondée sur l'homme à une écologie fondée sur la nature. L'homme est à la fois créature et créateur, comme le stipulait la charte de Stockholm issue du sommet de la Terre de 1972 et qui a disparu dans l'accord de Rio de 1992, nous l'avons vu plus haut. *Laudato si'* vise à la promotion de toute créature et de toute la création avec l'homme pour sommet pour peu qu'il accepte avec humilité cette mission confiée par Dieu. En faisant du « *tout est lié* » le maître mot de son encyclique, le pape ne fait rien d'autre que de rappeler que l'homme fait partie d'un écosystème que, par son action, il peut être à l'origine d'interactions positives ou négatives et qu'il doit en tenir compte.

Dans cette encyclique, le pape déconstruit le raisonnement qui justifie de la part des chrétiens la destruction de la création, une critique très répandue qui se fonde sur une mauvaise interprétation ou traduction d'un passage de la Genèse dans lequel Dieu dit à l'humanité qu'il vient de créer : « *Soyez féconds et prolifiques. Emplissez la terre et soumettez-la. Dominez les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et tous les animaux.* » (Gn 1-28) René Coste, qui enseigne la théologie à l'Institut catholique de Toulouse, écrit en 1994 dans

Dieu et l'écologie⁽¹³⁷⁾ : « Le verbe "soumettre" (kabas, en hébreu) peut effectivement recevoir, dans certains contextes, des connotations de violence et de brutalité et même exprimer la tuerie et le viol. Mais son sens fondamental, "poser le pied sur un objet ou un être vivant" n'a en lui-même aucune connotation péjorative dans le contexte sémitique. Il peut signifier simplement une prise de possession ou même impliquer une protection et des soins. C'est cette dernière nuance qui s'impose dans le récit de la création où le créateur confère lui-même à l'humanité une prise de possession pacifique de la planète Terre. "Dominer" (radah) n'implique pas nécessairement une domination tyrannique. Il peut, en effet, désigner le comportement du berger qui se déplace avec son troupeau, qui le conduit vers de bon pâturage et qui le protège contre des bêtes de proie. Dans l'ancienne culture orientale, l'idéal du pouvoir est celui du berger qui veille avec soin sur son troupeau. Tel est bien le sens que revêt ce verbe dans la Genèse. C'est donc une signification éminemment positive en faveur de notre planète qu'il faut donner aux deux verbes dans le récit de la création. Le pouvoir qui est donné à l'humanité, un pouvoir de service et de sollicitude qui suppose qu'on aime cette planète qui constitue notre habitat, qu'on veille sur elle avec soin à l'image de son créateur qui a tout créé par amour et qui aime sa création. Des croyants qui ne se préoccuperaient pas des conséquences de leurs actes sur leur environnement terrestre seraient en contradiction totale avec leur foi ». En retenant la traduction de ce théologien, le verset deviendrait alors : « Soyez féconds et prolifiques, remplissez la Terre et prenez-en possession, protégez-la et soignez-la. Veillez sur les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et tous les autres animaux », une interprétation en phase avec les préoccupations écologistes de notre époque.

Les encycliques n'ont pas pour but de définir de nouveaux dogmes, mais de rappeler la doctrine catholique et/ou d'analyser une situation. C'est cette dernière approche qui prévaut pour *Laudato si'* ; ce texte ne s'adresse donc pas qu'aux catholiques mais à tous les habitants de la « Maison commune ». Sa publication a suscité un véritable engouement dans le monde entier et dans tous les milieux : rien qu'en France, « au regard des chiffres, l'audience du pape dépasse les cercles catholiques », pouvait-on lire dans *Libération* un mois après sa sortie⁽¹³⁸⁾. En témoigne la participation de Nicolas Hulot à la conférence de presse organisée le jour de sa sortie aux côtés de Mgr Jean-Luc Brunnin, évêque du Havre, et d'Elena Lasida, économiste, spécialiste de l'environnement et de l'économie sociale et solidaire. En atteste également cet extrait d'une interview accordée par Edgar Morin au quotidien *La Croix*, dans laquelle le célèbre sociologue – qui n'hésite pas à se dire « agnostique » et à se qualifier d'« incroyant

(137) René Coste, *Dieu et l'écologie – Environnement, théologie, spiritualité*, Les Éditions de l'Atelier, Paris, 1994, p. 66.

(138) Bernadette Sauvaget, « Le pape, souverain en librairie », in *Libération* du 29 juillet 2015.

radical »⁽¹³⁹⁾ – déclare : « *Le message pontifical appelle à un changement, à une nouvelle civilisation, et j'y suis très sensible. Ce message est peut-être l'acte I d'un appel pour une nouvelle civilisation* ». « *Habemus Papam ecologicum !* » : c'est en ces termes que Julien Bayou et Sandrine Rousseau, à l'époque porte-paroles nationaux d'Europe Écologie Les Verts (EELV), ont salué l'engagement du pape François en faveur de l'écologie et de la préservation de la planète. De son côté, Achim Steiner, le directeur exécutif du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), a considéré que l'encyclique « *tire une sonnette d'alarme qui ne résonne pas seulement auprès des catholiques, mais aussi des autres habitants de la planète. La science et la religion s'entendent sur un point : "il faut agir maintenant"* »⁽¹⁴⁰⁾. Enfin, le 3 septembre 2020, à la sortie d'une audience accordée par le souverain pontife aux représentants de plusieurs tendances de la mouvance écologiste française, Pablo Servigne, ingénieur agronome et docteur ès-sciences, surtout connu pour être l'un des pères de la collapsologie, déclarait : « *J'étais fâché avec l'institution catholique jusqu'à la publication de Laudato si'. Le pape s'est vraiment rendu compte que l'on est au bord du précipice, que c'est une question de vie ou de mort.* »⁽¹⁴¹⁾

Comme l'a fort bien résumé Benoît Rivière, évêque d'Autun, *Laudato si'* « *ne constitue ni un plaidoyer écologique, ni un énoncé technique de propositions politiques, ni un écrit romantique sur une nature perdue. L'encyclique indique des défis à relever (...). Elle ouvre de nouvelles perspectives pour voir le monde autrement. Elle permet un nouveau dialogue sur la façon dont nous construisons l'avenir de la planète* »⁽¹⁴²⁾. Ce sont les conditions de ce dialogue, adapté au cas précis de la France compte tenu de son histoire sociale, que nous nous proposons maintenant d'analyser.

(139) Cf. Francis Lecompte, « Edgar Morin ou l'éloge de la pensée complexe », CNRS - Le Journal (<https://lejournel.cnrs.fr/articles/edgar-morin-ou-leloge-de-la-pensee-complexe>).

(140) Dépêche de l'Agence France presse du 18 juin 2015.

(141) *La Croix* du 3 septembre 2020, « Vatican : ce que le pape François a dit aux écologistes français », Loup Besmond de Senneville.

(142) Cf. <https://autun.catholique.fr/decouvrir-le-diocese/autour-de-l-eveque/9-decouvrir-le-diocese/162-accueillons-avec-joie-laudato-si>

CHAPITRE 4

DE QUELQUES PROPOSITIONS CONCRÈTES

De quelques propositions concrètes

Jusqu'à présent, nous avons cherché à montrer, dans la perspective d'un prolongement – sur un plan strictement économique et social – du livre de François Gerlotto⁽¹⁴³⁾, que le paradigme économique actuel, qui privilégie l'appât du gain et l'intérêt individuel au détriment du bien commun est probablement le plus étranger qui soit aux concepts d'écologie et de protection de l'environnement présent et futur, puisque pour lui, seule compte la notion de profit immédiat. Après d'autres, mais en apportant de nouveaux arguments, cet auteur, directeur de recherche en écologie marine, rappelle que ce système vit dans l'instant et exige une dérégulation complète des activités humaines, s'inscrivant ainsi en contradiction totale avec ce qu'il conviendrait de faire. Paradoxalement, alors que beaucoup reconnaissent l'urgence écologique, au moins depuis la promulgation de la charte de Stockholm en 1972, trop peu de choses ont été entreprises pour y répondre, mise à part l'organisation de « *grand-messes* » internationales manipulées par une oligarchie, qui ne débouchent sur rien de concret et donnent lieu à de la communication mensongère, de belles phrases et des déclarations d'intentions plus ou moins bonnes : tel était l'objet de notre premier chapitre. Toutes les positions sont possibles, depuis les plus apocalyptiques – comme celles des collapsologues, qui considèrent que notre monde vit, en comptant large, ses dernières décennies – jusqu'au négationnisme aveugle à la Donald Trump – qui estime que toute cette histoire de changement climatique est une vaste supercherie. Refusant, par facilité ou par paresse, de se doter d'une boussole qui indique la direction à prendre, ignorant ce qu'est un écosystème et comment il fonctionne, trop de responsables politiques prennent des décisions biaisées ou incomplètes, et les solutions proposées pour y remédier – suivant les affinités politiques ou idéologiques – sont au

(143) *Cataclysme ou transition : l'écologie au pied du mur*, op. cit.

mieux inefficaces, au pire très dangereuses, tant pour l'écosystème que pour l'humanité. Nous avons en effet vu qu'un écosystème est plus qu'un groupe d'êtres vivant en équilibre dans un espace déterminé⁽¹⁴⁴⁾, et que la biodiversité est plus qu'une énumération d'espèces menacées de disparition, mais la somme des interactions entre ces espèces, véritable machinerie de l'écosystème. Enfin, nous avons montré que, à l'exception notable de celui du pape François, exprimé dans son encyclique *Laudato si'*, il n'existe pas de projet d'« *écologie politique* » qui puisse permettre d'élaborer une politique écologique cohérente avec des buts clairs et des objectifs bien établis. Sauf que, comme le souligne Gerlotto, « *même si le décor dressé [par le souverain pontife] est juste, les causes clairement identifiées, et judicieuses les solutions méthodologiques et techniques préconisées pour réduire notre pression sur l'environnement, son message, trop "chrétien" et porté dans un monde occidental déchristianisé, n'a pas l'impact médiatique* »⁽¹⁴⁵⁾ des collapsologues et des climatosceptiques.

Compte tenu de ce qui précède, ce scientifique conclut que la transition écologique doit permettre de :

- « *garantir aux milliards d'humains qui occuperont la Terre au moment du pic de la population mondiale la satisfaction des besoins essentiels : alimentation, accès à l'eau, la santé, l'éducation, l'information...*,
- *préserver l'avenir de l'humanité sur la planète, sans que cela se fasse au détriment des humains présents,*
- *maintenir les conditions nécessaires à la protection de toute autre forme de vie quand cela n'entre pas en conflit avec les priorités précédentes* »⁽¹⁴⁶⁾.

Une vision qui n'est pas partagée par tous. Ainsi, pour les uns, faut-il se contenter de respecter l'accord de Paris de décembre 2015 (nous avons vu qu'il s'agit là du *minimum minimorum*). Pour les autres, c'est la planète entière qu'il faut sauver (formule qui ne veut rien dire, nous avons expliqué pourquoi). Pour d'autres encore, il faut assurer la transition écologique (encore une expression comme le développement durable, qui se vide progressivement de son sens). Pour une minorité, la lutte contre le changement climatique doit être l'occasion pour la France de recouvrer sa souveraineté. Pour les derniers (et pour en rester là), dont Gaël Giraud, le véritable enjeu de la période à venir réside dans la « *reconstruction écologique* »⁽¹⁴⁷⁾ qu'il préfère à « *transition* ». Ce terme « *véhicule un imaginaire lisse, tranquille, comme si cela allait se faire sans accroc et sans conflit social. Ce n'est pas vrai* ». Le registre de la « *reconstruction* » suggère, quant

(144) *Ibid.* pp. 52 à 67.

(145) *Ibid.* p. 10.

(146) *Cataclysme ou transition : l'écologie au pied du mur, op. cit.* p. 95.

(147) Gaël Giraud : « La reconstruction écologique nous ouvre un monde de la surabondance », par Amélie Poinsot (<https://www.mediapart.fr/journal/culture-idees/010620/gael-giraud-la-reconstruction-ecologique-nous-ouvre-un-monde-de-la-surabondance>).

à lui, « le constat qu'il y a déjà énormément de casse et l'idée que nous devons être volontaristes », ce que nous ne parviendrons pas à être, selon lui, sans un « État stratège ». En revanche, en ce qui concerne les techniques à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs respectifs et l'urgence de passer à l'action, un consensus semble se dégager : « les solutions techniques sont nombreuses, dit encore Gaël Giraud. On n'a pas besoin d'un second Einstein pour opérer la transition vers une société "zéro carbone"⁽¹⁴⁸⁾ ». Nous en citerons quelques-unes parmi les plus souvent mises en avant.

Pour parvenir aux objectifs fixés par l'accord de Paris lors de la COP 21 ou tout au moins respecter les engagements pris par plusieurs pays figurant parmi les plus gros pollueurs pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 ou à 2060, Olivier Blanchard et Jean Tirole préconisent dans leur rapport⁽¹⁴⁹⁾ le « changement de nos modes d'agriculture et de consommation », l'« élimination des énergies fossiles dans les domaines de la mobilité (voitures, camions, avions) et de l'industrie ainsi que dans nos milieux de vie », la « rénovation des bâtiments mal isolés, [l']utilisation de compteurs intelligents modulant les prix en fonction du moment en vue de rationaliser notre consommation d'énergie pour un niveau de confort donné », la « redéfinition écologique de l'aménagement urbain et de l'utilisation des terres », la « préparation à l'électrification de l'économie » ou encore l'« augmentation considérable des investissements dans la recherche et développement verte »⁽¹⁵⁰⁾. Pour eux, cela ne se fera pas sans taxer les émissions de carbone et sans indemniser les perdants, notamment les ménages les plus pauvres. Enfin, les auteurs du rapport appellent la France et l'Union européenne « à piloter la négociation d'accords internationaux et défendre la nécessité de financer les actions climatiques dans les pays en développement »⁽¹⁵¹⁾.

Pour « réaliser la transition écologique », Philippe Murer⁽¹⁵²⁾, sans être exhaustif, fournit aussi des axes de réflexion. Son dernier ouvrage présente tout d'abord l'intérêt de distinguer les « solutions simples » à mettre en œuvre pour résoudre les problèmes qui appellent des solutions urgentes (allonger considérablement la durée de vie des produits, passer d'une agriculture chimique à une agriculture respectueuse de l'environnement, remédier au réchauffement climatique et se passer rapidement des énergies fossiles)... et les sujets qui nous obligent à « changer de philosophie de vie » : la raréfaction des métaux, l'économie circulaire, les pollutions, l'artificialisation des sols... Il se livre enfin au décryptage des « sujets qui fâchent » sans en omettre aucun, notamment « faut-il augmenter

(148) « La finance est-elle l'ennemi du climat ? », par Vincent de Féligonde, in *La Croix* du 11 décembre 2017.

(149) *Les Grands Défis économiques*, op. cit.

(150) *Ibid.* p. 29.

(151) *Ibid.* p. 31.

(152) *Comment réaliser la transition écologique, un défi passionnant*, op. cit.

toutes les taxes, les prix sur les produits non écologiques ? », « la publicité, une machine à pousser la consommation », « liberté de l'individu contre préservation de l'espèce »...

Rejetant le faux dilemme qui consiste à opposer politique de l'offre et politique de la demande, Gaël Giraud, quant à lui, invite les pouvoirs publics à mener les deux de front : « *il faut évidemment une politique de l'offre parce qu'on a besoin de se réindustrialiser et de reconstruire un tissu industriel vert en France* »⁽¹⁵³⁾. L'ancien économiste en chef de l'Agence française pour le développement (AFD) regrette, toutefois, que la politique de l'offre telle qu'elle est menée aujourd'hui par le gouvernement de Jean Castex repose essentiellement sur l'allègement du coût du travail plutôt que sur des actions en faveur de la « *reconstruction écologique* ». Une politique de l'offre digne de ce nom et menée par un État stratège consisterait au contraire à « *investir beaucoup plus dans les énergies vertes* ». Et de fournir des exemples concrets : l'État pourrait, par exemple, « *aider Engie à accélérer sa transition du gaz vers les énergies renouvelables* »⁽¹⁵⁴⁾ et « *Air Liquide à développer le potentiel de l'hydrogène* »⁽¹⁵⁵⁾. Toujours dans cette même perspective, il pourrait « *monter au capital de CMA CGM [compagnie française du secteur des porte-conteneurs, la troisième au monde, actuellement en difficulté – NDLA], en interdire l'accès aux Chinois qui lorgnent dessus, et aider notre entreprise à devenir la première compagnie mondiale du porte-conteneur à hydrogène-ammoniac* »⁽¹⁵⁶⁾. Encore faudrait-il, selon lui, que l'État et son administration renouent avec la culture industrielle qui était encore la sienne dans les années 1980⁽¹⁵⁷⁾. Le prêtre jésuite préconise, également, que l'État conditionne toutes ses aides au passage progressif vers une économie verte. Autre mesure concrète : il propose d'accélérer la rénovation thermique des bâtiments qui, outre une réduction des émissions de gaz à effet de serre, diminuerait la facture énergétique des ménages, permettrait de réhabiliter les centres-villes, améliorerait notre balance commerciale, réduirait notre dépendance aux énergies fossiles et *last but not least* créerait des emplois : « *Cela créerait tellement d'emplois (entre 500 000 et 1 million en 2-3 ans) qu'on n'aurait pas assez de main-d'œuvre qualifiée pour faire la rénovation. Donc il faut mettre en place des filières d'apprentissage. De ce point de vue, le coup de pouce du plan de relance du Gouvernement en faveur de la formation professionnelle est très insuffisant.* »⁽¹⁵⁸⁾ Pour ce qui est de la mobilité, Giraud recommande de faire du train le « *moyen privilégié de transport à la fois des marchandises et des hommes* »

(153) « Gaël Giraud, pour une planification écologique » entretien avec Maurice Midena (cf. <https://www.forbes.fr/politique/adr-gael-giraud-pour-une-planification-ecologique/>).

(154) *Ibid.*

(155) *Ibid.*

(156) *Ibid.*

(157) Gaël Giraud : « La reconstruction écologique nous ouvre un monde de la surabondance », *op. cit.*

(158) « Gaël Giraud, pour une planification écologique », *op. cit.*

et, en matière d'urbanisation d'« en finir avec les banlieues pavillonnaires de type californien. Car en vérité, cela condamne tout le monde à la voiture et interdit les économies d'énergie que rend possibles un tissu urbain dense où votre voisin vous chauffe partiellement (et vice versa). L'optimisation urbaine permet de diviser par dix la dissipation énergétique d'une ville »⁽¹⁵⁹⁾.

La question du financement risque de se révéler plus compliquée, car il s'agirait de réorienter les sommes considérables – dont parle Giraud⁽¹⁶⁰⁾ – créées par les banques centrales ces dernières années dans le cadre des politiques d'assouplissement monétaire et qui ont été placées sur les marchés financiers à des taux de rendement pouvant atteindre jusqu'à 15 %. Or, les investissements dits « verts » sont beaucoup moins rentables. D'où la nécessité d'inverser la tendance, notamment en élargissant la taxe sur les transactions financières, mesure qui consisterait à « freiner la fièvre spéculative et [à] accorder des marges de manœuvre supplémentaires aux États »⁽¹⁶¹⁾. Pour financer cette reconstruction écologique qu'il appelle de ses vœux, Giraud avance en outre trois propositions. Tout d'abord, l'État doit garantir les crédits accordés aux entreprises qui investissent dans la transition écologique, comme il l'a fait durant la crise sanitaire de 2020 en faveur des entreprises en difficulté. Ensuite, les banques publiques, comme la Banque publique d'investissement en France (BPI France) et la Banque européenne d'investissement (BEI), doivent prêter beaucoup plus qu'elles ne le font actuellement, à condition cependant que la Banque centrale européenne (BCE) s'engage de son côté à racheter leurs titres de créance comme elle le fait massivement auprès du secteur bancaire privé. Enfin, il milite pour une annulation de la dette publique⁽¹⁶²⁾ avec des arguments qui ne sont pas partagés par l'ensemble des économistes. Néanmoins, l'histoire économique montre qu'il existe une multitude de solutions qui ont fait leur preuve pour se débarrasser de cette dette. Robert Boyer, l'un des pères de l'école de la régulation⁽¹⁶³⁾, en a dressé l'inventaire⁽¹⁶⁴⁾. La première réside dans son annulation pure et simple : il est curieux que l'Allemagne qui a bénéficié de cette mesure – à l'origine de son miracle économique – au lendemain de

(159) *Ibid.*

(160) « La finance est-elle l'ennemi du climat ? », *op. cit.*

(161) *Ibid.*

(162) Voir Gaël Giraud, *L'illusion financière*, Éditions de L'Atelier, Paris, 2014.

(163) École de pensée hétérodoxe qui conteste les théories néoclassiques. Pour ces dernières, en effet, il n'existe qu'une seule forme de capitalisme au sein duquel les marchés se régulent de manière autonome. Les partisans de la théorie de la régulation, élaborée en France dans les années 1970 par Michel Aglietta, André Orléan et Robert Boyer, notamment, postulent, eux, qu'il existe une multitude de capitalismes et que la régulation des marchés est le résultat d'un équilibre négocié entre cinq formes d'institutions : la monnaie, le marché comme construction sociale, la concurrence, le rapport salarial, les relations internationales.

(164) Robert Boyer, *Les Capitalismes à l'épreuve de la pandémie*, La Découverte, Paris, 2020. Voir également https://www.xerficanal.com/economie/emission/Robert-Boyer-Comment-sortir-du-sur-endettement-Les-lecons-de-l-histoire_3749056.html

la Seconde Guerre mondiale n'en veuille pas... Vérité en deçà du Rhin, erreur au-delà. Deuxième solution : l'inflation, mais ni les financiers ni les banques centrales ni les États, tous garants des intérêts des rentiers, ne semblent la souhaiter. Autre hypothèse : durant les Trente Glorieuses, l'activité économique croissant plus vite que la dette, celle-ci restait circonscrite ; une croissance de l'ordre de 5 % permettrait donc de la résorber : inenvisageable aujourd'hui du fait de ce qu'il est convenu d'appeler la stagnation séculaire, qu'elle soit keynésienne par manque de demande ou schumpetérienne par absence d'innovation. Les exégètes de la pensée néoclassique proposent – quatrième possibilité – d'accroître les politiques d'austérité. Or c'est cette stratégie qui, en affaiblissant la demande, a annihilé l'investissement et plongé l'Europe dans la récession en 2011. Restent deux solutions : faire rouler la dette à l'infini, c'est-à-dire contracter une nouvelle dette auprès de la BCE ou garantie par elle pour rembourser l'ancienne et/ou renationaliser la dette en taxant les plus riches. On peut aussi lutter efficacement contre les paradis fiscaux, taxer les transactions financières, supprimer les niches fiscales (par exemple le CICE ou les exemptions de cotisations sociales) et les subventions aux énergies fossiles.

Comme beaucoup d'autres, Giraud se prononce en faveur d'une taxe carbone qui, certes, dans un premier temps, pénaliserait les ménages et les entreprises, et présenterait aussi le risque de réveiller l'opposition entre « *fin de mois et fin du monde* », mais qui, dans un second temps, aurait le mérite de « *rendre l'usage de tout type d'énergie et des matières premières plus coûteux, de sorte que les plans d'investissement des entreprises mise[ro]nt davantage sur des technologies intensives en main-d'œuvre et nettement moins intensives en ressources naturelles. Sobriété dans notre empreinte matérielle et abondance de travail...* »⁽¹⁶⁵⁾.

Un consensus se dégage pour reconnaître que le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire constitue un préalable à la transition écologique. Cette dernière notion a été introduite dans le droit français par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, qui vise à « *dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter, en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires* ». L'enjeu est double : réduire nos émissions de gaz à effet de serre et peut-être plus encore répondre à la raréfaction des ressources. Ce nouveau paradigme repose sur sept piliers⁽¹⁶⁶⁾ :

- Le recyclage – il vise à récupérer et à utiliser les matières premières issues de déchets produits par les entreprises.
- L'extraction, l'exploitation et l'approvisionnement durable – le cycle de production actuel consomme 85 milliards de tonnes de matières premières ;

(165) « Gaël Giraud, pour une planification écologique », *op. cit.*

(166) <https://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire>

si nous ne faisons rien, il atteindra 183 milliards d'ici à 2050. Il s'agit donc de définir le juste besoin, d'éviter le gaspillage, notamment en tenant compte des capacités de renouvellement des ressources, de limiter l'impact sur l'environnement, de remettre en état les sites après leur exploitation, d'avoir le plus possible recours à des matières premières issues du recyclage⁽¹⁶⁷⁾.

- L'écoconception – un produit « *écoconçu* » est un produit qui utilise autant que faire se peut des matières premières renouvelables, qui en respecte le taux de renouvellement et qui valorise les déchets en recourant au réemploi, à la réparation et au recyclage. L'exemple le plus fréquemment cité est celui de Michelin : en remplaçant la vente de pneus par la facturation de kilomètres parcourus, le fabricant de pneumatiques a non seulement contribué à l'augmentation de sa marge, mais a aussi permis à ses clients de faire baisser leurs frais de 36 %⁽¹⁶⁸⁾.
- L'écologie industrielle et territoriale – pratique qui vise à optimiser les échanges de flux à l'échelle d'un territoire et à mutualiser les besoins. Une entreprise a des flux entrants (matières premières, énergie, eau) et des flux sortants (produits, déchets, effluents). L'écologie industrielle et territoriale consiste à créer une boucle de flux entre les acteurs d'un même territoire pour que les déchets des uns deviennent les matières premières des autres. Il peut également en résulter une mutualisation des équipements, des services et des transports. Le tout permet de créer des gains pour les entreprises, des emplois pour les travailleurs et d'accroître l'attractivité du territoire. L'expression « *écologie industrielle territoriale* » mérite que nous nous y arrêtions quelque peu. Elle est souvent considérée comme synonyme d'économie circulaire : « *elle manifeste la même intention de cyclicité*, nous dit Dominique Bourg dans un entretien croisé avec Suren Erckman en introduction d'une étude réalisée par l'association Orée, *mais en se référant à cette source d'inspiration que sont les écosystèmes* »⁽¹⁶⁹⁾. Rappelons, tout d'abord, que l'écologie renvoie à l'écologie scientifique, qui étudie le fonctionnement des systèmes vivants sur terre et leurs interactions ; soulignons, ensuite, que le terme « *industrielle* » est à prendre dans son acception anglo-saxonne, beaucoup plus large que la française et qu'il désigne l'ensemble des activités humaines (le système de production et de distribution, mais aussi tout ce qui le rend possible (les services publics, les infrastructures, les transports, la santé, l'habitat, l'alimentation...)) ; précisons,

(167) Commissariat général au Développement durable, *Le cycle des matières premières dans l'économie française*, Paris, 2013 (<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/le-cycle-matieres-septembre-2013.pdf>).

(168) https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/eco-conception_les-quatre-raisons-de-se-lancer.pdf

(169) In Guide Orée « Mettre en œuvre une démarche d'écologie industrielle sur un parc d'activités », SAP Éditions, 2008, p. 12.

enfin, que la notion de territoire évoque différentes dimensions (spatiale, temporelle, socioéconomique, politique, culturelle, environnementale...). Et les auteurs de cette même étude de poursuivre : « Ainsi, au lieu de regarder le système industriel et la biosphère comme des éléments séparés, avec d'un côté les usines, et de l'autre la nature, l'écologie industrielle considère le système industriel comme une forme particulière d'écosystème, qui génère des flux de matière, d'énergie et d'information, tout comme les écosystèmes naturels. »⁽¹⁷⁰⁾ On peut dès lors établir une analogie entre un écosystème naturel – caractérisé par l'interdépendance des espèces, une imbrication des systèmes, des cycles de flux, une diversité des espèces et la localité des ressources – et un écosystème territorial – identifié par une coopération des acteurs, une articulation des échelles territoriales, des boucles de réutilisation des flux, une variété des acteurs locaux et une exploitation des ressources locales. Pour fonctionner de manière efficace, l'écologie industrielle territoriale nécessite une redéfinition de sa gestion et la mise en œuvre d'une concertation.

- L'économie de la fonctionnalité – modèle économique qui privilégie l'usage d'un bien plutôt que sa possession, le service que remplit un produit plutôt que le produit lui-même : au lieu de vendre un équipement, l'entreprise en vend l'usage. Pour les consommateurs, l'exemple le plus parlant nous est donné par les vélos en libre-service ; pour les entreprises, l'Ademe cite le passage de la vente de compresseurs industriels à des solutions de fourniture d'air comprimé et d'efficacité énergétique⁽¹⁷¹⁾.
- La consommation responsable – il s'agit de conduire l'acheteur, quel qu'il soit (entreprise privée ou établissement public, ménage), à choisir un bien ou un service en fonction de ses impacts environnementaux à toutes les étapes de son cycle de vie.
- L'allongement de la durée d'usage – pratique de consommation qui consiste à favoriser le réemploi et la réutilisation de produits via la réparation, la vente ou l'achat d'occasion.

Pour permettre le passage de l'économie linéaire à l'économie circulaire, les leviers d'action sont multiples : politiques, économiques, technologiques et sociaux. Sur le plan politique⁽¹⁷²⁾, depuis la loi de 2015 citée ci-dessus, des décrets ont été publiés, notamment celui du 30 mai 2016 relatif à l'utilisation des pièces de rechange automobiles issues de l'économie circulaire. Il oblige les professionnels commercialisant des prestations d'entretien ou de réparation des véhicules à mettre à disposition des pièces issues de l'économie circulaire en lieu et place de pièces neuves. D'autres initiatives ont vu le jour suite à l'adoption

(170) *Ibid.* p. 26.

(171) <https://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire/economie-fonctionnalite>

(172) Vincent Aurez, « Agendas politiques de l'économie circulaire », Mooc Uved, 2019.

des engagements pour la croissance verte en avril 2017 ; ils visent à renforcer le partenariat entre l'État et les porteurs de projets privés et ont un double objectif : lever les freins à la transition vers l'économie circulaire et valoriser les projets pionniers et innovants en la matière. L'un des engagements pour la croissance verte mentionne, entre autres, le recyclage des déchets issus de la construction avec des objectifs calendaires précis (2020 et 2030). Les villes et les régions ne sont pas en reste. Citons l'exemple de la Ville de Paris qui a publié en 2015 un livre blanc sur l'économie circulaire du Grand Paris, « *un modèle qui repose sur le partage plutôt que sur la recherche du profit, sur l'intelligence collective plutôt que sur la compétition individuelle, sur la valorisation plutôt que sur le gaspillage* ». Au niveau économique, il existe des mesures incitatives, par exemple, la « TVA circulaire » qui permettrait, via un taux réduit, de ramener le prix d'un produit issu de l'économie circulaire, souvent plus cher que ses concurrents provenant de l'économie linéaire, au prix du marché⁽¹⁷³⁾. Une action incitative peut également être mise en place dans le cadre des marchés publics : pour une collectivité territoriale, il s'agirait de choisir non plus seulement l'offre meilleur marché, mais celle qui tient compte aussi du coût tout au long du cycle de vie du produit. À ces mesures incitatives, pourraient s'adjoindre des mesures contraignantes et contributives – comme l'augmentation de la taxe générale sur les produits polluants et la taxe sur les déchets – ou des mesures limitatives afin de réduire la mise en décharge des déchets ou d'obliger certaines filières à incorporer des matières premières recyclées dans leurs activités. Parmi les leviers technologiques, Vincent Auzéjous rejette deux fausses bonnes idées : « *Et si plutôt que de changer nos modes de production et de consommation, on captait le CO₂ et on le mettait dans nos sous-sols ? Et si, plutôt que de changer nos systèmes économiques, on balançait des aérosols dans l'atmosphère pour réduire le changement climatique ?* »⁽¹⁷⁴⁾, s'interroge ironiquement cet expert, membre de l'Institut de l'économie circulaire, avant de préciser : « *C'est la promesse et le mythe de la géo-ingénierie (...) car ces techniques sont extrêmement dangereuses pour le climat* » et de conclure « *l'économie circulaire peut néanmoins être soutenue par un ensemble de techniques et de technologies qui sont actuellement développées* ». Il cite notamment le fairphone – un smartphone dont on peut retirer et remplacer les composants un par un afin de pouvoir le réparer et/ou d'en réemployer certains éléments – ou l'imprimante 3D – à l'appui de sa démonstration, Auzéjous évoque l'exemple d'un vélo dont l'une des parties serait cassée, abîmée ou défectueuse et qu'un réparateur remplacerait par une autre reproduite à l'identique par une imprimante 3D. Parmi tous les exemples qu'il mentionne, citons enfin ce bâtiment situé à Hambourg dont une partie du chauffage est produite grâce aux algues.

(173) Romain Ferrari, « Économie circulaire et innovation – Développer l'économie circulaire en France par une succession d'incitations économiques et de mesures réglementaires », Mooc Uved, 2019.

(174) Vincent Auzéjous, « Technologies de rupture et économie circulaire », Mooc Uved, 2019.

Le changement de paradigme requiert enfin le passage d'indicateurs de richesse exclusivement fondés sur la croissance quantitative de l'activité économique mesurée par les variations du produit intérieur brut (PIB) à des indicateurs qui intègrent également des critères qualitatifs comme la santé, l'éducation, le logement, la pollution, le climat, la biodiversité... voire, carrément, un changement de politique. C'est ce que nous allons présenter maintenant.

La première revendication figurait déjà dans le rapport Meadows ; de nombreuses réflexions ont, depuis, été menées sur le sujet, et une multitude de rapports, publiés, avec des propositions concrètes, mais ils n'ont jamais véritablement abouti, faute de volonté politique, à une réforme de grande ampleur. En janvier 2008, Nicolas Sarkozy, alors président de la République, réunissait une commission officiellement nommée « *commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social* ». Composée exclusivement d'économistes, elle était coprésidée par deux titulaires du prix décerné chaque année par la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel, Joseph Stiglitz et Amartya Sen, et ses travaux étaient coordonnés par Jean-Paul Fitoussi, président, à l'époque, de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Un an et demi plus tard, en septembre 2009, étaient présentés les résultats de leur réflexion à la Sorbonne, à Paris⁽¹⁷⁵⁾. S'appuyant sur les nombreux travaux de recherche menés dans les divers domaines des sciences économiques et sociales au cours des dernières années, le rapport rendu public à cette occasion propose d'adopter des indicateurs synthétiques de bien-être plus appropriés que le PIB stricto sensu – dont l'utilité n'est pas contestée, mais qui demeure insuffisant – et regroupés autour de trois grands axes :

- « *économie* »⁽¹⁷⁶⁾ en mettant « *l'accent sur des indicateurs de comptabilité nationale bien établis autres que le PIB* », en améliorant « *la mesure empirique des principales activités de production* », en faisant davantage ressortir « *la perspective des ménages, particulièrement pertinente pour ce qui est d'appréhender les niveaux de vie* » (notamment en prenant en compte les activités non marchandes que sont l'apport d'une mère ou d'un père au foyer et tout type d'activité bénévole, en ajoutant « *des informations sur la répartition des revenus, de la consommation et de la richesse aux données relatives à l'évolution moyenne de ces éléments* », et en étendant « *le nombre de paramètres mesurés* » ;
- « *qualité de vie* »⁽¹⁷⁷⁾, en intégrant « *des mesures subjectives de la qualité de vie* » afin de prendre en compte le ressenti de la population, « *des caractéristiques*

(175) *Rapport de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social* <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/094000427.pdf>

(176) *Ibid.* pp. 24 et suiv.

(177) *Ibid.* pp. 46 et suiv.

objectives déterminant la qualité de vie » comme la santé et l'éducation (déjà citées), mais aussi les activités personnelles, la représentation politique et la gouvernance, les liens sociaux et toutes les formes d'insécurité (économiques, environnementales et sociales), et des questions transversales, comme les inégalités en matière de qualité de vie ;

- « *développement durable et environnement* »⁽¹⁷⁸⁾ : en la matière, « *il n'est plus question de mesurer le présent, mais de prévoir l'avenir* », en plus de ceux déjà existants et aussi variés que le taux de croissance du PIB par habitant, la productivité des ressources, le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux, les années de vie en bonne santé et espérance de vie à la naissance, les émissions totales de gaz à effet de serre, les prises de poissons au-dessus des limites biologiques de sécurité..., il s'agira donc de mettre au point différents types d'indicateurs, par exemple en mettant l'accent sur la surconsommation et le sous-investissement ou en insistant sur l'empreinte écologique par pays.

Éloi Laurent, économiste à l'OFCE et professeur à Sciences-po et à Stanford, va plus loin en contestant la légitimité du PIB. Dans une tribune parue dans *Le Monde*⁽¹⁷⁹⁾, reprenant en les synthétisant les arguments développés dans son livre *Sortir de la croissance, mode d'emploi*⁽¹⁸⁰⁾, il estime en effet que « *la supposée robustesse statistique du produit intérieur brut (PIB), indicateur dépassé et impuissant devant les crises sociales et écologiques du début du XXI^e siècle* » et « *sa nature d'indicateur synthétique, censé résumer en un chiffre toute l'information nécessaire au gouvernement des nations* », loin de constituer sa force, sont à l'origine de sa faiblesse et « *ce qui le rend borgne au bien-être économique, aveugle au bien-être humain, sourd à la souffrance sociale, et muet sur l'état de notre planète* ». Il ne propose plus seulement de changer d'indicateurs, mais de politique : « *nous sommes entrés dans l'ère de la critique de la croissance* », souligne-t-il tout en précisant : « *Cette nouvelle ère a été ouverte par l'adoption en septembre 2015 dans le cadre des Nations unies, à l'unanimité des pays membres, des objectifs de développement durable (ODD), dans lesquels la croissance est réduite à la portion congrue (un demi-objectif sur 17). Ces indicateurs (inégalités, qualité de l'eau, lutte contre le changement climatique, etc.) visent à redéfinir le progrès social au XXI^e siècle et à donner aux nations du monde les moyens pratiques de l'atteindre* ». Il propose d'ouvrir et de mener à bien trois chantiers : l'abandon, à l'échelon européen, des indicateurs actuels et leur remplacement par des indicateurs de coopération (à même, notamment, de mettre fin à la fatale concurrence fiscale

(178) *Ibid.* pp. 67 et suiv.

(179) *Le Monde* du 23 octobre 2019 (https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/10/23/eloi-laurent-il-faut-deloger-la-croissance-pour-la-desacraliser-et-lui-substituer-des-indicateurs-de-bien-etre-humain_6016533_3232.html).

(180) Éditions Les Liens qui libèrent, Paris, 2019.

et sociale entre États censément partenaires) et de bien-être humain (niveau des inégalités sociales, santé en lien avec les écosystèmes...), au niveau national de découpler le budget de la croissance, et dans les territoires, de rompre avec « *des indicateurs de discipline financière (définis au niveau national) et d'attractivité économique (qui font la part belle au bien-être de celles et ceux... qui n'habitent pas les villes concernées)* ».

De nombreuses propositions concrètes prêtes à l'emploi existent donc, mais qui ne débouchent sur rien par manque de volonté politique et/ou parce que les conditions de leur acceptation par la population ne sont pas réunies. François Gerlotto, par exemple, invite à créer les conditions d'un véritable dialogue en appliquant, sans plus de précision, « *les méthodes développées par le comité d'experts pour la transition énergétique et le Conseil national de la transition écologique (CNTE)* »⁽¹⁸¹⁾. Or c'est sur cet aspect que le bât blesse et que nous souhaitons maintenant approfondir par une analyse critique de l'existant et des propositions. Il est, en effet, du ressort des responsables politiques de définir la politique écologique, en concertation avec l'ensemble de la population et leurs représentants : syndicats, partis politiques, associations, collectifs de citoyens...

(181) *Cataclysme ou transition : l'écologie au pied du mur*, op. cit. p. 106.

CHAPITRE 5

PLAIDOYER

POUR UN DIALOGUE

ENVIRONNEMENTAL

Plaidoyer pour un dialogue environnemental

Nombre des sujets que nous venons d'évoquer, à quelques détails près – qu'ils soient pertinents ou non – et des solutions proposées – réalistes et acceptables ou non – figuraient déjà à l'ordre du jour du Grenelle de l'environnement en 2007, des conférences environnementales annuelles organisées durant le quinquennat de François Hollande entre 2012 et 2015⁽¹⁸²⁾, du grand débat national qui s'est tenu en 2019 pour sortir de la crise dite des Gilets jaunes et même de la convention citoyenne pour le climat (CCC)⁽¹⁸³⁾. À l'exception des lois dites Grenelle I et II, aucune mesure concrète n'en est véritablement sortie et s'il faut juger un arbre à ses fruits, force est de constater que la récolte est plutôt maigre et qu'elle a laissé un goût amer à ceux qui y ont participé. Nous souhaiterions, ici, apporter un témoignage. Nous avons été la cheville ouvrière de la CFTC au Grenelle de l'environnement en 2007 ; nous avons ensuite siégé au comité national du développement durable et du Grenelle de l'environnement (CNDDGE) créé par la loi Grenelle I de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement d'août 2009, puis au sein de l'instance qui lui a succédé en 2013, le Conseil national de la transition écologique (CNTE). Nous avons également été mandaté par la CFTC pour la représenter au comité pour la fiscalité écologique dès sa création en décembre 2012 devenu, comité pour l'économie verte par la grâce de Ségolène Royal, alors ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en 2014 : l'expression

(182) Le Grenelle de l'environnement comme les conférences environnementales réunissaient des représentants de la société civile : syndicats, patronat, associations et ONG.

(183) La convention citoyenne sur le climat (CCC) a été présentée par Emmanuel Macron comme l'une des réponses au grand débat national consécutif à la crise des Gilets jaunes. Elle était composée de 150 citoyens tirés au sort qui ont été invités à réfléchir autour de cinq thèmes (se déplacer, se loger, se nourrir, produire et travailler, consommer) et de questions transversales comme le financement ou l'opportunité d'une révision de la constitution. Objectif : formuler des propositions afin de « réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici à 2030 par rapport à 1990 ».

« *fiscalité écologique* » avait une connotation punitive que la nouvelle locataire de l'Hôtel de Roquelaure n'assumait pas... Nous avons participé aux quatre conférences environnementales organisées entre 2012 et 2015. Enfin, le 22 juin juillet 2020, nous avons assisté à une journée d'échanges et de travail organisée à l'Hôtel de Lassay. Le président de l'Assemblée nationale avait, en effet, été missionné, au même titre que ses homologues du Sénat et du Conseil économique, social et environnemental, pour « *déterminer et préciser les priorités essentielles qui dans ce moment font consensus ou émergent au premier rang des préoccupations de nos compatriotes* ». Pour mener à bien ce chantier, qui, selon lui, « *exige d'échanger sur les points de consensus et de convergence* », Richard Ferrand a réuni des représentants des « *forces vives de la nation* » (syndicats, ONG, associations, représentants des collectivités locales, élus...). En treize ans, nous avons pu constater l'énorme travail accompli par les uns et les autres et leur engagement sincère, mais les mêmes débats se répétaient sans cesse, quasiment les mêmes propositions étaient formulées, sans que rien de concret ne soit ensuite mis en œuvre. « *Si vous voulez enterrer une décision*, disait Georges Clemenceau, *créez une commission* » : un siècle s'est écoulé depuis et les mêmes pratiques sont toujours en cours.

Pour nécessaire qu'il soit, encore faut-il que ce dialogue soit le fruit d'une volonté, qu'il porte un projet, qu'il ait pour souci le bien commun et qu'il respecte une méthode. Il importe, à ce stade, de préciser ce qu'est le dialogue (et ce qu'il n'est pas), et ce que recèle cette pratique, éprouvée dans le domaine social, mais encore balbutiante et qui peine à trouver ses marques en matière d'environnement.

En septembre 2018, devant un public de DRH, Philippe Louis, alors président de la CFTC, est revenu sur la manière dont sa confédération a, de tout temps, abordé cette pratique. Selon lui, dialoguer, ce n'est pas discuter à bâtons rompus ou dans le vide ; ce n'est pas débattre jusqu'à épuisement des arguments ou défaire son interlocuteur ; ce n'est pas non plus pontifier, écraser de sa superbe son auditoire ; ça ne consiste pas à rallier toutes les parties prenantes à notre position. Dialoguer, c'est reconnaître que, tout en ayant des convictions, personne ne détient la vérité, c'est donc, sans se renier, accepter d'avoir tort et admettre que l'autre peut avoir raison – en partie ou en totalité ; dialoguer, c'est permettre de faire jaillir la lumière à partir de la confrontation des idées, c'est vouloir progresser dans son approche d'un sujet. C'est l'exact contraire du *lobbying*... C'est cette même philosophie qui anime les délégués syndicaux des confédérations réformistes, CFTC en tête, dans les entreprises, les branches et à l'échelon interprofessionnel lorsqu'il s'agit, par le dialogue social, de négocier avec les représentants du patronat.

Dialoguer, c'est comprendre que toutes les parties prenantes de ce dialogue ont des intérêts à faire valoir, mais qui ne convergent pas forcément et que

nous devons à la fois avancer les uns vers les autres et faire avancer le sujet autour duquel nous sommes rassemblés. Concernant la dignité dans l'emploi, par exemple, l'objectif sera pour un syndicat de permettre à chaque travailleur de s'épanouir dans le métier qu'il a choisi, de lui donner les moyens de vivre décemment et de se prémunir contre les aléas de la vie à travers une protection sociale solidaire ; pour un employeur, il s'agira de faire tourner son usine avec des salariés compétents, donc bien formés, et motivés ; une association pourra, quant à elle, veiller à ne laisser personne sur le bord de la route ; pour un politique ce sera de parvenir au plein emploi et d'œuvrer au vivre ensemble. Car il existe un quatrième partenaire qu'on ne peut pas négliger : à savoir les pouvoirs publics. C'est à eux, effectivement, qu'incombe de faire voter les lois : dans le domaine social, le Code du travail est ainsi de son ressort. Un dialogue social existe donc également au niveau national entre les partenaires sociaux et l'État. Autant de préceptes qui peuvent s'appliquer au dialogue environnemental réclamé par les syndicats, les associations et l'ensemble du pays si l'on en croit les travaux de la convention citoyenne pour le climat.

Le dialogue s'avère d'autant plus nécessaire que nous vivons dans un monde de plus en plus complexe, en bouleversement, touché de plein fouet par la triple crise économique, écologique et sociale, et percuté par les évolutions technologiques, liées au numérique et à la robotique. Aujourd'hui, force est de constater que malgré un certain succès, le dialogue social n'a pas l'efficacité qu'il pourrait avoir, notamment dans la manière dont il s'organise à l'échelon interprofessionnel. Tous les acteurs semblent en être persuadés ; tous sont également conscients de la nécessité d'évoluer. Il y a plusieurs raisons à cette inefficacité relative : d'une part, le manque flagrant de concertation entre les confédérations syndicales – devenues encore plus concurrentes depuis la loi de 2008, qui redéfinit la représentativité syndicale en la fondant sur le score obtenu lors des élections en entreprises – qui ralentit la prise de décisions, voire empêche toute décision sur des sujets prioritaires, et d'autre part, le fait que ce dialogue se déroule au siège de la plus importante organisation patronale, sur un ordre du jour par elle élaboré, et à partir d'un protocole d'accord qu'elle a elle-même rédigé. En outre, il devrait intégrer des sujets comme l'environnement, dans lequel se déploient les activités de l'entreprise.

Il conviendrait donc de remédier à ces dysfonctionnements, de renouer les fils d'un pacte social fragilisé et de recréer, avec la pleine participation de tous les acteurs concernés, les conditions d'un dialogue social efficace en matière économique, sociale et environnementale. Un premier cap a été franchi avec la loi du 22 août 2021 « *portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets* » (publiée au *Journal officiel* deux jours plus tard). Celle-ci permet aux élus des CSE (comité social et économique) de s'approprier la thématique environnementale, du moins dans les entreprises

de plus de 50 salariés. Les employeurs y sont, en effet, tenus d'informer et consulter leur CSE sur les conséquences environnementales des décisions ou mesures prises, lesquelles font désormais partie intégrante des informations obligatoires à faire apparaître dans la base de données mise à disposition des élus au même titre que la situation économique et financière, la politique sociale et les orientations stratégiques. Pour être mieux à même de juger de la pertinence de ces informations, les élus bénéficient, dans le cadre de leur droit à la formation, d'un volet de formation environnementale.

D'autres dispositifs pourraient venir compléter utilement cette loi aux différents échelons, sectoriel et national. On pourrait par exemple s'inspirer, sans le copier, mais en l'adaptant à la spécificité de l'histoire sociale française du concept de comité permanent du dialogue social, qui est une réalité dans de nombreux pays de l'Union européenne où la démocratie sociale est forte et la recherche d'un consensus entre le gouvernement, le patronat et les syndicats, une constante. Aux Pays-Bas, par exemple, un accord est systématiquement recherché, par la voie de la concertation, sur les objectifs de la politique économique et sociale et sur les outils à utiliser. Ceci se fait à différents niveaux. Dans les entreprises, le comité d'entreprise se concerta avec la direction. Au niveau sectoriel, les syndicats négocient les conditions collectives de travail avec les organisations patronales. Au plan national, c'est au sein de la Fondation du travail que les partenaires sociaux concluent des accords, constitués en fait de recommandations susceptibles d'être déclinées directement dans les accords « *décentralisés* » (de branche ou d'entreprise). La Fondation du travail, institution de droit privé, constitue le cadre de concertation à l'échelon national des organisations patronales et des confédérations syndicales aux Pays-Bas. Cette Fondation, qui a été créée le 17 mai 1945, est le lieu de pourparlers sur des thèmes actuels concernant les questions de travail et les relations patronat-travailleurs. Ces discussions peuvent déboucher sur des rapports, des déclarations et autres documents comportant des recommandations à l'adresse des employeurs et des syndicats qui négocient des conventions collectives au sein de branches ou d'entreprises. Par ailleurs, la Fondation peut être consultée par le Gouvernement sur certaines questions en ce domaine.

Pareille proposition de créer une instance permanente de dialogue social a été présentée par la CFTC dès la négociation de la loi d'août 2008 sur la démocratie sociale et réitérée par la suite à de nombreuses reprises devant plusieurs instances, notamment en juillet 2012 face au président de la République de l'époque lors de l'ouverture de la première conférence sociale de son quinquennat. Il ne s'agit pas d'inventer un énième organisme de délibération, mais véritablement de révolutionner les relations sociales en leur donnant un nouvel élan, de nouvelles perspectives, un nouveau mode de fonctionnement, dans un lieu neutre et libre. Ce comité permettrait d'établir,

en amont et sans lien direct avec l'actualité brûlante, la liste de tous les sujets qui sont du ressort des partenaires sociaux et qui pourraient faire l'objet de discussions, de concertations ou de négociations (sans obligation systématique de résultats) et de bâtir un agenda partagé de réformes. Il pourrait être consulté par le Parlement et le Gouvernement sur les questions économiques, sociales et environnementales. Des commissions permanentes et temporaires seraient mises en place, constituées de représentants de chacun des partenaires (syndicats et organisations patronales), et gérées par le secrétariat. À titre d'exemple, les commissions permanentes de ce comité pourraient être découpées comme suit : relations du travail / conditions de travail / rémunérations du travail / emploi et Sécurité sociale / normes internationales du travail / environnement / responsabilités sociétales... En amont d'un accord, il reviendrait aux partenaires sociaux d'étudier l'ensemble de la problématique en s'appuyant si nécessaire sur des organismes, des spécialistes ou des acteurs de l'économie, du social et de l'environnement afin de s'approcher au mieux d'un constat partagé, et ce pour coller au plus près des réalités. Durant cette phase de délibération, des auditions d'acteurs divers concernés par le thème de l'accord pourraient être organisées. Après la conclusion d'un accord, ce comité pourrait devenir l'interlocuteur privilégié des parlementaires afin de faciliter si nécessaire sa transposition dans la loi. Cette logique de fonctionnement s'appliquerait également au suivi de l'accord, de la loi et des décrets d'application.

Ce comité aurait aussi comme objectif de suivre et d'impulser la négociation de branche. Aujourd'hui, les accords nationaux interprofessionnels renvoient de plus en plus leur déclinaison aux branches, dans un mouvement uniquement descendant. Les retours ont du mal à se faire. Partant de ce constat, il pourrait inaugurer un mouvement ascendant qui consisterait à alimenter et enrichir, par les retours venant des branches et des entreprises, un dialogue social *new-look* et des diagnostics partagés en matière sociale. En retour, il pourrait examiner les conditions du dialogue social dans les branches professionnelles et dans les entreprises, en observer les dysfonctionnements, et encourager les bonnes pratiques, permettant d'établir de cette manière un véritable cercle vertueux favorable au développement durable de la négociation sociale dans les entreprises et dans les branches.

Ce dialogue a fonctionné en France au sein du Commissariat général du plan entre 1945 et 1990. Il a ensuite perdu de son aura et continué à survivre jusqu'au milieu des années 2000 lorsque Dominique de Villepin, alors Premier ministre, le remplace par le Centre d'analyse stratégique (CAS) auquel succède le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) en 2012, devenu depuis France Stratégie, instance au sein de laquelle les partenaires sociaux ne siègent plus, mais sont seulement consultés. La raison d'être de ces nouveaux organismes n'est pas de planifier, mais d'anticiper les évolutions du monde

économique. Éric Besson, secrétaire d'État à la Prospective et à l'Évaluation des politiques publiques, est chargé d'une vaste étude, France 2025, que Jean Pisani-Ferry reprend en 2014 sous l'intitulé *La France dans dix ans*. Il s'agit, dans les deux cas, de planifier... la fin du modèle social français.

La planification à la française, parce qu'elle était incitative et indicative, n'avait rien à voir avec le Gosplan soviétique (Comité d'État pour la planification) qui, lui, était impératif. En France, elle avait pour principales missions de définir l'action de l'État en matière économique, de pallier les déficiences du marché, de fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs d'un commun accord par les partenaires sociaux, d'orienter les investissements vers les secteurs prioritaires... Pour remplir ces missions, il s'appuyait sur des organismes de prévisions comme l'Insee ou la Dares. Le Commissariat général du plan rassemblait, outre des experts et des représentants des différents ministères, des partenaires sociaux (syndicats et patronat). Les objectifs historiques des premiers plans étaient d'assurer le redressement rapide du niveau de vie de la population, de moderniser et d'équiper les activités de base, de moderniser l'agriculture, d'affecter à la reconstruction le maximum de moyens, de moderniser et de développer les industries d'exportation...

Le 1^{er} septembre 2020 était institué « un poste de haut-commissaire au plan chargé d'animer et de coordonner les travaux de planification et de réflexion prospective conduits pour le compte de l'État et d'éclairer les choix des pouvoirs publics au regard des enjeux démographiques, économiques, sociaux, environnementaux, sanitaires, technologiques et culturels » (article 1^{er}). « Nommé par décret en Conseil des ministres, le haut-commissaire dispose du concours de France Stratégie et des administrations et services de l'État susceptibles de contribuer à l'accomplissement de sa mission » (article 2). Par un décret du président de la République du 3 septembre 2020, François Bayrou était nommé haut-commissaire au plan. Ce faisant, le Gouvernement reprenait une revendication exprimée par la CFTC rejointe par l'ensemble des participants lors de la journée du 24 juin « *Dialoguer pour agir* » organisée par le président de l'Assemblée nationale. Dans son courrier adressé au président de la République, on peut ainsi lire : « *Un appel à la « planification », convergence inattendue. Tant les représentants des entreprises, des salariés, des associations environnementales, que des conseils de développement ont utilisé ce terme* »⁽¹⁸⁴⁾.

Aujourd'hui, dans un pays en perte de repères, il pourrait s'intéresser au sens à donner à l'activité économique, au rôle et à la place de l'État et des corps intermédiaires (syndicats, patronat, associations, collectivités locales...), au financement du renouveau écologique, aux indicateurs de croissance, à la protection sociale ? On pourrait proposer comme mission principale de cette

(184) Richard Ferrand, dans un courrier adressé au président de la République et transmis aux participants.

planification nouvelle formule d'assurer le passage d'une économie productiviste à une économie qui intègre mieux les dimensions écologique et sociale, aujourd'hui écrasées par l'économie. La notion de « *construction écologique* » avancée par Gaël Giraud⁽¹⁸⁵⁾ – en lieu et place de la « *transition écologique* » dont personne ne nous dit quand nous en sortirons, faute de vouloir la planifier et faute de se fixer des contraintes en termes de logement, de transports, d'agriculture, d'industrie, de service, de retraitement des déchets, d'économie circulaire... – prendrait alors tout son sens.

Dans une tribune publiée dans *Le Monde* en mai 2020⁽¹⁸⁶⁾, l'économiste Dominique Plihon, constatant que « *l'horizon décisionnel de la majorité des acteurs privés et publics est très court* » et que « *la plupart des pays avancés se caractérisent par l'absence d'institutions tournées vers le long terme* », fait remarquer que « *la Suède fait exception car elle s'est dotée d'un système de planification écologique décentralisé* ». Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone dès 2045, ce pays s'est fixé seize objectifs stratégiques à long terme de qualité de l'environnement qui concernent le climat, la couche d'ozone, la biodiversité... Dès 1991, une programmation de l'évolution à moyen-long terme du prix du carbone a été instituée, couplée avec une réforme de la fiscalité comprenant un volet écologique. « *Résultat, conclut ce professeur d'économie à New-York et Sciences-po Paris, la Suède affiche des performances écologiques supérieures à la moyenne européenne pour les émissions de CO₂, le développement des énergies renouvelables, le traitement des déchets, la préservation de la biodiversité. Depuis 1973, la consommation des produits pétroliers y a été divisée par deux, et la part des énergies fossiles est tombée à 49 %, contre 70 % en France.* »

Force est de constater, à l'usage et au regard des rapports rendus publics (les sujets retenus, leur taille, la méthode adoptée...), que le nouveau Haut-Commissariat au plan est à l'ancien ce que le Canada Dry est à l'alcool : il en a la couleur, le nom, la saveur, il lui ressemble, mais ses objectifs ne répondent pas aux attentes, notamment en matière d'environnement.

Quelle légitimité pour les syndicats ?

Dans cette perspective – à la fois celle d'un ré-enchâssement de l'économique dans le vivant et de la naissance d'un dialogue environnemental qui, seul, permet de « *dépasser les clivages, les présupposés, les certitudes ou les peurs* »⁽¹⁸⁷⁾ – quel

(185) Gaël Giraud, « La reconstruction écologique nous ouvre un monde de la surabondance », *op. cit.*

(186) *Le Monde* du 15 mai 2020, cf. https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/05/15/la-planification-ecologique-ne-serait-elle-pas-un-moyen-efficace-de-reduire-l-incertitude-sur-l-avenir_6039776_3232.html

(187) Richard Ferrand, *op. cit.*

pourrait être le rôle des syndicats ? Il est vrai que, en matière d'efficacité dans la lutte contre le changement climatique, les syndicats ne sont pas les premiers acteurs auxquels on pense. Un sondage réalisé par BVA en février 2012⁽¹⁸⁸⁾, sur le thème « *les Français et le développement durable* », confirme cette première impression. Il révèle que, parmi les acteurs « *à mobiliser en priorité pour les défis du développement durable* », associations et partenaires sociaux ne rassemblent que 3 % des personnes sondées (contre 51 % pour l'État), et elles ne sont que 18 % à accorder leur confiance aux syndicats pour « *faire avancer les choses en matière de développement durable* » (contre respectivement 59 % pour les associations de consommateurs et 53 % pour les ONG). Mais à la réflexion, après enquête et lecture de plusieurs rapports et études, il apparaît que cette appréciation n'est qu'en partie fondée, qu'elle repose pour l'essentiel sur l'histoire sociale de notre pays et ne tient pas compte des évolutions intervenues dans le monde syndical au fil du temps, même s'il existe encore des poches de résistance liées au fait que l'environnement est souvent considéré comme l'ennemi de l'emploi par les salariés et leurs représentants.

Les syndicats sont nés en France à la fin du XIX^e siècle et se sont développés par la suite pour défendre les intérêts de leurs adhérents et de la classe ouvrière, et non pour défendre l'intérêt général, encore moins pour lutter contre les atteintes faites à l'environnement par l'activité économique. Cependant, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les syndicats prennent confusément conscience que l'activité industrielle peut avoir des conséquences néfastes sur l'environnement, mais d'abord sur la santé des travailleurs et de leur famille. Et s'ils invitent les salariés à participer à « *la bataille de la production* » – relayant ainsi les encouragements des industriels pour qui « *la fumée se dégageant d'une cheminée d'usine représente davantage une garantie d'activité et donc de travail et de salaire qu'une source de pollution de l'air* » – ils ne sont pas, « *contrairement à une idée reçue, aveugles face aux retombées environnementales des « Trente Glorieuses » et leur adhésion au « consensus productiviste » [n'est] pas sans réticences* »⁽¹⁸⁹⁾. Il s'agit, alors, davantage de lutter contre les effets de la pollution de l'air que d'agir sur ses causes, par exemple en appelant à organiser des colonies de vacances pour permettre aux enfants de voir « *le ciel bleu autrement qu'à travers les fumées de la ville* »⁽¹⁹⁰⁾. Pas question, pour autant, de remettre en cause la croissance, source de progrès social et créatrice d'emplois, car, dès que l'emploi est menacé, les considérations environnementales et sanitaires

(188) https://staticswww.bva-group.com/wp-content/uploads/2017/02/fichier_les_francais_et_le_developpement_durable_fev_2012d9d21.pdf

(189) Cf. Renaud Bécod, *Syndicalisme et environnement, genèse de l'action environnementale du mouvement syndical de 1944 à 1970*, recherche effectuée dans le cadre d'une convention conclue entre l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) et la CFE-CGC, Paris, 2015.

(190) *Syndicalisme Hebdo* du 30 juin 1945, hebdomadaire de la CFCTC, cité par Renaud Bécod, *ibid.*

repassent au second plan. Leur attitude continue d'évoluer à partir des années 1960 : plusieurs accidents industriels, dont celui de la raffinerie de Feyzin dans le Rhône, qui fait dix-huit morts et quatre-vingt-quatre blessés en 1966, ou de l'usine chimique Icmesa de Seveso dans le Nord de l'Italie, qui conduit en 1976 à l'évacuation des populations de plusieurs communes des alentours, la médiatisation des travaux du club du Rome sur les limites de la croissance ou du rapport Brundtland et le sommet de Rio en 1992 contribuent progressivement à l'appropriation de l'enjeu environnemental, du moins dans les confédérations dans un premier temps, mais toujours à partir de préoccupations sanitaires, sécuritaires, de cadre de vie et d'aménagement du territoire⁽¹⁹¹⁾. Si, dès la fin des années 1990 et le début des années 2000, de nombreux textes témoignent de l'intérêt des syndicats français pour le développement durable, l'environnement ou l'écologie⁽¹⁹²⁾, c'est véritablement le Grenelle de l'environnement en 2007 qui en fait des acteurs à part entière du développement durable et de la lutte contre le changement climatique. Les retombées ne se font pas attendre en interne. Des stratégies cohérentes, définies à l'échelon confédéral et déclinées à différents niveaux sont mises en œuvre, des équipes dédiées aux questions environnementales et dotées de moyens sont créées⁽¹⁹³⁾. Il en découle des actions concrètes : on peut citer l'« éco-congrès » organisé par la CFDT dès 2010 à Tours. Les badges des congressistes, ainsi que le mobilier et la signalétique étaient recyclables ou réutilisables, les repas étaient bio et préparés à base de produits locaux par un traiteur respectueux des conditions de travail et de rémunération de ses salariés, les transports en commun y étaient privilégiés et un système de covoiturage mis en place, un tri sélectif était organisé et un bilan carbone du congrès fut établi. La participation des organisations syndicales au Conseil général de l'environnement et du développement durable, devenu en 2013 Conseil national de la transition écologique (CNTE), et aux conférences environnementales du quinquennat de François Hollande confirme leur légitimité à intervenir sur ces sujets, leur permet d'impliquer leurs militants de terrain et pousse certaines confédérations à nouer des partenariats avec des ONG avec lesquelles elles n'ont pas l'habitude de travailler. En retour, lesdites ONG prennent conscience de la nécessité de lier questions sociales et environnement. Parmi ces partenariats, figure le texte commun signé par le Réseau action climat, la CFTC et l'Unaf, notamment, en faveur d'une accélération dès 2017 de la trajectoire de la composante carbone de la taxe

(191) Cf. Roland Guillon, Les syndicats se saisissent du développement durable, in *Projet*, février 2002 : <http://www.revue-projet.com/articles/2002-2-les-syndicats-se-saisissent-du-developpement-durable/>

(192) Cf. Morgane Hirion, *Syndicalisme et environnement en France*, rapport au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, juin 2015.

(193) *Ibid.*

sur les énergies fossiles⁽¹⁹⁴⁾. Enfin, les syndicats commencent à s'intéresser à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et participent en 2013, sous l'égide de France Stratégie, à la création de la plateforme RSE.

Néanmoins, dans ce type d'instance, tout ne va pas pour le mieux. Ainsi, lors de la conférence environnementale de novembre 2014, toutes les confédérations syndicales réclament « *l'opportunité d'étendre aux enjeux environnementaux et climatiques le périmètre des instances représentatives des personnels* »⁽¹⁹⁵⁾, mais les organisations patronales s'y opposent au prétexte que le dialogue social contenait déjà suffisamment de sujets et qu'il ne fallait pas en rajouter. On peut également regretter les postures des uns et des autres qui pèsent sur les débats. Au sein du CNTE, comme du comité pour l'économie verte, le patronat demande systématiquement que chaque mesure favorable à l'environnement soit précédée d'une étude d'impact : « *il est indispensable pour les acteurs économiques de disposer des éléments d'analyse d'impact économique et social qui résulteront de la mise en œuvre concrète et opérationnelle de la politique énergétique* »⁽¹⁹⁶⁾, peut-on lire dans un communiqué du Medef de juillet 2016 au lendemain d'une réunion du CNTE. Ces requêtes ont pour conséquences de retarder le processus de décision, voire de le repousser aux calendes grecques dans la mesure où dans ce genre d'organismes le consensus est de mise. Autre type de posture : la CGT-FO, qui a toujours été très méfiante à l'égard de la notion de développement durable⁽¹⁹⁷⁾, refuse quasiment toujours de prendre part aux débats et aux votes. Enfin, la structuration du syndicalisme français en syndicats d'entreprise, eux-mêmes regroupés dans des branches professionnelles et unions territoriales, puis réunis à l'échelon national au sein de confédérations nuit à la clarté et à la lisibilité du message, dans la

(194) « *Proposition en faveur d'un renforcement de la contribution carbone dès 2017 pour financer une transition écologique juste* ». La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 prévoit (article premier) de porter le coût de la tonne de carbone à 30,50 € en 2017, 39 € en 2018, 47,50 € en 2019, 56 € en 2020 et 100 € en 2030. Ce montant constitue la composante carbone de la taxe intérieure sur la consommation d'énergie. Le RAC, la CFTC, l'Unaf, mais aussi WWF, FNE et FNH ont lancé, en octobre 2016, alors que l'examen du projet de loi de finance 2017 venait de débuter, un appel en faveur de l'accélération de cette composante. Le prix de la tonne de carbone serait ainsi passé à 39 € dès 2017, 47,50 € en 2018 et 53 € en 2019 ; les deux dernières échéances restant inchangées. Compte tenu de la baisse du prix du pétrole, cette accélération n'aurait pas plus pénalisé les consommateurs. Ces organisations réclamaient également que les sommes récoltées servent au financement de la transition écologique et non, par exemple, à celui du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Ils n'ont malheureusement pas été entendus.

(195) Document de travail de la table ronde « *Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité* », conférence environnementale des 27 & 28 novembre 2014.

(196) <http://www.medef.com/medef-corporate/salle-de-presse/communiqués-de-presse/communiqués-de-presse/browse/8/back/108/article/les-entreprises-attendent-une-veritable-etude-dimpact-economique-et-social-pour-la-mise-en-oeuvre-de-la-transition-energetique.html>

(197) Cf. l'intervention de Pascal Pavageau, alors numéro 2 de la CGT-FO, lors du colloque organisé par l'IRES en décembre 2015 sur le thème « *Syndicats et questions environnementales* » : http://www.ires-fr.org/images/Rencontres/Seminaires/DT04_2015_Syndicats_et_questions_environnementales.pdf

mesure où les positions peuvent être différentes d'une structure à l'autre. À la CGT, par exemple, la confédération et le syndicat de la centrale nucléaire de Fessenheim sont opposés à sa fermeture, alors que la fédération Équipement-Environnement Alsace y est plutôt favorable.

Malgré ces divergences et ces freins, toutes les organisations syndicales et patronales reconnaissent aujourd'hui que la transition écologique est nécessaire et potentiellement créatrice d'emplois et qu'elles ont un rôle à jouer. Un exemple parmi d'autres de l'action concrète que peuvent mener des organisations syndicales et patronales : la déclaration signée le 25 novembre 2016 par la Fédération nationale des travaux publics et les Sociétés coopératives du bâtiment et des travaux publics avec la CFDT, la CFE-CGC et la CGT du secteur⁽¹⁹⁸⁾. Intitulée « *pour des infrastructures au service de la transition écologique et de l'emploi* », elle s'adresse à l'État, aux collectivités territoriales et à tous les acteurs du financement. Les entreprises du BTP se présentent comme « *porteuses de solutions* » permettant de lutter contre le changement climatique, mais aussi d'accroître l'efficacité des ressources, de préserver la biodiversité et d'améliorer le cadre de vie. Leur projet nécessite huit milliards d'euros d'investissements supplémentaires par an jusqu'à 2030, et donc de nouvelles sources de financement. Ils proposent à cet effet d'agir sur la fiscalité écologique, de canaliser l'épargne vers des projets d'infrastructures favorables au développement durable, d'augmenter les recettes créées par l'usage de certaines infrastructures et de sortir de la dette publique les investissements en faveur de la transition écologique. Ils prévoient la création de 140 000 emplois directs et indirects, font de la qualité de l'emploi une priorité, s'engagent à se mobiliser contre le travail clandestin, pour la formation en alternance et l'intégration des personnes handicapées, et à intégrer la transition écologique dans les formations aux métiers des travaux publics.

On voit, par cet exemple, que ce qui était du ressort des organisations syndicales à l'origine (faire progresser les droits des salariés, revendiquer des hausses de salaires, promouvoir l'emploi, améliorer les conditions de travail, gérer les organismes de protection sociale) trouve à travers le souci environnemental une nouvelle source d'expression.

(198) Cf. *Liaisons sociales quotidien* n° 17 251 du 25 janvier 2017.

CONCLUSION

QUELQUES PISTES

DE RÉFLEXION

SUR LA GOUVERNANCE

Quelques pistes de réflexion sur la gouvernance

Pour éviter les déconvenues, les déceptions, les colères ou les malentendus, comme ceux rencontrés par la CCC ou, en remontant un peu plus loin dans le temps, par les participants au Grenelle de l'environnement, et éviter d'opposer un peu trop rapidement démocratie représentative et démocratie participative, il convient de revenir sur une question à laquelle sont régulièrement confrontés les partenaires sociaux dans le cadre de la négociation des accords nationaux interprofessionnels (ANI), et qui n'a jamais vraiment trouvé de réponse : celle de leur transcription législative. Deux approches s'opposent, qui ont été mises en évidence lors des discussions qui ont abouti à la loi dite Larcher de janvier 2007, laquelle visait, après l'échec du contrat première embauche (CPE), à améliorer la participation des partenaires sociaux à l'élaboration des projets de loi qui concernaient la question sociale. Dans un autre contexte, elles sont bien résumées par Jean-Claude Mailly dans un ouvrage récent⁽¹⁹⁹⁾ : « *L'une, défendue notamment par FO en vertu de l'indépendance syndicale, considère que les lois sont de la responsabilité des pouvoirs publics, le Gouvernement et le Parlement. S'il me paraît indispensable que ces derniers consultent les organisations syndicales, in fine la loi reste de la responsabilité du Parlement. A contrario, d'autres considèrent que le contrat doit s'imposer à la loi, ou du moins que la loi doit reprendre intégralement le contenu d'un accord signé* »⁽²⁰⁰⁾. Cette seconde approche est légitime dans la mesure où un accord est le fruit d'une délicate alchimie, de longs pourparlers, de compromis au cours desquels chacun revient sur ses prétentions de départ et que toute intervention extérieure peut le déséquilibrer. La CFTC avait alors adopté une position médiane et estimé que le soin de trancher doit, certes, revenir au Parlement, mais proposait la création d'une instance composée de

(199) Jean-Claude Mailly, *Manifs et chuchotements, un syndicaliste dans les secrets de la République*, Flammarion, Paris, 2021.

(200) *Ibid.* p. 102.

représentants des deux assemblées et des signataires de l'accord permettant aux seconds d'exposer aux premiers toutes les subtilités de l'accord afin qu'il soit le moins possible dénaturé dans la loi et qu'elle décide en connaissance de cause.

La démocratie participative – comme celle qui fut expérimentée dans le cadre du Grenelle de l'environnement ou de la convention citoyenne pour le climat (CCC) – et la démocratie sociale interpellent le législateur de la même manière : comment inscrire dans la loi les résultats auxquels sont parvenus, à l'issue de leurs travaux, les représentants de la société civile dans un cas, les citoyens tirés au sort dans l'autre ? Si le Grenelle de l'environnement constitue une expérience réussie, il n'en est pas moins exempt de critiques qui montrent que la démocratie participative, parée par certains de toutes les vertus, a ses limites et ne saurait se substituer à la démocratie représentative, même abîmée par l'usure du temps, attaquée par ses détracteurs, désertée par ses forces vives, confrontée à l'émergence de nouveaux besoins, bousculée par la nécessaire prise en compte de nouveaux enjeux sociaux et environnementaux. Cependant, force est de constater que le bilan est plutôt maigre ; on a, certes, débouché sur deux lois, mais on est loin de remplir les conditions qui permettraient d'atteindre les objectifs initiaux : division par quatre des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, 23 % d'énergies renouvelables en 2020, diminution de la consommation d'énergie... En outre, le renoncement aux sujets qui fâchent comme le nucléaire, l'obligation d'aboutir à un consensus qui a muselé le débat, le manque de transparence dans la désignation des ONG, les fausses promesses... montrent les limites de l'exercice. Parmi les plus flagrantes, figure la transcription législative des engagements du Grenelle. Une fois les travaux terminés, il a bien fallu saisir la représentation nationale pour faire voter la loi et, là, on s'est aperçu que députés et sénateurs n'avaient pas participé aux débats (ou de très loin), que le Grenelle de l'environnement ne représentait que lui-même et non l'ensemble de la société, que plusieurs mesures allaient à l'encontre de certaines directives européennes, sans parler de la taxe carbone qui s'est révélée inconstitutionnelle... Il y avait, d'un côté, le Grenelle et de l'autre, le reste du monde, comme le fit remarquer, en séance plénière, Jean-Louis Borloo, alors ministre d'État, ministre de l'Écologie. C'est là que la proposition formulée en 2007 par la CFTC prend tout son sens.

Cette première réflexion en appelle une deuxième : celle des corps intermédiaires et de leur place. Dans la pensée sociale chrétienne, il s'agit d'une réalité sociale qui se situe entre la société prise dans son ensemble et les individus qui la composent ; ils rassemblent des individus qui appartiennent au corps social à l'intérieur de groupes qui visent à promouvoir un bien commun plus restreint que le bien commun général. Ainsi regroupés en corps intermédiaires, les individus trouvent un champ où exercer leur liberté et leurs

responsabilités en toute autonomie à l'intérieur d'un cadre défini juridiquement et que l'État lui garantit. C'est sur ce principe que s'est construite une partie de notre droit social ; mais aujourd'hui, certains corps intermédiaires se sont transformés en groupe de pression, sous prétexte qu'il devenait nécessaire de les redéfinir, de les adapter à de nouvelles tâches pour faire face à des besoins nouveaux. Aujourd'hui, corps intermédiaires et groupes de pression se concurrencent et un déséquilibre apparaît au profit des seconds. Or, les moyens d'action des groupes de pression diffèrent de ceux des corps intermédiaires ; ils cherchent à imposer leur vision aux pouvoirs publics, en niant que les autres puissent avoir des intérêts différents à défendre, et ce qu'ils n'obtiennent pas par la négociation, ils cherchent à l'obtenir directement auprès du Parlement en rédigeant eux-mêmes les amendements. Un bon fonctionnement démocratique implique le débat ; or, pour pouvoir débattre, encore faut-il accepter le dialogue, encore faut-il admettre que son interlocuteur a des arguments à faire valoir et que personne ne possède la vérité, mais que la vérité peut jaillir précisément du dialogue, comme nous l'avons vu plus haut. Dans les instances de concertation liées au développement durable, force est de constater que, trop souvent, chacun des participants joue sa propre partition. Les uns, pour qui l'urgence est de sauver la planète, mettent l'accent sur la dimension écologique du développement durable ; les autres, qui affichent comme priorité la sauvegarde de l'emploi, insistent sur sa dimension sociale ; les derniers, qui ne visent rien d'autre que l'amélioration de la compétitivité, mettent en avant son approche économique. Les échecs de ce type de structure ne reposent-ils pas sur le fait qu'on considère que l'intérêt général est la somme des intérêts particuliers ?

Après celle des corps intermédiaires, la manière dont fonctionnent et dont sont composés le CNTE et avant lui le CNDDGE pose la question de la place et du rôle de l'État : c'est notre troisième piste de réflexion. Durant le Grenelle de l'environnement, on peut regretter que le Gouvernement ait davantage fait de la communication que de la politique et qu'il se soit trop souvent placé au même niveau que les collègues qui le composaient ; l'autorité politique, en l'occurrence ici l'État, ne tire sa légitimité que de sa capacité à gérer le bien commun et de sa volonté de le faire. La crise que nous connaissons aujourd'hui est protéiforme (elle n'est pas seulement économique et financière, sociale et écologique, elle est aussi et surtout politique) ; la crise politique a été première et en a entraîné d'autres dans son sillage. Le premier choc pétrolier – qui éclate officiellement en octobre 1973 avec la guerre du Kippour – intervient juste après la première démission du politique qui se manifeste par la suspension de la convertibilité du dollar en or (scellant ainsi la fin des accords de Bretton-Woods), l'abandon du système de change fixe (mars 1973) et l'adoption du régime de change flottant (qui laisse les marchés fixer la valeur des monnaies entre elles). La baisse de la monnaie américaine qui en découle provoque une chute des revenus des pays

producteurs de pétrole payés en dollar, lesquels réagissent en rationnant la production. C'est, enfin, à cette époque que remontent les premières remises en cause de l'État providence. Or, sans entrer dans les détails, l'État providence, loin d'être la cause de tous nos maux, peut en être la solution, à condition comme l'affirme Éloi Laurent, que nous passions d'un État providence à un État social-écologique qui sache associer « *justice sociale et développement soutenable* »⁽²⁰¹⁾.

Apparaît, alors, une dernière piste de réflexion : celle de la finalité. Les débats qui se sont déroulés dans le cadre du Grenelle et qui se poursuivent, au CNTE ou au CFE, s'inscrivent à l'intérieur d'un système économique dont les ressorts sont le moins d'État, la dérégulation du commerce international et de la finance, l'ouverture inconditionnelle des frontières pour faciliter le commerce source d'enrichissement, l'indépendance des banques centrales, la course à la productivité maximale, la croyance au marché autorégulateur et la priorité accordée à la politique de l'offre. On ne résoudra pas la question de l'emploi dans un système économique qui repose sur la déflation. La notion même de développement durable, qui tente de mettre en œuvre une conception économique fondée sur un compromis qui se veut viable entre la croissance et la protection de l'environnement, n'est pas pertinente. Le sommet de Johannesburg de 2002 a tenté, sans succès, de concilier développement, autrement dit « *croissance* » économique, et durabilité, donc respect de l'environnement. Ses résultats étaient apparus bien modestes à l'époque, mais on se rend compte, à l'expérience des conclusions lamentables de ses successeurs, qu'il a représenté la dernière tentative tangible de trouver une voie pour le « *développement durable* », une réelle volonté de trouver des solutions « *écologiquement compatibles* » avec un modèle économique qu'on ne voulait pas – et qu'on ne veut toujours pas – remettre en cause. Si l'on exige la poursuite d'une « *croissance* » telle que définie par les instances économiques mondiales (FMI, OMC, Commission européenne...), on ne peut que poursuivre le saccage de l'écosystème mondial. De nombreux membres de ces structures que sont le CNTE ou le CFE ont une conception morale et insuffisamment sociale de l'écologie qui « *repose trop souvent sur une condamnation générale et irrémédiable de l'humanité accusée d'avoir saccagé le Paradis terrestre dans l'aveuglement de sa cupidité* »⁽²⁰²⁾. L'objectif doit être d'éviter au maximum la destruction de l'écosystème tout en conservant des conditions de vie décentes aux sept puis neuf ou dix milliards d'hommes. La déclaration de la conférence de Stockholm fournit un cadre « *philosophiquement* » contraignant : « *L'homme est à la fois créature et créateur de son environnement, qui assure sa subsistance physique et lui*

(201) Éloi Laurent, *Le Bel Avenir de l'État providence, Les Liens qui libèrent*, Paris, 2014, p. 103.

(202) *Ibid.* p. 72.

offre la possibilité d'un développement intellectuel, moral, social et spirituel. Dans la longue et laborieuse évolution de la race humaine sur la Terre, le moment est venu où, grâce aux progrès toujours plus rapides de la science et de la technique, l'homme a acquis le pouvoir de transformer son environnement d'innombrables manières et à une échelle sans précédent. Les deux éléments de son environnement, l'élément naturel et celui qu'il a lui-même créé, sont indispensables à son bien-être et à la pleine jouissance de ses droits fondamentaux, y compris le droit à la vie. »⁽²⁰³⁾

On perd son temps et son énergie à opposer l'État et les corps intermédiaires, la démocratie représentative et la démocratie participative. François Perroux propose une opposition plus féconde et libératrice : la « *société du plein développement des hommes* » où la finalité est la couverture des besoins fondamentaux des populations et le moteur, la coopération entre tous les acteurs de la vie politique, économique et sociale afin d'éliminer non seulement la domination des techniques de production sur les conditions de travail et d'existence des travailleurs, mais aussi des groupes dominants et de leur idéologie, et d'assurer le bien-être de tous. À moins que le débat qui oppose démocratie représentative et démocratie participative n'ait pour unique objectif d'affaiblir l'État et de déréglementer un peu plus ? Plus encore que la question de l'évolution de notre fonctionnement démocratique, c'est celle de la réhabilitation du politique et de la décision politique qu'il faut poser ; c'est de rétablir l'État dans son rôle de garant du bien commun, dans ses missions d'allocation, de redistribution et de stabilisation, c'est de « *bâtir les institutions de la transition sociale-écologique* ».

L'État providence et le pacte social français que les partenaires sociaux ont construit patiemment durant les Trente Glorieuses n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une histoire, d'une histoire tragique : il visait, en effet, à donner vie au programme du Conseil national de la résistance, intitulé Les jours heureux. Il aura fallu attendre la guerre pour que soit élaboré un projet de société fondé sur l'homme, son accomplissement. Saurons-nous agir avant que la catastrophe écologique et sociale survienne ?

(203) Rapport de la conférence des Nations unies sur l'environnement, préambule de la déclaration des Nations unies sur l'environnement, op. cit., p. 3.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

AGHION Philippe, ANTONIN Céline, BUNEL Simon, *Le Pouvoir de la destruction créatrice*, Odile Jacob, Paris, 2020.

BARBAULT Robert et WEBER Jacques, *La Vie, quelle entreprise ! Pour une révolution écologique de l'économie*, Le Seuil, coll. « Science ouverte », Paris, 2010.

BATAILLE Christian et LENOIR Jean-Claude, *Les Techniques alternatives à la fracturation hydraulique pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels*, Les rapports de l'OPCEST, Paris, 2013.

BECOD Renaud, *Syndicalisme et environnement, genèse de l'action environnementale du mouvement syndical de 1944 à 1970*, recherche effectuée dans le cadre d'une convention conclue entre l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) et la CFE-CGC, Paris, 2015.

BLANCHARD Olivier et TIROLE Jean (sous la direction de), *Les Grands Défis économiques*, France Stratégie, Paris, 2021.

BOYER Robert, *Les Capitalismes à l'épreuve de la pandémie*, La Découverte, Paris, 2020.

CFTC, *Contre vents et marées, prendre nos vies en main*, Paris, 2011.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, *Le Cycle des matières premières dans l'économie française*, Paris, 2013.

COSTE René, *Dieu et l'écologie – Environnement, théologie, spiritualité*, Les Éditions de l'Atelier, Paris, 1994.

DUPUY Jean-Pierre, *Pour un catastrophisme éclairé – Quand l'impossible est certain*, Le Seuil, Paris, 2002.

François, *Laudato si', lettre encyclique sur la sauvegarde de la maison commune*, Libreria Editrice Vaticana, 2015.

FRONTIER Serge, PICHOT-VIALE Denise, LEPRÊTRE Alain, DAVOULT Dominique et LUCZAK Christophe, *Écosystèmes. Structure, fonctionnement, évolution*, Dunod, Paris, 2004.

GALLOIS Louis, *Pacte sur la compétitivité de l'industrie française*, rapport au Premier ministre, novembre 2012.

GERLOTTO François, *Cataclysmes ou transition ? L'écologie au pied du mur*, IFCCE-coll. « Cité », 2019.

GIRAUD Gaël, *L'Illusion financière*, Éditions de L'Atelier, Paris, 2014.

GOMEZ Pierre-Yves, *L'Esprit malin du capitalisme*, DDB, Paris, 2019.

GUILLON Roland, « Les syndicats se saisissent du développement durable », in *Projet*, février 2002.

HARLEM BRUNDTLAND Gro, *Notre avenir à tous*, Commission mondiale pour le développement et l'environnement de l'ONU (CMED), 1987.

HIRION Morgane, *Syndicalisme et environnement en France*, rapport au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, juin 2015.

IBAL Bernard, *Le Paradoxe du bonheur*, Forum Salvator, Paris, 2018.

JANTSCH Erich, *Perspectives of Planning, La Déclaration de Bellagio sur la planification, actes du symposium de travail de l'OCDE sur les prévisions et la planification à long terme*, Bellagio, Italie, 27 octobre-2 novembre 1968, OCDE, Paris, 1969.

LAVILLE Bettina, « Développement et environnement, un indissociable binôme », entretien avec Ignacy Sachs, in *Vraiment durable* n° 2/2012.

LAURENT Éloi, *Sortir de la croissance, mode d'emploi*, Les Liens qui libèrent, Paris, 2019.

LAURENT Éloi, *Le Bel Avenir de l'État providence*, Les Liens qui libèrent, Paris, 2014.

MAILLY Jean-Claude, *Manifs et chuchotements, un syndicaliste dans les secrets de la République*, Flammarion, Paris, 2021.

MANNONI Octave, *Clefs pour l'imaginaire ou l'autre scène*, Le Seuil, Paris, 1969.

MEADOWS Dennis, MEADOWS Donella, RANDERS Jorgen et BEHRENS William W. III, *Halte à la Croissance ?* Fayard, Paris, 1972, réédité sous le titre *Les Limites à la croissance (dans un monde fini)*, Rue de l'Échiquier, coll. «Initial(e)s DD», Paris, 2012.

MIDENA Maurice, « Gaël Giraud, pour une planification écologique », entretien avec Gaël Giraud (<https://www.forbes.fr/politique/adr-gael-giraud-pour-une-planification-ecologique/>)

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, *Chiffres clés du climat, France, Europe et monde*, édition 2021.

MURER Philippe, *Comment réaliser la transition écologique, un défi passionnant*, SELD/Jean-Cyrille Godefroy, Paris, 2020.

NATIONS UNIES, *Rapport de la conférence des Nations unies sur l'environnement, préambule de la déclaration des Nations unies sur l'environnement*, 1972.

NATIONS UNIES, *Rapport de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement*, annexe 1 : *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*, 1992.

NATIONS UNIES, *Rapport du sommet mondial pour le développement durable*, Annexe 1 : *Déclaration de Johannesburg*, 2002.

NATIONS UNIES, *Situation et perspective de l'économie mondiale 2020*, 2020.

NATIONS UNIES, *Rapport de la conférence des Parties sur sa vingt et unième session*, 2015.

OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS, sous la direction d'Anne Brunner et Louis Maurin, *Rapport sur la pauvreté en France, deuxième édition 2020-2021*, Éditions de l'Observatoire des inégalités, novembre 2020.

OREE (Guide), « Mettre en œuvre une démarche d'écologie industrielle sur un parc d'activités », SAP Éditions, 2008.

PASSET René, *L'Économie et le vivant*, Petite Bibliothèque Payot, Paris, 1979.

PERRET Bernard, *Quand l'avenir nous échappe – Ce qui se profile derrière la crise*, DDB, Paris, 2020.

PERROUX François, *L'Économie du XX^e siècle, dans Œuvres complètes*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 1993.

PERROUX François et MARCUSE Herbert, *François Perroux interroge Herbert Marcuse... qui répond*, Aubier-Montaigne, Paris, 1969.

POINSSOT Amélie, « La reconstruction écologique nous ouvre un monde de la surabondance », entretien avec Gaël Giraud (<https://www.mediapart.fr/journal/culture-idees/010620/gael-giraud-la-reconstruction-ecologique-nous-ouvre-un-monde-de-la-surabondance>).

RAWORTH Kate, *La Théorie du Donut, l'économie de demain en 7 principes*, Plon, Paris, 2018.

STIGLITZ Joseph, SEN Amartya et FITOUSSI Jean-Paul, *Rapport de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, Paris, 2009.

UICN avec la coopération du WWF et du PNUE, et la collaboration de la FAO et de l'Unesco, *Stratégie mondiale de la conservation, La conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, 1980.

URI Pierre, « François Perroux », in *Revue économique* volume 38 n° 5, Paris, 1987.

VIVIEN Franck-Dominique, « Jalons pour une histoire de la notion de développement durable », *Mondes en développement*, 2003/1 (n° 121).

Achevé d'imprimer
1^{er} trimestre 2022
Imprimerie de la Centrale - 62302 Lens
Tél. : 03 21 69 88 44

Patrice Le Roué est économiste de formation (maîtrise de sciences économiques, Paris I-Panthéon-Sorbonne, DESS d'information économique et sociale, Paris-Dauphine) et journaliste de profession. Il est également l'auteur de plusieurs documentaires, dont *100 ans de syndicalisme chrétien*. Il a été conseiller politique à la CFTC, a siégé au Conseil national de la transition écologique et au Comité pour l'économie verte. Il a publié dans la même collection *Par le revenu de base, achever l'État Providence ?*. Il est actuellement attaché du groupe CFTC au conseil économique, social et environnemental.

Ré-enchâsser l'économique dans le vivant

Du dialogue social environnemental

Il en est de l'économie comme de ces rivières qui, gonflées par des pluies torrentielles, sortent de leur lit et divaguent – au sens propre comme au figuré –, emportant tout sur leur passage, causant des dommages aux hommes et à leur environnement. Guidée par le seul appât du gain, l'économie dicte aux peuples leurs comportements et, aux États, leur politique. La situation a empiré au milieu des années 1970 avec l'avènement du capitalisme financier et la puissance des actionnaires et des acteurs de marché.

L'enjeu, aujourd'hui, est de remettre l'économie à sa place, de la ré-enchâsser dans le vivant. De fait, comme l'a montré René Passet, l'économie n'est qu'un sous-ensemble du social, lui-même inclus dans la biosphère ; à ce titre, elle n'a pas à leur imposer ses lois. Il apparaît, dès lors, que le concept même de développement durable qui place sur un pied d'égalité l'économie, le social et l'environnement, n'est pas pertinent et ne sert qu'à masquer la domination de la première sur les deux autres. Les politiques à mettre en œuvre pour endiguer l'économie ne sauraient être que techniques, mais doivent s'inscrire dans un projet de société qui place les femmes et les hommes au cœur de leurs préoccupations.

Dans cette perspective, le changement de paradigme économique devient non seulement une évidence, mais aussi une nécessité. Cela consisterait à passer d'une économie dont les ressorts sont la croissance effrénée de la production et l'accumulation à une économie dont la finalité deviendrait le « *plein développement des hommes* » (François Perroux) par la satisfaction de leurs besoins fondamentaux dans le respect de leur environnement : non plus produire plus pour accroître la productivité, mais produire mieux pour satisfaire les besoins essentiels de la personne (santé, éducation, culture, logement, conditions de travail, protection sociale, environnement...) dans des conditions de travail « *dignifiantes* » ; non plus une finance orientée vers la rente, mais vers l'investissement ; non plus des entreprises qui soumettent les salariés, mais des entreprises qui associent les travailleurs à leurs orientations stratégiques dans le cadre d'une participation bien comprise ; non plus un État au service de l'oligarchie, mais un État garant de l'intérêt général dans le souci du bien commun.

Telles sont les grandes lignes de cet essai qui, en outre, accorde une place centrale au dialogue.

DERNIÈRES PARUTIONS

Nouvelles formes d'emploi et syndicalisme :
quels moyens d'actions et quelles protections
pour les travailleurs de plateforme ?

Numérique, robotique : quelle éthique
pour le monde du travail (de demain) ?